



Rapport annuel 2012



L'année en bref

En 2012...

... la BCV a de nouveau réalisé de bons résultats:

- les volumes d'affaires ont progressé, portés par une économie cantonale résistante;
- les revenus se sont maintenus au-dessus du milliard de francs suisses dans un contexte difficile;
- le bénéfice net a progressé de 3% pour s'établir à CHF 311 millions.

... la BCV a vu sa notation confirmée par S&P:

- Standard & Poor's a confirmé la note à long terme AA de la Banque, qui fait ainsi partie du cercle restreint des établissements notés AA, sans garantie formelle d'Etat.

... la BCV a poursuivi sa stratégie d'affaires BCVPlus avec de nombreuses réalisations:

- plusieurs projets d'organisation interne ont abouti, permettant à la Banque de progresser encore vers l'excellence opérationnelle;
- après l'intégration réussie des systèmes informatiques et des équipes, Piquet Galland & Cie SA poursuit ses efforts de développement. De plus, le Comité de direction a été renforcé.

... la BCV remplit largement les nouvelles exigences en fonds propres:

- au 31 décembre 2012, le ratio de fonds propres de base de la BCV s'établit à 14,4%. Avec la mise en application des nouvelles règles issues des accords Bâle III, ce ratio s'élève à 17,5% au 1^{er} janvier 2013;
- la Banque remplit donc largement les exigences de la FINMA qui s'élèvent à 12% pour une banque de catégorie 3 comme la BCV;
- l'objectif stratégique du Groupe est désormais de disposer d'un ratio cible de fonds propres de base (CET1) de 13%.

... la BCV a décidé de reconduire sa politique de distribution pour les cinq prochaines années:

- la Banque entend distribuer à ses actionnaires un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports en capital;
- la BCV prévoit d'assurer ce niveau de distribution sur les cinq prochaines années, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Chiffres clés – Evolution sur 5 ans

en millions de CHF

	2008	2009	2010	2011	2012
Bilan au 31 décembre					
Total du bilan	35 239	35 733	35 585	37 903	39 800
Avances à la clientèle	22 834	24 312	25 501	27 965	27 958
Dépôts de la clientèle et emprunts	28 134	29 517	29 323	31 300	33 171
Fonds propres	3 178	3 222	3 271	3 301	3 315
Masse sous gestion (Avoirs administrés)	66 766	76 209	75 849	77 097	81 737
Compte de résultat					
Total des revenus	928	976	996	1 017	1 010
Charges d'exploitation	505	506	516	531	524
Bénéfice brut	423	470	480	486	486
Amortissements	77	79	78	84	86
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	16	18	5	20	4
Bénéfice net	358	301	314	301	311
Effectif du Groupe					
en unités de travail à plein temps	1 914	1 939	1 986	2 042	1 931
Ratios					
Fonds propres / Total du bilan	9.0%	9.0%	9.2%	8.7%	8.3%
Taux de couverture de fonds propres FINMA	180%	176%	175%	165%	180%
Ratios de fonds propres FINMA - Tier 1 capital ratio ¹⁾	14.4%	14.1%	14.0%	13.2%	14.4%
Ratios de fonds propres BRI - capital ratio	16.2%	17.8%	17.6%	16.8%	18.4%
Bénéfice brut / Fonds propres moyens	13.1%	14.7%	14.9%	14.9%	14.8%
Charges / Produits ²⁾	62.6%	59.8%	59.5%	60.1%	60.0%
Bénéfice brut par employé (en milliers de CHF)	217.1	244.4	245.0	237.3	246.2
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	11.2%	9.5%	9.8%	9.3%	9.5%
Notations					
Standard & Poor's					
Long terme	AA- / stable	AA- / stable	AA- / positive	AA / stable	AA / négative
Court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Moody's					
Long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable
Court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Dès le 1^{er} janvier 2013, calcul selon l'approche Bâle III : 17,5% (taux de couverture : 219%)

²⁾ Hors amortissement du goodwill

La Fondation de l'Hermitage, à Lausanne, a présenté une centaine d'œuvres de la collection d'art BCV du 9 novembre au 16 décembre 2012. A travers les créations de 54 artistes liés au canton de Vaud, **l'exposition** reflétait les principaux courants qui ont marqué la scène locale depuis plus d'un siècle. S'ouvrant sur des tableaux de la première moitié du XX^e siècle, l'accrochage conduisait ensuite le visiteur vers la période contemporaine et la diversité de ses modes d'expression. De salle en salle, des synergies se formaient entre les pratiques qui se rencontraient, se confrontaient, se répondaient.

Avec quelque 2000 œuvres d'artistes nés ou travaillant dans le canton, **la collection d'art BCV** est aujourd'hui considérée comme le plus grand ensemble privé d'art vaudois. Elle s'est constituée au cours de quatre décennies d'acquisitions qui s'inscrivent dans une démarche visant à soutenir la production artistique de la région. Cette collection, à la fois cohérente par son lien au territoire et éclectique en termes de générations, de styles et de techniques, donne une vision de qualité et d'ouverture de la création locale. Si elle inclut une belle représentation de peintres vaudois «classiques», elle accorde aussi une place importante aux talents contemporains, qu'elle accompagne dans la durée.

Sommaire

Message des présidents	4
Votre banque	8
Portrait	8
Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions	11
Revue 2012	20
Environnement économique	20
La BCV dans l'année	32
Les secteurs d'activité	38
Gestion intégrée des risques	48
Gouvernance d'entreprise	60
L'action BCV	92
Données financières	96
Commentaires des comptes du Groupe	98
Comptes du Groupe	103
Comptes de la Maison mère	148
Organigramme	158
Organisation du réseau	160
Responsables régionaux	161
Agences	162

Message des présidents

Elan maintenu malgré un environnement troublé

Le Groupe BCV a poursuivi son développement en 2012 dans un environnement économique et financier troublé. Grâce à la confiance de la clientèle et à un bon positionnement, l'épargne confiée à la Banque a progressé de CHF 675 millions ou 6%, à CHF 12,3 milliards. L'afflux net de nouveaux fonds sur le marché domestique s'est inscrit à CHF 1,2 milliard. Sur fond de crise dans la zone euro et de tassement de la dynamique conjoncturelle, la solidité et le professionnalisme de la BCV sont des qualités particulièrement appréciées de la clientèle.

De plus, conformément à notre stratégie, la croissance des crédits hypothécaires a été maîtrisée, avec une hausse de 3,6% à CHF 22,9 milliards. Nous avons décidé à fin 2011 de

freiner leur progression à environ 4% par an, contre 8% à 9% les années précédentes. En tant que leader du marché hypothécaire dans le canton, il est de notre responsabilité de contribuer à modérer la dynamique sur le marché immobilier vaudois.

Malgré des taux d'intérêt toujours bas et un niveau faible d'opérations de placement, les revenus ont été stables, à CHF 1,01 milliard. Grâce à la maîtrise des coûts, le total des charges a baissé de 1% à CHF 524 millions. Le bénéfice brut est resté inchangé à CHF 486 millions. Le faible niveau de nouvelles provisions, qui reflète la résistance de l'économie vaudoise et la qualité du portefeuille de crédits, a permis au bénéfice net de progresser de 3%, à CHF 311 millions.



Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration

Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Une banque bien préparée aux défis futurs

Alors que le programme stratégique BCVPlus (débuté en 2009) se terminera à fin 2013, de nombreux projets ont abouti, par exemple la redéfinition de notre stratégie de ressources humaines. Concernant Piquet Galland & Cie SA, le Comité de direction a été renforcé et les synergies produites par la création de cet établissement ont déployé leurs premiers effets.

Au regard des améliorations apportées en 5 ans de collaboration avec IBM, le choix a été fait de continuer à utiliser la plateforme informatique Osiris au moins durant les 6 prochaines années; dès lors, 80 spécialistes d'IBM assurant la maintenance et le développement seront transférés à la BCV en juillet 2013.

Les efforts pour mettre en place les procédures et les systèmes nécessaires pour nous adapter aux nouvelles exigences réglementaires – fonds propres et liquidités, Fatca ou Rubik – se sont poursuivis avec succès. De plus, la BCV remplit déjà largement les exigences de fonds propres qui prévaudront au 30 septembre 2013 à la suite de l'activation partielle du volant anticyclique de fonds propres décidée à la mi-février 2013 par le Conseil fédéral sur proposition de la Banque nationale suisse.

A nouveau, bonne performance de l'action

L'action BCV continue de gagner en visibilité. Après avoir été incluse dans l'indice STOXX Europe 600 à la fin de 2011, elle a été intégrée au 1^{er} juin 2012 à l'indice MSCI Switzerland qui mesure la performance des 40 plus grandes capitalisations boursières de Suisse. Durant l'année sous revue, l'action a de nouveau réalisé une excellente performance, avec un rendement total de 13,3%.

Poursuite de la politique de distribution

La bonne santé de la BCV lui a permis d'appliquer sans discontinuer sa politique de distribution annoncée en 2008. En mai 2012, conformément à la stratégie financière et aux décisions de l'Assemblée générale ordinaire, la BCV a distribué à ses actionnaires CHF 275 millions. Actionnaire majoritaire, le canton de Vaud a reçu CHF 185 millions, qui s'ajoutent aux CHF 65 millions d'impôts cantonaux et communaux versés au titre de l'exercice 2011. Pour les exercices 2008 à 2011, l'ensemble des actionnaires a reçu CHF 1,1 milliard.

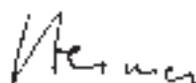
Confiant dans les perspectives futures de la Banque, le Conseil d'administration propose, au titre de l'exercice 2012, la distribution de CHF 275 millions, soit CHF 32 par action. Si l'Assemblée générale donne son aval, CHF 22 par action seront distribués sous forme de dividende ordinaire et CHF 10 par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital.

Nouvel horizon et adaptation des objectifs financiers

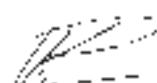
Après avoir relevé en 2011 les exigences de fonds propres pour toutes les banques, la FINMA a précisé en 2012 leur calcul pour celles qui disposent, comme la BCV, d'un système de rating interne (IRB). Appliquant ces nouvelles règles depuis le 1^{er} janvier 2013, la Banque remplit largement les exigences de la FINMA, avec un ratio de fonds propres de base (CET1) de 17,5%.

Sur cette base, les ratios cibles et la politique de distribution ont été mis à jour. La BCV vise dorénavant un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13% et a pour intention de distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, ainsi qu'un dividende extraordinaire de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital. Elle entend, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque, assurer ce niveau de distribution durant les 5 prochaines années.

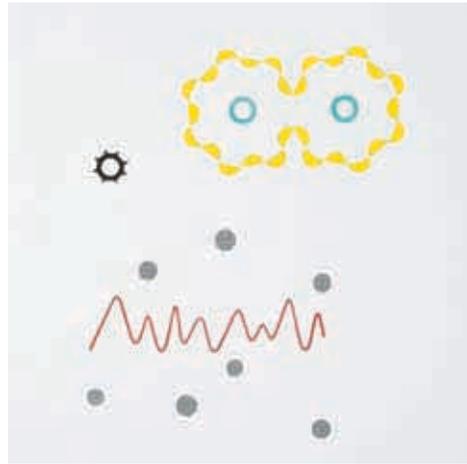
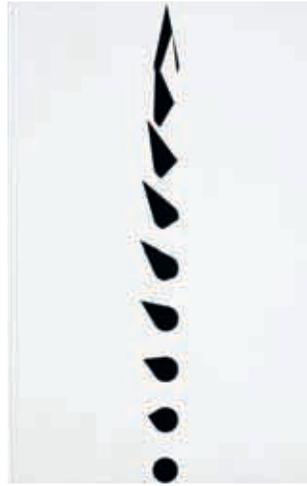
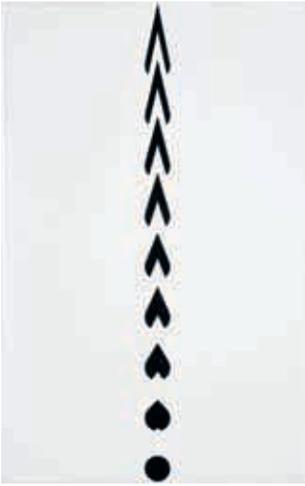
En conclusion, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous remercions chaleureusement nos actionnaires et nos clients pour leur confiance et leur fidélité, ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour le travail accompli et les succès obtenus en 2012. En effet, c'est grâce à l'ensemble de ses partenaires que la BCV peut avancer sur la voie d'une croissance durable.



Olivier Steimer



Pascal Kiener





Votre banque

Portrait

Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'Etat de Vaud. Cependant, les clients de la BCV, comme ceux des autres banques suisses, bénéficient du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place au plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque. De plus, une garantie d'Etat limitée est accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

Métiers

Avec des revenus supérieurs à CHF 1,0 milliard en 2012 et un bilan de CHF 39,8 milliards, la BCV se classe parmi les cinq premières banques universelles en Suisse. Seconde banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de 66 agences et d'environ 220 Bancomat répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: la banque des particuliers, le Private Banking, la banque des entreprises et l'Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de clientèle. Le Groupe BCV comptait 1931 emplois en équivalent plein temps au 31 décembre 2012. A cette date, outre la Maison mère, il comprenait notamment une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguët Galland & Cie SA, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement, Gérifonds SA et Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2012 est décrit à la page 119.

Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer « dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques ». Elle « contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton ». Enfin, elle se doit de « porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux ». Plus largement, la BCV a pour mission de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire

Depuis sa fondation à fin 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal en étendant ses activités, principalement par croissance interne. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui est passé d'environ CHF 15 milliards au début des années 1990 à plus de CHF 38 milliards en 2000.

En 2001 et 2002, suite à des analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, d'importantes provisions ont été constituées, entraînant des pertes significatives et une baisse substantielle du niveau de fonds propres. Pour renforcer sa capacité financière, le Groupe BCV a été recapitalisé à deux reprises. L'Etat de Vaud a très largement souscrit à ces deux opérations, effectuées en 2002 et au début de l'année 2003.

A la fin de l'année 2002, une stratégie en deux étapes a été définie. Elle prévoyait une première phase d'assainissement et de recentrage de la Banque, suivie d'une phase de développement. A partir de 2003, le Groupe BCV a appliqué avec succès une stratégie de recentrage sur ses quatre activités de base, la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif.

De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie avec le programme CroisSens, par lequel elle visait à poser les bases d'une croissance durable et à dynamiser les activités en tirant parti de sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions afin d'être plus proche de sa clientèle. Ces efforts ont permis au Groupe d'améliorer son image dans le canton et de renforcer son dynamisme commercial.

En 2007, la Banque a racheté l'ensemble du capital-participation créé en 2003 et pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital-actions à un niveau de 50,12%. Le 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat avait fait part de sa décision de ne pas vendre d'actions avant 2010. Le 16 juillet 2010, il a encore précisé qu'aucune cession ne serait envisagée avant 2013.

Le 8 février 2011, le Groupe a acquis la Banque Franck, Galland & Cie SA. Celle-ci a fusionné le 7 avril 2011 avec la Banque Pignet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991. La réunion de ces deux établissements a donné naissance à Pignet Galland & Cie SA, un nouvel acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

Stratégie

A la fin de l'année 2008, la BCV a revu sa stratégie afin d'orienter ses efforts vers son développement commercial. Elle estime que le modèle d'affaires de banque universelle à ancrage régional est le plus approprié pour assurer une croissance durable et profitable. Avec la stratégie BCVPlus, la Banque entend renforcer sa position de banque universelle dans le canton et être reconnue comme un acteur de référence en Suisse, notamment dans la gestion privée et institutionnelle.

Avec BCVPlus, la Banque vise principalement :

- Un nouvel élan de la banque des particuliers en recherchant une meilleure efficacité et en développant le potentiel de sa large base de clientèle.
- Une croissance dans la gestion privée, principalement dans le canton de Vaud, et dans la gestion institutionnelle à l'échelle de la Suisse.
- Un renforcement des activités dans le domaine des PME.
- Une amélioration de la rentabilité ainsi qu'un développement des activités de trade finance et des grandes entreprises en ligne avec le profil de risque de la Banque.
- Une très faible prise de risque dans les activités de négoce focalisées sur les flux commerciaux de la clientèle.

Convaincue que l'excellence opérationnelle est un facteur déterminant de différenciation et de succès, la BCV a lancé en 2009 une série d'initiatives internes pour simplifier ses processus, développer les compétences des collaborateurs, améliorer la qualité du service à la clientèle et dynamiser l'approche commerciale. De nombreux projets ont abouti, tels que la mise en œuvre d'un nouveau concept de gestion de la performance ou l'augmentation du temps commercial des conseillers. De telles initiatives font partie d'un programme dont la mise en œuvre s'étend sur plusieurs années.

Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et du bénéfice brut dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 à 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, payé sur la réserve issue d'apports de capital. Elle a communiqué à l'occasion de ses résultats annuels 2012 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution sur les cinq prochaines années, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

La BCV veut orienter sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs.

Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec les clients et leurs collègues.

Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, nos collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de leurs clients.

Professionnalisme

Chaque collaborateur de la BCV s'engage à offrir à ses clients un service de qualité irréprochable. Il aspire à être la référence dans son domaine d'activité. Pour ce faire, il s'inspire des meilleures pratiques et développe ses compétences de manière continue.

Performance

A la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaborateur BCV pourra s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde aux valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaborateurs.

Votre banque

Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions

Afin de respecter la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) et d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins des clients en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Etre un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

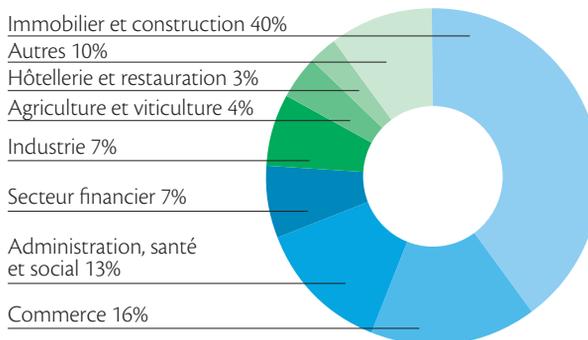
1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est fière d'être la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché témoignent de son excellent ancrage. Dans le canton, la moitié des particuliers et des entreprises sont clients de la Banque.

Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer la qualité des services, la satisfaction de la clientèle à l'égard de la Banque s'est continuellement améliorée ces dernières années. Globalement, malgré une concurrence toujours plus intense, elle est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds depuis la crise financière de 2008-2009, de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leurs relations avec la BCV, en sont la preuve.

Sa position dans le canton, la BCV la doit à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de ses clients, entreprises et particuliers, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le

Crédits aux entreprises par secteur d'activité



Source : BCV

canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit « contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques ». La BCV doit aussi « contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton ».

Dans le cadre de sa stratégie BCVPlus, la BCV a mis en œuvre de nombreuses mesures concrètes pour mieux servir la clientèle des particuliers et des entreprises vaudoises. Il en résulte, entre autres, des améliorations continues des services et prestations.

Etre proche des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui y offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de décision répartis sur le territoire, 66 agences (voir la carte et les adresses des agences aux pages 160-163) et environ 220 Bancomat, installés dans les agences ou 57 sites en libre-accès.

La Banque estime qu'un réseau d'environ 70 agences correspond à la taille idéale pour répondre efficacement aux besoins d'une population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue d'année en année en fonction des besoins. De 2006 à 2011, l'ensemble des agences ont été réaménagées ou transformées; l'année 2011 a aussi vu la création d'une nouvelle agence à Ecublens. En 2012 s'est terminée la première étape des travaux de réaménagement du siège social, situé sur la place Saint-François à Lausanne. Ce projet, qui rendra ce bâtiment et l'espace clientèle que celui-ci abrite plus confortables et conviviaux, se terminera en 2013. De plus, comme les années précédentes, de nouveaux Bancomat ont été installés dans le canton, dans des agences ou de nouveaux sites en libre-service. Certains appareils intègrent maintenant le système vocal ATM Talking, qui permet aux malvoyants d'effectuer des retraits. Le réseau continuera d'évoluer à l'avenir.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. Dans un grand nombre d'agences, la clientèle est accueillie sans interruption durant la journée et jusqu'en début de soirée pour des conseils financiers. En outre, les particuliers et les entreprises peu-

vent s'adresser à la Banque par téléphone ou par courrier électronique. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers à tout moment entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi. En 2012, il a répondu à plus de 290 000 appels et traité plus de 116 000 courriels. Les entreprises peuvent pour leur part s'adresser aux conseillers du Point Contact Entreprises entre 08h00 et 18h00. Ce service a répondu à 96 000 demandes de PME et indépendants du canton.

A cela s'ajoute la disponibilité 24 heures sur 24 des services bancaires accessibles via BCV-net, le guichet de la BCV sur internet, ou en libre-service via un Bancomat. BCV-net est très apprécié des clients: plus d'un sur trois s'en sert et quatre ordres de paiement sur cinq sont traités par ce canal. La BCV a en outre lancé en décembre 2011 BCV Mobile, une application mobile pour accéder à BCV-net depuis un iPhone, un iPad ou un smartphone utilisant le système d'exploitation Android. Avec plus de 40 000 téléchargements en un an, cette application a prouvé son utilité. Elle permet notamment la consultation des soldes, des transferts de compte à compte et la saisie de paiements via un mobile.

Pour ce qui est du négoce boursier en ligne, la plateforme e-SIDER, créée en 1999, soit l'une des premières du genre en Suisse, a été rebaptisée TradeDirect en mars 2012. L'interface du site www.tradedirect.ch a été modifiée en profondeur pour rendre le service plus simple, plus rapide et plus intuitif. La plateforme donne un accès en ligne à 25 marchés boursiers et à plus de 100 000 produits; elle propose des outils de suivi des marchés, de recherche et d'analyse performants; enfin des applications mobiles sont disponibles pour consulter les cours en temps réel sur iPhone, iPad et BlackBerry. Avec une nouvelle tarification, TradeDirect se place parmi les brokers en ligne les plus compétitifs. Cette démarche a porté ses fruits: sur les neuf derniers mois de l'année, les apports ont doublé et la fortune gérée via ce service a augmenté de 16%.

Quant au site de la BCV, www.bcv.ch, il a continué de bénéficier de la tendance positive de ces dernières années. En cinq ans, le nombre de visites a été multiplié par deux et a inscrit un nouveau record en 2012, à 10,4 millions. La plateforme d'annonces immobilières gratuites sur internet www.immobilier-vaudois.ch, également accessible au travers du portail www.newhome.ch commun à 15 banques cantonales, a aussi continué d'accroître son audience. Le nombre de visites a légèrement progressé, s'inscrivant à plus de 330 000, tandis que celui des annonces était en

hausse de quelque 10%, à 2300 en moyenne mensuelle. Au premier trimestre 2013, de nouveaux services ont été ajoutés, tandis que www.newhome.ch est devenu l'adresse privilégiée pour accéder à ce site.

Par ces multiples canaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de ses clients.

80% des crédits dans le canton de Vaud

Grâce à cette proximité, le portefeuille de crédits de la BCV couvre toutes les régions du canton de Vaud. Ce dernier représente même 80% de l'ensemble des créances. Le financement du négoce international de matières premières, une activité phare de l'arc lémanique, correspond à 6% de l'exposition des crédits.

A fin 2012, 50% des créances concernaient des particuliers et 50% des entreprises de tous les secteurs ou corporations publiques. Le dynamisme de ses collaboratrices et collaborateurs a permis à la Banque de maintenir ses positions malgré une concurrence de plus en plus intense.

Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne proactivement et de manière individuelle les particuliers et les entreprises vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les clients concernés sont pris en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver l'équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées.

De plus, la Banque poursuit ses efforts pour garder le volume des crédits compromis à un strict minimum, moins de 2%. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins des clients

Du point de vue de ses produits et services, la Banque se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution des clients, qu'ils soient particuliers, entreprises, institutionnels et corporations de droit public. Elle leur fournit une palette étoffée de prestations bancaires.

Dans la banque des particuliers, la popularité des offres combinées comprenant toutes les prestations nécessaires à la gestion courante ne s'est pas démentie. Il en va de même pour les nouvelles offres destinées aux jeunes habitants du canton : grâce à une gamme repensée et au lancement d'un compte épargne dont la rémunération de 2% est très attrayante, le nombre de nouveaux clients de moins de 20 ans (ou d'étudiants de moins de 26 ans) a augmenté de plus de 50% en 2012.

En matière de gestion de fortune, la Banque propose un portefeuille complet de prestations, de solutions d'investissement et de conseils. La disponibilité des conseillers est

Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

	Broye	Lavaux	Nord vaudois	Nyon	Morges	Riviera	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne
Prêts hypothécaires	4%	11%	14%	17%	12%	11%	7%	8%	16%
Autres crédits	5%	8%	16%	18%	11%	9%	8%	11%	14%
Emplois (secteurs secondaire et tertiaire)	3%	5%	11%	10%	9%	9%	5%	6%	42%

Sources : BCV ; Statistique Vaud
Prêts hypothécaires avec avances à terme fixe gagées par hypothèque
Emplois : données du recensement fédéral 2008

également très appréciée de nos clients. En effet, ceux-ci ont rarement eu autant besoin d'obtenir des explications ou de pouvoir échanger que dans l'environnement économique et financier actuel.

Dans la banque des entreprises, la BCV offre une palette complète de produits et services, de financement, de gestion de la trésorerie, de prévoyance. Ce faisant, elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers la clientèle locale qu'à des sociétés actives dans le monde entier. Elle a aussi pu offrir des solutions de couverture permettant d'atténuer les incertitudes subsistant sur le marché des devises malgré la baisse de la volatilité après l'introduction du plancher de CHF 1,20 pour un euro.

L'Asset Management propose une gamme complète de produits d'investissement, allant du fonds d'allocation d'actifs aux produits structurés en passant par des mandats globaux dédiés à une classe d'actifs spécifique. Notamment, les compétences en matière de gestion de portefeuilles d'actions à hauts dividendes et de portefeuilles immobiliers indirects suisses ont retenu l'attention en 2012, tandis que les produits structurés, sur devises et actions, ont connu un regain d'intérêt.

3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable font partie du cadre dans lequel s'inscrivent les actions de la BCV. La LBCV en précise à l'article 4 les trois piliers: économique, écologique et social. La Banque est donc attentive à l'impact de son activité. Son engagement en faveur de ces principes remonte à plusieurs années. Ainsi, elle est membre depuis 2006 de Philiat, le réseau des entreprises socialement responsables.

Des trois piliers, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Dans ce domaine, la BCV accompagne les sociétés durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. Or en 2012, elle a financé la création de 64 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total d'environ CHF 40 millions.

Cette action s'inscrit dans une démarche lancée il y a plusieurs années. Dans ce cadre, la BCV a aussi publié en 2011, en collaboration avec la CVCI, un guide destiné aux créa-

teurs d'entreprises et organisé avec d'autres partenaires, à nouveau la CVCI ainsi que le SAWI et Genilem, des cours destinés aux jeunes entrepreneurs de tous âges. Le succès de cette offre montre que celle-ci répond à un besoin. Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'Etat de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton. La Banque finance notamment la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) à hauteur de CHF 5 millions.

Pour continuer à remplir la mission inscrite dans la LBCV, qui est de contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité durable. A cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission.

Cette vision d'un développement économique profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi que, au titre de l'exercice 2011, elle a versé au seul canton de Vaud - son actionnaire principal - CHF 250 millions sous la forme de dividende et d'un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital, ainsi que par le paiement d'impôts cantonaux et communaux.

Responsabilité sociale d'entreprise BCV

La BCV a publié en 2012 son troisième rapport Responsabilité sociale d'entreprise. Alors que les précédents, en 2007 et 2009, ont mis l'accent sur les aspects sociaux et environnementaux de son action, la nouvelle édition se penche sur le troisième pilier du développement durable, la dimension économique. Elle aborde notamment les aspects de la responsabilité sociale d'entreprise spécifiques à la Banque en tant qu'acteur économique majeur du canton. Elle contient aussi une deuxième estimation de l'impact environnemental, calculé à nouveau par la société Quantis, basée au Parc Scientifique de l'EPFL à Lausanne. En complément, et pour la première fois, la BCV publie un bilan dans le cadre du Carbon Disclosure Project.

Le lecteur trouvera plus d'informations dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2011 disponible sur le site internet de la BCV (www.bcv.ch).

Respect des principes du développement durable, responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et présence dans toutes les branches sur l'ensemble du canton sont intrinsèquement liés. Toutes les dimensions de l'action de la Banque sont concernées. Les sections précédentes ont déjà présenté comment la BCV s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise.

Dans un domaine emblématique du développement durable, la préservation de l'environnement, la BCV a publié son troisième bilan environnemental dans son rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2011, sorti de presse en 2012. Elle se classe aussi dans le top 10 des cent plus grandes entreprises suisses au classement 2012 du Carbon Disclosure Project (CDP). Parallèlement, le travail de fond visant à réduire la consommation d'énergie et la production de déchets se poursuit. La BCV encourage par exemple ses employés à se déplacer en utilisant les transports publics, complétés par le système de covoiturage « Mobility CarSharing ».

Dans le cadre de son activité de sponsoring, la Banque est un parrain important de « velopass », un réseau de vélos en libre-service d'origine vaudoise, qui est devenu le premier de Suisse. Les actions citoyennes de la BCV sont aussi concernées, par exemple en 2012 au travers d'une participation à un projet de nettoyage d'un pâturage situé aux Diablerets, au lieu-dit La Layaz (1600m). Cette opération, effectuée sous la conduite de moniteurs de Pro Natura, visait à préserver l'habitat de certaines espèces d'oiseaux de montagne.

4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable, ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Près de CHF 1,5 milliard de francs a été redistribué aux actionnaires de la Banque au titre des exercices 2007 à 2011. D'une part, la BCV a versé cinq dividendes ordinaires, de respectivement CHF 14, CHF 20, CHF 21, CHF 22 et CHF 22 par action, soit CHF 852 millions. D'autre part, sur la même période, la BCV a procédé à cinq versements additionnels

extraordinaires libres d'impôts pour les actionnaires, représentant un montant total de CHF 624 millions: un premier de CHF 32,50 et les suivants de CHF 10. Les trois premiers ont pris la forme de remboursements de capital nominal et les deux suivants de prélèvements sur la réserve issue d'apports de capital.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Le 12 octobre 2011, Moody's a relevé la note intrinsèque de la BCV (Bank financial strength rating), qui est passée en échelle équivalente sur le long terme de Baa1 à A3, et confirmé la note à long terme à A1, assortie d'une perspective stable. Le 5 décembre 2011, Standard & Poor's (S&P) a pour sa part relevé sa notation à long terme de AA- à AA. Le 3 juillet 2012, S&P a confirmé sa notation, tout en l'accompagnant, comme pour huit autres banques, d'une perspective négative en raison d'une attention accrue portée à l'évolution du marché immobilier suisse. Les notes d'opinion des agences de notation sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site www.bcv.ch.

5. Etre un employeur de référence

La BCV est une entreprise phare du canton de Vaud. Elle y est le cinquième employeur, derrière l'Etat de Vaud et trois groupes privés. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Ainsi, en plus de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs et se préoccupe de l'égalité des chances entre les genres. Un des projets du programme stratégique BCVPlus consistait à réviser la politique de ressources humaines. Il a abouti en 2012.

Les collaborateurs

A fin 2012, le Groupe BCV comptait 1931 emplois en équivalent plein temps, 111 de moins qu'une année auparavant. Cette variation s'explique par une volonté de maîtriser les charges de personnel dans un environnement de forte pression sur les revenus.

La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1900 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1713 emplois en équivalent plein temps. La BCV est le principal employeur vaudois dans le secteur des banques, assurances et intermédiaires financiers avec environ 15% des emplois dans cette branche.

En 2012, la Banque a repourvu 116 postes, dont 52 par des engagements externes et 64 par des transferts internes; ces derniers comprenaient l'intégration de 28 jeunes collaboratrices et collaborateurs formés en interne. Ces mouvements ont fait évoluer le taux moyen de rotation de 10,4% en 2011 à 9,4% en 2012. Tous les domaines d'activité de la Banque ont été concernés.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 802 femmes (42% des effectifs) à fin 2012. Parmi elles, 214 étaient titulaires d'un rang (22% de l'encadrement) et 19 étaient membres de l'encadrement supérieur (7% de celui-ci). De plus, la BCV comptait 12 femmes responsables d'agence, fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi les collaboratrices de la Banque, 369 travaillaient à temps partiel (49% des femmes).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise annuellement un sondage interne auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication dans la mise en œuvre de la stratégie BCVPlus. En 2012, avec un taux de participation de 85%, ce sondage a montré que le niveau d'engagement reste élevé, soutenu par une amélioration de la perception de l'efficacité de l'encadrement. Ce résultat s'explique notamment par la volonté de développer une culture managériale propre à la BCV.

La BCV, entreprise formatrice

Durant l'exercice 2012, la BCV a compté quelque 90 jeunes collaborateurs en formation, soit 12 stagiaires universitaires, 22 maturants et 56 apprentis.

La Banque figure parmi les trois principales entreprises formatrices du canton, aux côtés de l'administration cantonale et d'une entreprise privée. Elle dispose de son propre centre de formation et fait intervenir ponctuelle-

ment environ 200 animateurs, dont plus des trois quarts sont des internes.

En 2012, le Centre de formation de la BCV a contribué au développement des compétences des collaborateurs de l'ensemble de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillers de faire évoluer régulièrement leurs compétences afin de pouvoir répondre à l'évolution constante des besoins des clients. Au niveau de l'encadrement des conseillers, la formation aux méthodes de conduite et de coaching au poste de travail s'est poursuivie. Enfin, dans le cadre de la redéfinition de la stratégie de ressources humaines, l'ensemble des cadres ont été formés, afin de pouvoir assumer pleinement leur rôle tel que défini dans le nouveau modèle managérial de la BCV.

Les participants à la volée 2011-12 du «Micro-MBA», organisé en collaboration avec l'Université de Genève HEC/Entrepreneurship et Business Development, ont obtenu leur diplôme. Ces 17 personnes ont pu développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 25 collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu en 2012 un diplôme de formation supérieure à l'externe. Par ces différentes mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être en mesure de repourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

Conditions cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite «enveloppante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

A fin 2012, les employés affiliés à cette caisse de pensions représentaient 1987 assurés actifs, dont 1821 pour la Maison mère, et 1205 bénéficiaires de rentes, dont 920 retraités.

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention avec, par exemple, l'adoption d'une politique de locaux sans fumée, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement d'une association sportive.

6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile. Elle œuvre concrètement en faveur de son environnement direct et de la société. A côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

La BCV organise régulièrement des actions citoyennes qui permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de participer à une action humanitaire ou environnementale. Ces actions sont menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2012, il s'est agi du Don du Sang, des oranges de Terre des Hommes et du Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge.

Quant à la politique de mécénat et de sponsoring de la Banque, elle privilégie les actions qui se situent dans le canton de Vaud, dans des domaines d'intérêt public ou général. Sont en priorité soutenus des thèmes à caractère culturel, de formation et d'enseignement, sportif, environnemental ou social.

La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Rock Oz'Arènes, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, MUDAC, Metropop Festival, Cully Jazz Festival, Orchestre de Chambre de Lausanne, Festival de la Cité, Fondation de l'Hermitage, Le Petit Théâtre, Fondation Bex & Arts, Fondation du Conservatoire de Lausanne.

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société vaudoise et au-delà, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Terre des Hommes.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation et l'enseignement: Remise des prix aux écoles du canton, Centre Sport-Etudes Lausanne, Centre sport et santé EPFL-UNIL.

Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: 20 km de Lausanne, FC Lausanne-Sport, Yverdon-Sport FC, Fondation Foot Avenir, Association cantonale vaudoise de football, Graines de foot, Lausanne

Hockey Club, Festival International de Ballons à Château-d'Oex, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Montreux-Les Rochers-de-Naye, Mérite Sportif Vaudois, Centre Mondial du Cyclisme.

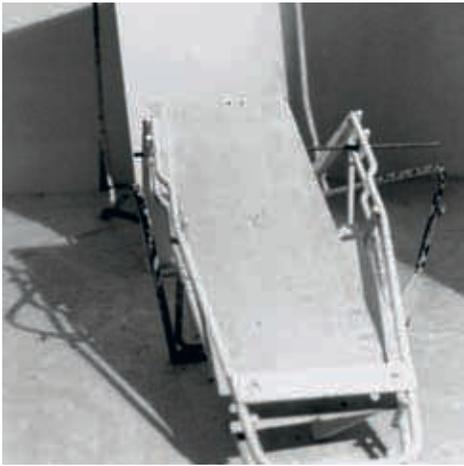
La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, 250^e anniversaire de 24 Heures, velopass.

Deux événements survenus en 2012 méritent encore d'être mentionnés. Premièrement, une centaine d'œuvres de la collection d'art de la BCV ont été exposées à la Fondation de l'Hermitage, à Lausanne, durant l'automne 2012. Grâce à une politique d'achat formalisée depuis les années 1970, cette collection donne un reflet cohérent de la création artistique liée au canton dans toute sa diversité. Le bon accueil que lui a réservé un large public nous a profondément réjouis. Il s'agissait de la quatrième grande exposition depuis les années 1980.

Deuxièmement, un don de CHF 140 000 a été octroyé à la Fondation Swissclinical dans le cadre de la première édition de l'opération «BCV solidarité». Cette dernière est née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire a été choisi par un groupe de travail constitué de collaborateurs tirés au sort. Cette initiative se poursuivra.

Par ailleurs, la BCV a pour principe de soutenir l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile afin de contribuer à leur développement personnel. En 2012, quelque 340 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations, groupements et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive.

De plus amples informations sur les mesures de la Banque pour jouer un rôle actif dans la société civile figurent dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2011.





Revue 2012

Environnement économique

Le canton de Vaud a fait preuve de résistance face au ralentissement de la conjoncture qui s'est manifesté en 2012. La troisième année de crise de la dette dans la zone euro et le manque de confiance qui en a découlé au niveau mondial ont provoqué un tassement de la dynamique économique sur l'ensemble du globe.

Au niveau du canton, cela s'est traduit par une baisse du rythme de croissance, qui est passé selon les estimations du CREA de 2,7% en 2011 à 1,2% en 2012. Cependant, contrairement à de nombreux pays de l'Union européenne (UE), le canton, comme l'ensemble de la Suisse, a échappé à une récession ou une stagnation de l'activité.

Monde: le ralentissement s'est poursuivi

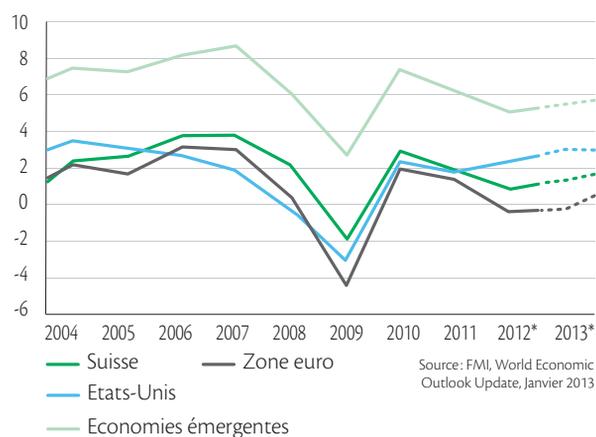
Les premiers signes d'un ralentissement conjoncturel au plan mondial étaient déjà perceptibles en 2011. Cette tendance s'est accentuée en 2012, sur fond de poursuite de la crise de la dette dans la zone euro. Plusieurs Etats membres de cette dernière, tels que l'Espagne (-1,3%), l'Italie (-2,2%), le Portugal (-3,1%) ou la Grèce (-6,3%), ont subi une année de récession, pour certains la deuxième ou la troisième d'affilée. Sur l'ensemble de la zone euro, la croissance + 1,5% en 2011 – a cédé la place en 2012 à une baisse de l'activité, de 0,4% selon les estimations de l'OCDE (automne 2012).

Si les mesures prises par la Banque centrale européenne, notamment l'achat massif d'obligations de pays financièrement fragiles, ont permis de détendre quelque peu la situation, les craintes quant à l'évolution de cette crise sont restées présentes, freinant les investissements dans le monde. A cela se sont ajoutées les incertitudes sur l'issue des élections présidentielles et des discussions budgétaires aux Etats-Unis.

L'ensemble de l'activité mondiale en a été affectée, avec une baisse de la croissance globale qui est passée de 3,8%

Evolution du PIB dans le monde

En %



* Estimations décembre 2012/janvier 2013

en 2011 à 3,3% en 2012. Les pays émergents ont ressenti les effets de cette situation. Ainsi, la Chine a vu la hausse de son PIB se replier, de 9,2% en 2011 à 7,8% en 2012. En revanche, la reprise est restée présente aux Etats-Unis, avec une croissance de 2,2%, après une progression de l'activité de 1,8% en 2011.

Des marchés financiers moins difficiles

Face à cet affaiblissement de la dynamique conjoncturelle globale, la nervosité n'a pas abandonné les intervenants sur les marchés financiers. Cependant, les performances boursières 2012 ont été très bonnes. Bien que volatile, l'année s'est terminée avec un SMI en hausse de 14,9%, à 6822 points. Les actions européennes ont également réalisé une performance positive. Ainsi, l'indice des blue chips de la zone euro, l'Euro Stoxx 50, a progressé en devise locale de 13,8% à 2635 points, tandis que le DAX allemand a bondi de 29,1% à 7612 points. Aux Etats-Unis, le S&P 500 a affiché une performance de 13,4% à 1426 points. Globalement, l'indice des actions monde de MSCI a progressé de 13,2% à 1388 points et celui des actions émergentes de 15,2% à 1055 points.

L'année a également été bonne pour les investissements en obligations, grâce à la poursuite de la baisse des taux d'intérêt. En Suisse, le rendement total des obligations gouvernementales s'est inscrit à 1,9%. De ce côté, l'explication réside dans un nouveau repli des taux d'intérêt dans notre pays. En 2010, le rendement des obligations à 10 ans de la Confédération était déjà descendu à 1,12%; fin 2011, il avait

reculé à 0,65%; en automne 2012, il était tombé à 0,42%, pour terminer l'année à 0,53%. Cela illustre l'inquiétude persistante sur les marchés financiers et la recherche de valeurs refuges. A ce titre, le franc suisse et les créances libellées en francs d'émetteurs domestiques ou étrangers ont été très recherchés.

Egalement prisées, les obligations à 10 ans du gouvernement américain ont vu leur rendement se replier de 1,88% à 1,76% et celles du gouvernement allemand de 1,83% à 1,32%. Ces évolutions ont été facilitées par l'absence de tensions inflationnistes. En Suisse, l'indice des prix à la consommation a reculé en moyenne de 0,7%. Aux Etats-Unis, les prix ont progressé de 1,7% en 2012, tandis que la hausse a été de 2,7% dans la zone euro. Sur la même période, l'or n'a que modérément progressé, de 5,4% à 1662,78 dollars l'once et de 3,0% à 48 926 francs suisses le kilo.

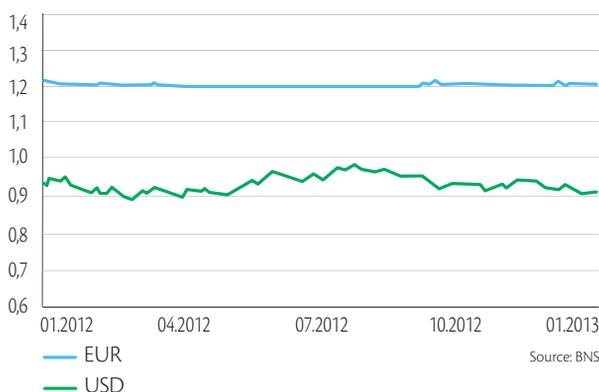
Au niveau des devises, le cours de l'euro face au franc suisse est resté stable à environ CHF 1,20, grâce à l'intervention de la Banque nationale suisse (BNS). En raison de ce plancher instauré en septembre 2011, la devise helvétique a évolué en dents de scie face au dollar, en parallèle avec la monnaie unique européenne. Sur l'année, le billet vert a reculé de 2,5% à CHF 0,92.

Résistance de la Suisse

Dans cet environnement, l'économie suisse a fait preuve de résistance. Certes, la force du franc et le ralentissement de la conjoncture mondiale ont conduit à un repli de la crois-

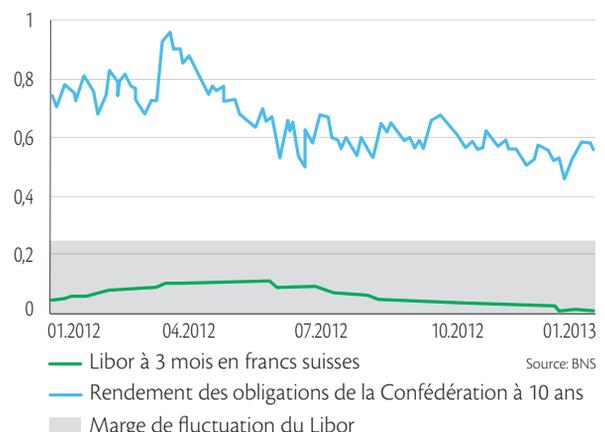
Evolution des cours de change

En CHF



Evolution des taux d'intérêt

En %



sance, de 1,9% en 2011 à 1,0% en 2012, selon les estimations du SECO (automne 2012). Cependant, l'économie du pays a bénéficié du soutien de la conjoncture domestique et de la relative bonne tenue de certaines branches exportatrices, en particulier l'industrie pharmaceutique, les instruments de précision et l'horlogerie.

La balance commerciale a légèrement progressé, à environ CHF 24,4 milliards (+3,7%) pour l'ensemble de 2012. En plus du positionnement de leurs produits, les branches exportatrices ont bénéficié de l'introduction en 2011 par la BNS d'un cours plancher de CHF 1,20 pour EUR 1. Celui-ci a permis une stabilisation des marges en interrompant l'appréciation du franc face aux autres grandes devises.

Du côté de la conjoncture intérieure, l'activité de construction et la consommation sont restées robustes, selon les données du SECO. Le marché de l'emploi s'est aussi montré relativement solide. Malgré le repli de la dynamique conjoncturelle, le taux de chômage n'a que peu varié. Il est passé de 2,8% en décembre 2011 à 3,3% en décembre 2012. Les créations d'emplois se sont poursuivies. Au quatrième trimestre, le pays comptait 4,1 millions d'emplois en équivalent plein temps dans les secteurs secondaire et tertiaire, 1,8% de plus qu'à la même période un an auparavant.

Solidité de l'économie vaudoise

Le canton de Vaud a également bénéficié de sa diversification et de son dynamisme. La croissance, tout en se re-

pliant de 2,7% en 2011 à 1,2% en 2012 selon les estimations du CREA (janvier 2013), est restée supérieure à celle de la Suisse. A CHF 13,4 milliards, les exportations se sont inscrites en hausse de 1,0% par rapport à 2011. Elles ont notamment été soutenues par les bonnes ventes à l'étranger de produits fabriqués dans le canton dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, de l'horlogerie, des instruments de précision et de l'agroalimentaire.

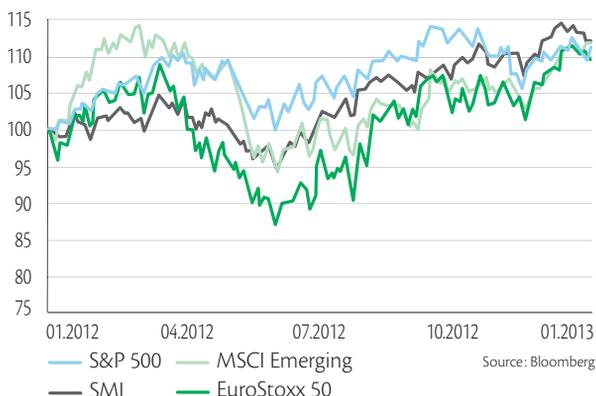
A cela s'ajoute une conjoncture domestique toujours solide. Notamment, la consommation a été robuste, comme en témoignent une stabilité des mises en circulation de voitures neuves dans le canton et la dynamique de la construction et du marché immobilier.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle d'automne de la CVCI vont dans le même sens. La marche des affaires a été bonne pour 41% des sociétés vaudoises et satisfaisante pour 41% d'entre elles. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus une année plus tôt.

Le marché de l'emploi s'est montré robuste. Comme au plan national, le taux de chômage n'a que peu évolué, passant de 4,7% en décembre 2011 à 5,1% un an plus tard. Les disparités régionales sont toujours présentes, avec des taux de sans-emploi sensiblement plus bas dans les districts de Lavaux-Oron (3,2%), du Gros-de-Vaud (3,2%) et de Morges (3,9%) et plus élevés dans les districts de Lausanne (6,2%), d'Aigle (6,3%) et de l'Ouest lausannois (6,6%). Dans les autres régions du canton, ce taux s'inscrivait à plus ou

Evolution des indices boursiers en monnaies locales

Base 100 = 31 décembre 2011



Evolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud

En %



moins 1% de la moyenne cantonale. De plus, les créations d'emplois se sont poursuivies: au quatrième trimestre, le nombre d'équivalents plein temps dans les secteurs secondaire et tertiaire s'inscrivait à 342 500, 2,1% de plus qu'à la même période un an plus tôt.

L'immobilier vaudois

Les éléments qui ont alimenté la dynamique du marché immobilier dans le canton depuis le début des années 2000 – la forte croissance démographique, le solide développement économique du canton et des taux d'intérêt bas – ont continué à déployer leurs effets en 2012. Les données provisoires disponibles au moment d'écrire ces lignes laissaient entrevoir une poursuite de la croissance de la population vaudoise à un rythme élevé. Face à cela, l'activité de construction est restée soutenue. Les demandes de permis de construire se sont inscrites à CHF 5,4 milliards, en hausse

de 13,4% par rapport à 2011. Cette augmentation a concerné avant tout les logements (+22,4% à CHF 3,8 milliards). A l'inverse, les demandes de permis de construire pour des objets à usage industriel, artisanal ou commercial ont baissé (-25,2% à CHF 734 millions).

Les prix des transactions immobilières ont poursuivi leur hausse, selon les indices de Wüest & Partner: +4,2% pour les PPE ou +8,5% pour les maisons individuelles. Afin de freiner la demande, le secteur bancaire, de concert avec les autorités fédérales, a introduit au 1er juillet 2012 des mesures d'autorégulation. Celles-ci prévoient un apport d'au moins 10% de fonds propres ne provenant pas du deuxième pilier et un amortissement permettant de ramener en 20 ans la dette aux deux tiers de la valeur de nantissement du bien.

Sur proposition de la Banque nationale suisse, le Conseil fédéral a décidé le 13 février 2013 d'activer partiellement

Evolution des branches en 2012 dans le canton de Vaud

Croissance supérieure à 2%

Activités financières et assurances
Production et distribution d'électricité et d'eau
Secteur primaire
Construction
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.

Croissance de 0,5% à 2%

Administration publique, santé, éducation, sports, etc.
Chimie, pharma, métallurgie, ateliers mécaniques, etc.
Machines, montres, équipements médicaux, etc.

Evolution de +0,5% à -0,5%

Commerce de gros et de détail, réparation, etc.

Repli de -0,5% à -2%

Hôtellerie et restauration
Transports, postes et télécommunications, édition

Repli supérieur à -2%

Alimentation, textile, cuir, bois, papier

Source: CREA, estimations janvier 2013

Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

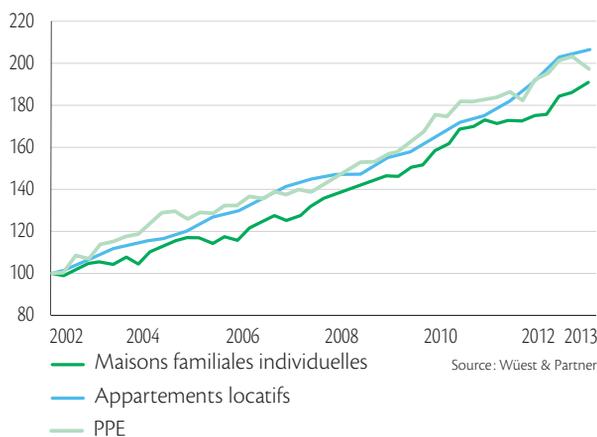
	Vaud	Suisse
Superficie	3 212 km ²	41 285 km ²
Population (fin 2011)	725 944 résidents	7 954 662 résidents
Densité de la population	226 résidents/km ²	193 résidents/km ²
Population active (oct. 2012)	396 996 personnes	4 501 430 personnes
Nombre d'entreprises (recensement féd. 2008)	37 207	451 758
dont		
primaire	12%	14%
secondaire	16%	17%
tertiaire	72%	69%
Emplois (recensement féd. 2008)	340 141	4 193 044
dont		
primaire	4%	4%
secondaire	19%	25%
tertiaire	76%	70%
Taux de chômage (moyenne 2012)	4,7%	2,9%
PIB nominal (2011, estimé)	CHF 45,5 mia	CHF 586,85 mia
PIB/100 habitants	CHF 6,3 mio	CHF 7,4 mio

Sources: Recensement fédéral des entreprises 2008, OFS, CREA, Statistique Vaud

le volant anticyclique de fonds propres, dans le but également de freiner la dynamique du marché immobilier. Dès le 30 septembre 2013, les banques devront détenir des fonds propres additionnels à hauteur de 1% des hypothèques finançant des objets d'habitation en Suisse, pondérées en fonction des risques. La bonne dotation en fonds propres de la BCV lui permet de respecter d'entrée ces nouvelles exigences.

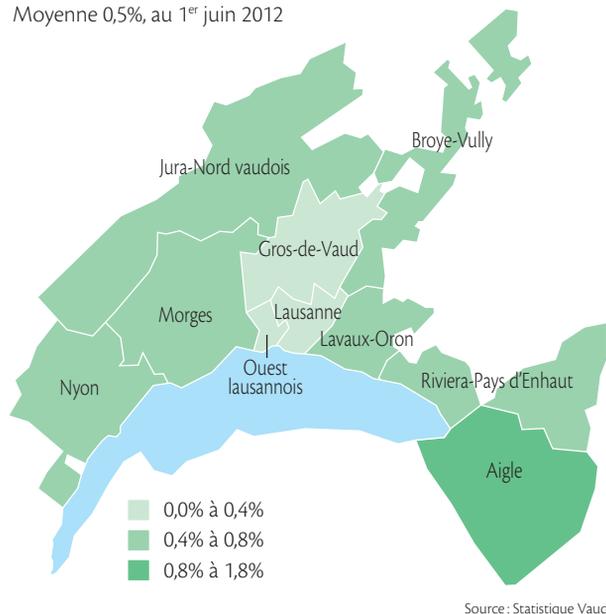
Evolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, base 100 = 1^{er} trimestre 2002



Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 0,5%, au 1^{er} juin 2012



De plus, les premiers signes d'un fléchissement de la demande ont été perceptibles, au travers de délais de commercialisation plus longs ou de transactions effectuées au-dessous du prix demandé.

Perspectives

En automne 2012, une légère amélioration de la situation économique était attendue pour 2013. Selon les dernières estimations du SECO (décembre 2012) et du CREA (janvier 2013) disponibles au moment d'écrire ces lignes, la croissance devrait s'inscrire à 1,8% dans le canton et à 1,3% dans l'ensemble de la Suisse. La croissance américaine devrait certes rester molle, mais en territoire positif, tandis qu'un certain soutien continuera de provenir des pays émergents. En particulier, bien que la croissance ralentisse en Chine, le pays semble éviter un atterrissage brutal de son économie. Quant à la zone euro, elle devrait parvenir à sortir de la récession courant 2013. Cependant, les risques et les facteurs d'incertitude restent nombreux, la situation autour des finances publiques de plusieurs pays de la zone euro étant toujours tendue.

Poursuite de la hausse de la population

La démographie du canton est le reflet de sa dynamique économique. De 2001 à 2011, la population vaudoise a augmenté de 16,2%, contre 9,6% en moyenne nationale. Certes, depuis 2008, année durant laquelle le solde migratoire – le nombre d'arrivées moins celui des départs – a atteint le record de 14 063, l'élan a fléchi. Mais le canton continue d'accueillir un nombre important de nouveaux habitants, principalement des ressortissants de l'Union européenne. Ils ont été 10 157 en 2009, 7 556 en 2010 et 10 622 en 2011, selon les données de Statistique Vaud. Les données 2012 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ces lignes. Cependant, les chiffres intermédiaires disponibles au plan fédéral semblent indiquer que la tendance est restée similaire à celle de l'année précédente, soit un solde migratoire s'inscrivant toujours à un niveau appréciable.

Le canton au niveau de ses branches

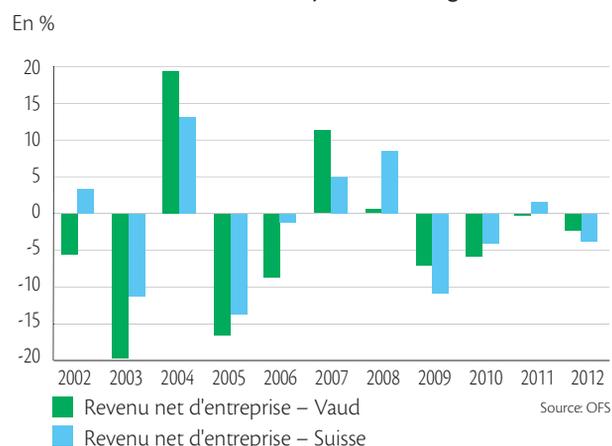
Le canton de Vaud bénéficie pleinement d'une économie très diversifiée. Cette qualité lui a permis de traverser la crise de 2008–2009 sans trop de heurts compte tenu des circonstances, de tirer parti du retour de la croissance en 2010 et 2011 et d'afficher un bilan satisfaisant pour 2012. Si les principales branches ont globalement évolué dans la même direction, on observe cependant des différences entre elles.

Secteur primaire

L'année a été mitigée pour l'agriculture vaudoise. Selon les comptes régionaux de l'agriculture publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS), la production (en valeur) et le revenu net d'exploitation se sont repliés en 2012 de respectivement 1,2% à CHF 1,1 milliard et 2,5% à CHF 287 millions. Les rendements en baisse reflètent un hiver rigoureux et des gelées tardives. Si la qualité a été bonne dans l'ensemble, les quantités ont été inférieures à celles de 2011. De plus, les prix continuent d'être sous pression dans plusieurs filières notamment le lait.

Les revenus dans l'agriculture par unité de travail annuel (unité équivalente à une personne travaillant à plein temps pendant un an) ont fléchi dans le canton de quelque CHF 61 000 en 2011 à CHF 58 700 en 2012. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale (CHF 49 400).

Evolution des revenus des exploitations agricoles



Vaud est le deuxième contributeur à la production agricole suisse (11% en valeur), derrière Berne. Avec près de 15% de la surface cultivée en Suisse, le canton est surtout le «grenier du pays» ou principal contributeur à sa production végétale (18%). Il est le premier producteur de céréales, de produits maraîchers, de plantes industrielles, de fruits et de vin (de qualité et de table). Il est moins présent dans la production de viande ou de plantes fourragères.

Dans la viticulture, la quantité de raisin vendangée en 2012 a été parmi les plus basses de ces 30 dernières années. Selon l'Office cantonal de la viticulture, la cuvée 2012 est par contre de qualité, grâce à un mois d'août chaud, suivi d'un automne sec. En raison de l'appréciation du franc, la concurrence des vins étrangers s'est renforcée, en particulier dans les produits courants. Cependant, les produits de meilleure qualité continuent de trouver facilement preneur.

Secteur secondaire

Selon qu'elles étaient tournées vers le marché domestique ou vers l'exportation, les entreprises du secteur secondaire ont connu une année 2012 très différente. Les premières ont bénéficié d'une demande intérieure solide, tandis que les secondes ont ressenti les effets de l'affaiblissement de la demande mondiale et de la force du franc.

Industrie

L'industrie vaudoise est principalement tournée vers les marchés étrangers et les hautes et moyennes technologies. Son orientation vers les produits à haute valeur ajoutée a atténué les effets de la force du franc et du ralentissement de la conjoncture mondiale. Si l'indicateur de la marche des affaires dans l'industrie publié par la Commission Conjoncture vaudoise évolue en zone négative depuis la mi-2011, le taux plancher de CHF 1,20 pour EUR 1 introduit par la BNS a donné aux industriels plus de visibilité et allégé la pression sur leurs marges, comme l'a montré l'enquête conjoncturelle d'automne de la CVCI.

Selon cette enquête, le nombre d'entreprises se disant touchées par la force du franc a même reculé, de 62% en 2011 à 56% en 2012. De plus, des différences importantes entre branches étaient perceptibles. Ainsi, la marche des affaires a été meilleure pour les entreprises fabriquant des biens de consommation que pour celles produisant des biens d'équipement, principalement dans les machines et la métallurgie. D'autres signaux po-

sitifs étaient visibles, comme une stabilité du nombre d'emplois dans le secondaire malgré une situation encore tendue dans certains secteurs. Enfin, selon le sondage de la CVCI, les entreprises industrielles souhaitant augmenter leurs effectifs étaient plus nombreuses que celles qui prévoyaient de les réduire.

Construction

La construction a continué de bénéficier de la bonne santé du marché immobilier dans le canton de Vaud. Les montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire se sont montés en 2012 à environ CHF 1,3 milliard par trimestre, un niveau élevé en comparaison avec la décennie précédente. Un fléchissement a été perceptible dans les locaux destinés à l'industrie, l'artisanat et les services. A l'inverse, les demandes concernant les logements ont été en hausse. Au niveau des effectifs de la branche, ceux-ci ont augmenté de 1,9% en moyenne, à 26 658 personnes.

Toutefois, la pression sur les prix reste présente. De plus, la Fédération vaudoise des entrepreneurs a signalé des suppressions de postes – chiffrées en automne 2012 à quelque 150 – dans l'Est vaudois, dans les Alpes et les bords touristiques du Léman en raison de la mise en oeuvre de la Lex Weber.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire a également ressenti les effets du tassement de la dynamique conjoncturelle. Dans le cadre de l'enquête d'automne de la CVCI, l'indicateur de marche des affaires dans les services a légèrement fléchi, passant de 30 points en 2011 à 24 points en 2012. Le fléchissement reste cependant modéré et le tertiaire bénéficie notamment de la robustesse du climat de consommation.

Administration, santé, social

Les secteurs public et parapublic vaudois sont d'importants stabilisateurs de la conjoncture. Ils comptent pour environ un cinquième de l'économie du canton, en raison notamment des contributions importantes des branches de la santé et de l'éducation. L'Etat de Vaud a conservé pour son budget 2013 l'approche anticyclique adoptée les années précédentes. Malgré une augmentation des dépenses, motivée notamment par des besoins supplémentaires dans plusieurs domaines (social, santé, formation, enseignement, culture, sécurité), celui-ci reste équilibré. De



L'Observatoire BCV de l'économie vaudoise a publié en 2012 une étude sur le secteur vaudois de la santé, au sens élargi. «Santé vaudoise: secteur vital» met notamment en évidence que le pôle vaudois des sciences de la vie a été l'un des plus dynamiques au monde durant la première décennie du millénaire. De plus, entre le système de soins (hôpitaux, médecins en cabinet et réseau médico-social), les services associés (commerce de médicaments, assurances) et l'industrie des sciences de la vie, ce domaine représente un emploi sur dix. Cela en fait le deuxième employeur du canton, derrière le commerce.

L'étude peut être téléchargée sur le site internet de l'Observatoire BCV (www.bcv.ch), section Actualités et médias, sous-section Observatoire économique.

plus, les investissements sont en hausse et seront financés partiellement par l'emprunt.

La situation financière du canton est très saine. La dette devrait rester en dessous de CHF 1,7 milliard en 2013. Elle représente moins de 5% du PIB vaudois alors que cette proportion était sensiblement plus élevée dix ans auparavant.

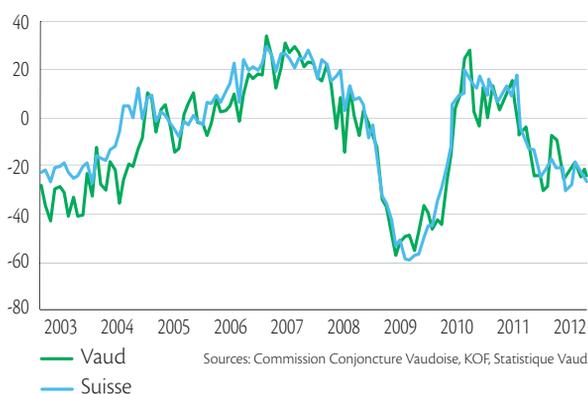
Structure de l'économie vaudoise

Secteurs et branches	Part du PIB cantonal (en 2012)	Croissance annuelle (2002-2012)	Nombre d'emplois (2008)	Part du total des emplois (2008)
Primaire				
Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	1,5%	-0,3%	14 496	4,3%
Secondaire				
Alimentation, textile, cuir, bois, papier	2,9%	0,6%	9 467	2,8%
Chimie, pharma, métallurgie, ateliers mécaniques, etc.	5,2%	3,8%	10 904	3,2%
Machines, montres, équipements médicaux, etc.	6,1%	1,7%	18 773	5,5%
Production et distribution d'électricité et d'eau	2,3%	0,2%	3 465	1,0%
Construction	5,4%	2,5%	23 523	6,9%
Tertiaire				
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.	18,5%	3,5%	55 455	16,3%
Hôtellerie et restauration	2,1%	-0,6%	18 412	5,4%
Transports, postes et télécommunications, édition	6,7%	1,7%	20 693	6,1%
Activités financières et assurances	8,4%	2,0%	14 823	4,4%
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.	14,0%	4,2%	50 058	14,7%
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.	20,0%	1,7%	95 928	28,2%
Autres (y compris valeur locative)	6,7%	1,3%	4 247	1,2%
PIB cantonal (après ajustements)	100,0%	2,3%	340 244	100%

Sources: CREA, Statistique Vaud, OFS

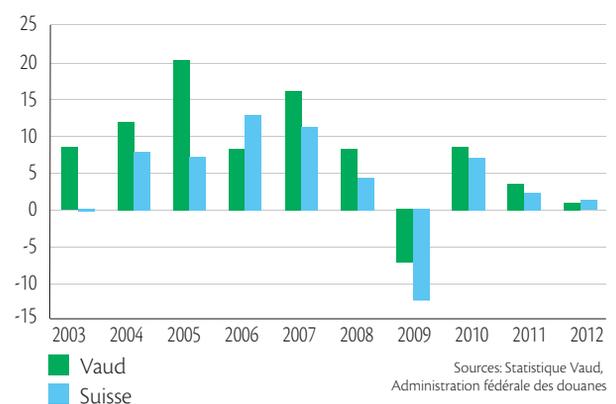
Evolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde de réponses



Variation annuelle des exportations

En %



Commerce

Le climat de consommation est resté relativement dynamique malgré le flot de mauvaises nouvelles: poursuite de la crise de la dette dans la zone euro ou ralentissement de la croissance mondiale. Au plan suisse, les chiffres d'affaires du commerce de détail ont progressé en termes réels de 3,6% en moyenne sur l'année. Il n'existe pas de chiffre comparable au plan vaudois. Cependant, on observe dans le canton une certaine retenue pour les achats importants. Le nombre d'immatriculations de voitures neuves a légèrement fléchi (-1,1%), tandis qu'il a progressé de 2,9% au plan suisse. Ces deux chiffres sont en repli par rapport à 2011.

Tourisme, hôtellerie et restauration

Cette branche ressent le tassement de la dynamique économique. Dans la restauration, les chiffres d'affaires ont évolué négativement, avec des replis plus marqués en milieu urbain, observe la Commission Conjoncture vaudoise. Outre une retenue des consommateurs en raison des craintes quant à la conjoncture, cette tendance reflète aussi la baisse des nuitées hôtelières dans le canton. Sur l'ensemble de l'année, leur nombre était en baisse de 4,2%. La région la plus touchée était les Alpes vaudoises, avec une baisse de 13,7%. Ce chiffre est toutefois à relativiser: une part notable du repli est liée à la fermeture provisoire durant l'été d'un hôtel important. Dans les autres régions, les

baisses étaient en ligne avec la moyenne cantonale. Le Jura vaudois a même connu une hausse des nuitées. Au niveau de la provenance des hôtes, tant les étrangers que, dans une moindre mesure, les Confédérés ont été moins nombreux. Les replis les plus importants ont concerné les hôtes en provenance des pays voisins. Les personnes venant de Chine étaient par contre plus nombreuses.

Les faits marquants de 2012 dans les régions

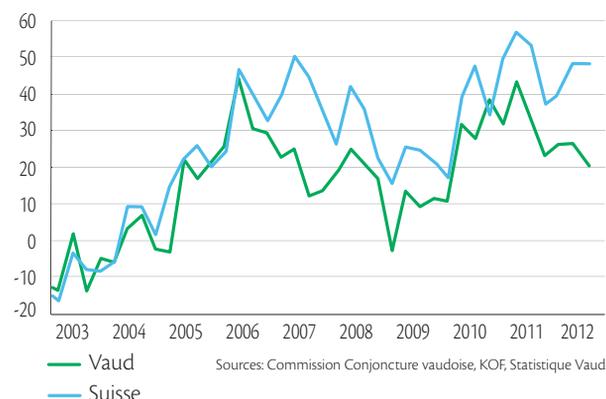
Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s'observent également au plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque région.

Broye

La région connaît un certain développement de la production d'électricité, grâce à l'installation de cellules photovoltaïques sur les toits des exploitations agricoles. En ce qui concerne le secteur secondaire, les métiers du bâtiment profitent d'une demande toujours soutenue par un marché immobilier dynamique, porté par un niveau de prix relativement bas par rapport à celui de l'arc lémanique. Enfin, le parc technologique et industriel Aéroport, situé aux abords immédiats de l'aérodrome de Payerne, a annoncé la première implantation d'une entreprise.

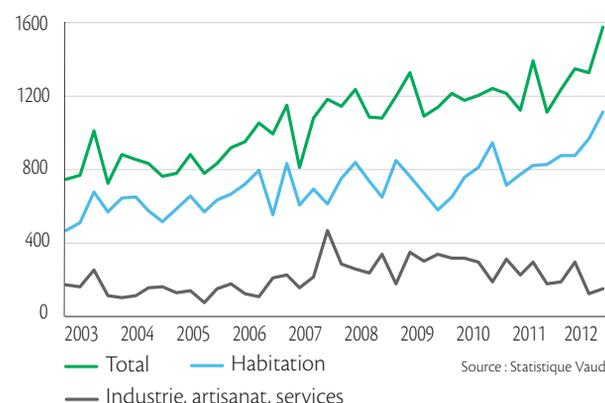
Evolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde de réponses



Evolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En millions de CHF



Chablais

L'année a été morose dans la viticulture, en raison de la pression sur les prix, tant pour le vrac que pour le vin en bouteille. En plaine, l'activité est restée soutenue dans l'immobilier, tandis que dans les stations de montagne, la construction a été touchée par l'application de l'initiative fédérale contre la construction de résidences secondaires. Toujours dans les Alpes, le tourisme a aussi ressenti les effets de la force du franc.

Gros-de-Vaud

En réponse à la pression sur le prix du lait industriel, des producteurs se sont associés à des projets de fromagerie, domaine dans lequel les perspectives sont meilleures. En ce qui concerne la construction, l'activité est restée soutenue grâce à la démographie favorable dont bénéficie la région; cette situation se reflète également positivement sur le secteur des services. Pour leur part, les entreprises industrielles ont relativement bien résisté à la force du franc et à la situation conjoncturelle.

Lausanne

La construction a été soutenue grâce à quelques chantiers importants de construction de logements et aux nombreux grands projets en cours dans le chef-lieu vaudois ou à proximité: par exemple sur le site de l'EPFL, au Biopôle, le

parc scientifique dédié aux sciences de la vie dans le nord de la ville, ou à l'Opéra de Lausanne, dont l'extension est désormais terminée.

Lavaux

Si la tendance à construire de nouvelles habitations en remplacement d'immeubles anciens s'est poursuivie, en raison d'une demande élevée dans cette région et du manque de terrains disponibles, la dynamique a marqué le pas dans les transactions concernant des objets haut de gamme. Les négociations ont été plus longues et les prix ont eu tendance à stagner, voire à se replier légèrement. Dans le « haut » de la région, à Mézières ou Oron par exemple, la population a continué de croître à un rythme élevé et la construction de logements y a été dynamique.

Morges

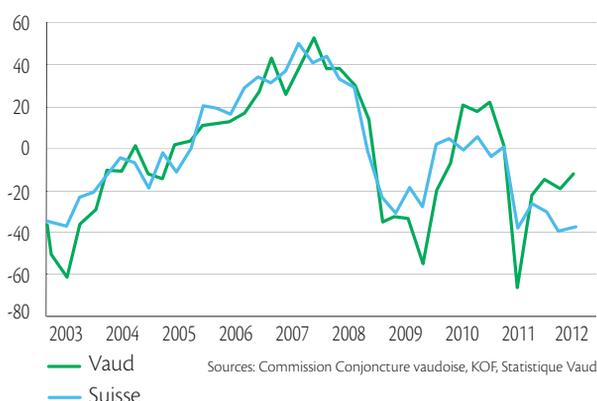
Les pôles économiques de la région, notamment Littoral Parc à Etoy et la zone industrielle d'Aclens, ont poursuivi leur développement grâce à l'arrivée de plusieurs multinationales et grandes entreprises. La dynamique économique a entretenu la demande de logements et les prix se sont inscrits à un niveau élevé, même si une certaine stabilisation s'est dessinée au deuxième semestre 2012. Cette situation a bénéficié aux métiers du bâtiment. Par contre, le secteur de la sous-traitance et les sociétés exportatrices ont encore été pénalisés en 2012 par la force du franc; toutefois une majorité de sociétés concernées étaient parvenues à s'adapter à cette situation.

Nord vaudois

Dans le secondaire, l'année a été marquée par un environnement très porteur pour l'horlogerie et ses sous-traitants, en particulier dans le haut de gamme. Dans d'autres secteurs industriels tournés vers l'exportation, ateliers mécaniques, mécanique de précision ou injection plastique, par exemple, les effets de la force du franc ont toujours été sensibles, malgré des mesures d'augmentation de la productivité. Pour leur part, les entreprises et artisans actifs dans le bâtiment ont bénéficié d'un marché immobilier porteur.

Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses



Nyon

La région bénéficie elle aussi de l'installation de nouvelles entreprises, notamment dans le secteur du Business Park d'Eysins. Ce développement se reflète positivement sur l'emploi ainsi que sur le marché immobilier et la construction, domaines dans lesquels l'activité a continué d'être soutenue; cependant, un tassement au niveau du nombre de transactions était perceptible.

Riviera

Malgré une dynamique économique globalement solide, le commerce de détail a été confronté à une baisse de la demande. L'hôtellerie, pour sa part, a ressenti les conséquences de la force du franc, et ce, bien que le cours plancher de l'euro en ait limité les effets négatifs. Le marché immobilier est resté dynamique; cependant, l'augmentation des prix a été freinée et le temps de commercialisation s'est quelque peu allongé.

Structure de l'économie dans les régions BCV

	Broye	Chablais	Gros-de-Vaud	Lausanne	Lavaux	Morges	Nord vaudois	Nyon	Riviera
Nombre d'habitants à fin 2011	28 431	45 377	55 873	214 081	56 661	70 047	83 641	89 065	78 385
Croissance de la population en 2011	+3,0%	+2,5%	+2,2%	+2,1%	+1,3%	+1,9%	+1,8%	+1,9%	+0,8%
Part des habitants du canton	3,9%	6,3%	7,7%	29,7%	7,9%	9,7%	11,6%	12,3%	10,9%
Nombre d'emplois (2008)	11 527	17 959	19 119	143 937	16 254	31 115	36 753	32 658	30 613
Part des emplois dans le canton	3,4%	5,3%	5,6%	42,3%	4,8%	9,2%	10,8%	9,6%	9,0%
Part des emplois de la région dans le secteur primaire	14,0%	9,8%	8,8%	0,2%	8,7%	7,5%	7,4%	5,5%	1,8%
Part des emplois de la région dans le secteur secondaire	25,0%	24,8%	36,3%	13,7%	18,1%	21,6%	35,8%	15,8%	13,7%
Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire	61,0%	65,4%	54,9%	86,1%	73,2%	70,8%	56,8%	78,6%	84,4%
Taux de chômage en décembre 2012	4,8%	5,8%	3,5%	6,5%	3,3%	3,9%	5,4%	4,3%	5,3%
Evolution du taux de chômage en 2012	+0,5%	+0,4%	+0,4%	+0,3%	+0,0%	+0,3%	+0,6%	+0,7%	+0,1%

Sources : Statistique Vaud, OFS, SECO

Revue 2012

La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a réalisé de très bons résultats durant l'année 2012. Dans un contexte économique international toujours incertain, mais grâce à une conjoncture suisse et vaudoise globalement résistante, les revenus ont été stables au-dessus de la barre du milliard de francs, à CHF 1,01 milliard (-1%). Le bénéfice brut est resté inchangé, à CHF 486 millions, tandis que le bénéfice net a augmenté de 3%, à CHF 311 millions.

En 2012, de nombreux projets ont abouti dans le cadre du programme stratégique BCVPlus, notamment la re-définition de la stratégie de ressources humaines. En outre, les premières synergies produites par la création de Piguet Galland & Cie SA se sont concrétisées, tandis que son Comité de direction a été renforcé.

Contexte économique international incertain

Sur le plan économique, 2012 a été marqué par un nouveau ralentissement de la croissance mondiale, sous l'effet notamment de la crise de la dette dans la zone euro. La Suisse et le canton de Vaud ont aussi vu leur dynamique conjoncturelle se tasser, mais de manière modérée. Et ce, bien que certaines branches exportatrices et le tourisme aient souffert du ralentissement économique des pays de l'Union européenne et de la force du franc. Dans ce contexte, les taux d'intérêt sont restés extrêmement bas.

Dans la gestion de fortune transfrontalière, de nombreuses questions restent ouvertes sur les évolutions à venir, notamment après le refus de l'Allemagne d'entériner l'accord sur l'introduction d'un impôt libérateur à la source pour les personnes résidant sur son territoire et disposant d'avoirs en Suisse. Principalement orientée vers le marché domestique, la BCV est toutefois moins concernée que d'autres établissements par cette problématique.

Enfin, le marché de l'immobilier est resté très dynamique en Suisse et dans le canton de Vaud. S'il est vrai que la hausse des prix des logements dans le canton ces dernières

années est due à une demande importante que l'offre ne parvient pas à satisfaire, les prix ont atteint un niveau élevé. Une poursuite de la dynamique au même rythme que ces dernières années créerait le risque de voir apparaître des déséquilibres. Le phénomène concerne l'ensemble du pays et le secteur bancaire a introduit en collaboration avec les autorités fédérales des mesures d'autorégulation visant à freiner la demande au plan national. En tant que leader sur le marché vaudois, la BCV a décidé à fin 2011 de freiner sa croissance sur le marché hypothécaire à environ 4% par an, contre 8% à 9% par an les années précédentes, afin de contribuer à ralentir la dynamique. Dans le canton, certains signes pouvant présager d'un tassement de la dynamique étaient perceptibles.

Poursuite de la hausse de l'épargne

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont augmenté de 3,6%, à CHF 22,9 milliards, conformément à la stratégie de maîtrise de la croissance dans ce domaine. Les autres crédits ont reculé de 14%, à CHF 5,1 milliards; cette baisse a principalement concerné des activités de nature cyclique, dans les domaines du Trade Finance et des Grandes Entreprises.

Au passif du bilan, la hausse toujours très importante de l'épargne et des placements de la clientèle, de 6% à CHF 12,3 milliards, reflète la confiance accordée à la Banque. Globalement, le total du bilan a progressé de 5%, à CHF 39,8 milliards.

En outre, la masse sous gestion du Groupe a augmenté de 6% ou CHF 4,6 milliards à CHF 81,7 milliards. L'afflux net de nouveaux fonds s'est inscrit à CHF 160 millions. Des apports de fonds de CHF 1,2 milliard sur le marché domestique ont compensé des retraits, anticipés dans le cadre des changements touchant la place financière suisse, de CHF 1 milliard de clients domiciliés à l'étranger.

Evolution des éléments financiers

Les revenus du Groupe BCV ont été stables à CHF 1,01 milliard (-1%). Le résultat des opérations d'intérêts s'est replié de 3% à CHF 519 millions, conséquence du bas niveau persistant des taux d'intérêt. Le résultat des opérations de commissions s'est inscrit en hausse de 2%, pour s'établir à CHF 347 millions. Quant au résultat des opérations de négoce, il a baissé de 2% par rapport à l'excellent résultat de 2011, à CHF 113 millions. L'introduction par la Banque nationale suisse d'un cours plancher de l'euro face au franc à CHF 1,20 a fait baisser la volatilité sur le marché des devises. Enfin, les autres résultats ordinaires ont augmenté de 5% à CHF 30 millions.

Les coûts sont restés maîtrisés. Le total des charges a reculé de 1% à CHF 524 millions. Les charges de personnel ont baissé à CHF 335 millions (-1%) et les autres charges d'exploitation à CHF 189 millions (-2%).

Grâce à cela, le bénéfice brut est resté inchangé, à CHF 486 millions. Les amortissements ont augmenté de 3% à CHF 86 millions, alors que les correctifs de valeurs, provisions et pertes se sont inscrits à CHF 4 millions. Les produits extraordinaires se sont montés à CHF 9 millions, essentiellement constitués de dissolutions nettes de provisions pour risques de crédits. Le montant des impôts s'est élevé à CHF 92 millions, ce qui correspond à un taux d'imposition moyen de 23%. Au final, le bénéfice net a progressé de 3%, pour atteindre CHF 311 millions.

Le ratio charges/produits (cost/income) est resté stable à 60%. La gestion prudente des liquidités a continué de peser sur la marge d'intérêts nette, qui s'est inscrite à 1,33%, un niveau légèrement plus bas qu'en 2011 (1,48%). Les fonds propres sont stables à CHF 3,3 milliards. Le ratio de fonds propres de base (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2012 à 14,4% (taux de couverture: 180%), respectivement 17,5% (taux de couverture: 219%) selon Bâle III dès le 1er janvier 2013. Enfin, le rendement des fonds propres (ROE) a été de 9,5%, légèrement en dessus de celui de 2011 (9,3%).

Au niveau des secteurs d'activité

Banque des particuliers

La banque des particuliers a très bien développé ses activités dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas. Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 3,6% à CHF 7,5 milliards, tout comme les dépôts de la clientèle

(épargne et fonds déposés) qui augmentaient également de 3,6% à CHF 7,8 milliards. Les revenus de la banque des particuliers s'élevaient à CHF 209 millions (+6,2%), pour un bénéfice brut de CHF 116 millions, soit une progression de 12%, rendue possible grâce à la bonne maîtrise des coûts. Dans le cadre de la stratégie BCVPlus, la banque des particuliers a poursuivi ses efforts afin d'accroître le temps consacré par les conseillers auprès de leurs clients et d'offrir un service de qualité au plus près des besoins de la clientèle.

Banque des entreprises

La banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires sur l'année 2012, portées par un environnement économique vaudois favorable. Sur l'année, les volumes de crédits ont baissé de 3,4% à CHF 14,9 milliards tandis que les dépôts ont augmenté fortement de 14% à CHF 7,4 milliards. Les revenus et le bénéfice brut ont tous les deux progressé pour s'établir respectivement à CHF 286 millions (+2,4%) et CHF 240 millions (+3,2%). Le portefeuille de crédit des entreprises a confirmé sa bonne résistance avec un coût du risque faible.

Gestion de fortune

Les activités de gestion de fortune ont bien résisté malgré un environnement difficile, marqué notamment par le faible niveau d'activité sur les marchés financiers. La masse sous gestion a progressé de 7,0% à CHF 63,4 milliards et le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 5,9% à CHF 6,4 milliards. Les revenus et le bénéfice brut ont augmenté respectivement à CHF 366 millions (+2,9%) et CHF 200 millions (+5,8%). L'intégration de la Banque Franck, Galland & Cie SA à la Banque Piquet & Cie SA a produit ses premières synergies. Des efforts sont actuellement poursuivis dans ce sens.

Trading

L'activité de trading sur devises, bien qu'en retrait par rapport à 2011, s'est maintenue à un niveau élevé grâce aux besoins de couverture et aux flux commerciaux de la clientèle. Les produits structurés affichent une performance réjouissante grâce à la reprise de l'activité d'origination à destination de la clientèle. Les revenus du Trading ont baissé à CHF 57 millions (-9,5%) et le bénéfice brut s'est établi à CHF 33 millions (-15%). Le profil de risque est resté à un niveau très bas, grâce à des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Faits et événements clés

Distribution extraordinaire et dividende

En 2012, la Banque a poursuivi pour la quatrième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a ainsi versé en mai 2012 CHF 189 millions sous forme de dividende ordinaire et distribué CHF 86 millions prélevés sur la réserve issue d'apports de capital. Sur les CHF 275 millions distribués à ses actionnaires, CHF 185 millions sont revenus à l'Etat de Vaud. Au titre des exercices 2008 à 2011, la BCV a ainsi reversé à l'ensemble de ses actionnaires près de CHF 1,1 milliard.

Notation confirmée par S&P

La notation AA de la BCV – qui la place dans le cercle très restreint des établissements bancaires dans le monde notés AA ou mieux – a été confirmée par S&P dans une note diffusée le 3 juillet 2012. A cette occasion, l'agence de notation a aussi annoncé porter une attention accrue à l'évolution du marché immobilier suisse et révisé la perspective de neuf banques actives sur celui-ci, dont la BCV, de neutre à négative.

Entrée dans l'indice MSCI Switzerland

Après être entrée dans l'indice STOXX Europe 600 à fin 2011, l'action BCV a été incluse le 1^{er} juin 2012 dans l'indice MSCI Switzerland qui mesure la performance des 40 plus grandes capitalisations boursières de Suisse.

TradeDirect

En mars 2012, la plateforme de négoce en ligne e-SIDER, créée en 1999, soit l'une des premières du genre en Suisse, a été rebaptisée TradeDirect. L'interface du site www.tradedirect.ch a été modifiée en profondeur pour rendre le service plus simple, plus rapide et plus intuitif. Avec une nouvelle tarification, TradeDirect se place également parmi les courtiers en ligne les plus compétitifs. La plateforme donne accès en ligne à 25 marchés boursiers et à plus de 100 000 produits; elle propose des outils de suivi des marchés, de recherche et d'analyse performants; enfin des applications mobiles sont disponibles pour consulter les cours en temps réel sur iPhone, iPad et BlackBerry.

Collaboration avec IBM

La Banque a annoncé début décembre 2012 son intention de continuer à utiliser sa plateforme informatique actuelle, Osiris, jusqu'en 2018 au moins. De nombreuses améliorations ont été apportées à cet environnement depuis l'intégration en 2007 par IBM des activités d'Unicible. Le contrat avec la société informatique, portant sur les services d'hébergement et d'autres projets spécifiques, a été prolongé de deux ans, jusqu'en 2018, tandis que 80 spécialistes d'IBM assurant la maintenance et le développement d'Osiris seront transférés à la BCV début juillet 2013.

Réglementation

En 2012, la FINMA a finalisé la mise en œuvre des règles concernant les fonds propres, issues de l'accord Bâle III. Selon ces nouvelles règles – applicables dès le 1^{er} janvier 2013 – le ratio de fonds propres de base (CET1) du Groupe atteint 17,5% (219%). La BCV satisfait largement aux exigences de fonds propres qui s'élèvent à 12% (150%) pour une banque de sa catégorie (3). L'objectif stratégique du Groupe est de disposer d'un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13% (163%). Sur cette base, le ROE cible se situe entre 12% et 13%.

Renforcement de la Direction de Piguet Galland & Cie SA

Olivier Calloud a été nommé en avril 2012 au poste de CEO (Chief Executive Officer) de la Banque Piguet Galland & Cie SA après avoir assuré cette position ad interim depuis novembre 2011. En décembre 2012, Michèle Luyet a été nommée au poste de COO (Chief Operating Officer) et, en janvier 2013, Alexandre Prautzsch à celui de responsable de la clientèle privée.

Carbon Disclosure Project 2012

Les résultats du classement réalisé par le Carbon Disclosure Project (CDP) ont été présentés à la fin du mois d'octobre 2012. Avec un score de 80 points sur 100, la BCV est la première banque cantonale du classement – ex aequo avec celle de Berne – et se hisse dans le top 10 des cent plus grandes entreprises suisses. La BCV est aussi celle qui a connu la plus grande progression d'une année sur l'autre.

Projets principaux et investissements

Programme stratégique BCVPlus

En 2009, la Banque a lancé une série de chantiers opérationnels sur plusieurs années, visant l'amélioration de son fonctionnement, une plus grande efficacité dans l'exécution et l'excellence du service à la clientèle à travers, notamment, des processus simplifiés et une amélioration de la prise en charge de la clientèle. Parmi les résultats obtenus, le coaching des conseillers à la clientèle dans la banque des particuliers a été renforcé et les sondages de satisfaction systématisés. La vie des clients a aussi été simplifiée avec un allègement des démarches lors d'une nouvelle entrée en relation, la possibilité d'ouvrir des prestations directement sur internet ou la mise en service d'une application BCV-net pour terminaux mobiles (iPhone, iPad, smartphones utilisant le système d'exploitation Android). L'exercice 2012 a vu aboutir le projet de redéfinition de la stratégie de ressources humaines.

Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 70 et 90 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques.

Orientation stratégique et perspectives

La BCV a défini, en novembre 2008, une stratégie ayant pour but d'orienter ses efforts vers son développement commercial tout en optimisant sa croissance et son profil de risque. Les priorités de développement sont ainsi clairement définies. La Banque vise principalement:

- Un nouvel élan dans la banque des particuliers en recherchant une meilleure efficacité et en développant le potentiel de sa large base de clientèle.
- Une croissance dans la gestion privée, principalement dans le canton de Vaud, et dans la gestion institutionnelle à l'échelle de la Suisse.
- Un renforcement des activités dans le domaine des PME.

- Une amélioration de la rentabilité, ainsi qu'un développement des activités de trade finance et des grandes entreprises en ligne avec le profil de risque de la Banque.
- Une très faible prise de risque dans les activités de négoce focalisées sur les flux commerciaux de la clientèle.

Dans ce contexte, l'accent mis sur les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie BCVPlus. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

Objectifs financiers

Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de bénéfice brut dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports de capital. La Banque a communiqué à l'occasion de ses résultats annuels 2012 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution sur les cinq prochaines années, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Evolution des affaires dans les principales filiales

Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA a poursuivi en 2012 la mise en œuvre du modèle d'affaires basé sur la gestion d'avoirs de clients domiciliés en Suisse et étendu son offre dans cette direction. La direction a été renforcée avec la nomination en avril d'Olivier Calloud au poste de CEO (Chief Executive Officer), qu'il occupait ad interim depuis novembre 2011,

et l'arrivée de deux nouveaux membres dans le Comité de direction. Michèle Luyet a été nommée en décembre 2012 au poste de COO (Chief Operating Officer) et Alexandre Prautzsch en janvier 2013 à celui de responsable de la clientèle privée.

Au niveau des résultats, l'exercice 2012 a été caractérisé par une grande stabilité. Cela s'observe au niveau des revenus (CHF 69 millions, +1%), des charges (CHF 58 millions, +1%) et du bénéfice brut (CHF 11 millions, +1%). Le bénéfice net s'est inscrit pour sa part à CHF 11 millions. Quant à la masse sous gestion, elle a été pratiquement inchangée, à CHF 7,5 milliards.

Gérfonds SA

Au cours de l'année sous revue, Gérfonds SA a vu la fortune administrée augmenter de 5% à CHF 15,8 milliards. Par contre, le nombre de fonds administrés par la société de direction de fonds mobiliers du Groupe BCV, en quasi-totalité des fonds mobiliers de droit suisse, a diminué de 121 à 110 en raison de regroupements et liquidations. Quant à la fortune sous direction, elle a augmenté de 1% à CHF 8,0 milliards. Dans cette activité, un fond a quitté la gamme, pour les mêmes raisons que celles observées parmi les fonds sous administration. A fin 2012, la gamme comptait ainsi 98 fonds, 76 de droit suisse et 22 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérfonds SA ont fléchi de 5%, à CHF 15,3 millions, alors que le bénéfice net s'est replié de 25%, à CHF 3,0 millions. Près de 40% du chiffre d'affaires en Suisse provient de produits de promoteurs autres que la BCV. En 2012, le nombre de ces derniers est resté stable à 11. L'exercice sous revue a aussi été marqué par la nomination au 1^{er} septembre de Christian Carron au poste de Chief Executive Officer, succédant ainsi à Christian Beyerler, qui continue de siéger au Conseil d'administration de Gérfonds SA.

FIR-GEP SA

Dans un marché rendu difficile par la hausse des prix de l'immobilier, GEP SA, la société de direction du Fonds Immobilier Romand (FIR), suit pour le développement de ce dernier une stratégie axée sur la qualité des situations, sur des prix de loyers non spéculatifs et la mise en valeur de son portefeuille d'immeubles existants au travers

de mesures d'assainissement énergétique visant à réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz CO₂. En 2012, le FIR, qui investit dans des immeubles résidentiels destinés à la location en Suisse romande, a poursuivi sa croissance avec une progression de sa fortune de 7% à CHF 928 millions et de 3,5 % des loyers encaissés à CHF 57 millions. Durant le dernier exercice, le fonds a également mis sur le marché 149 nouveaux logements réalisés selon le standard Minergie P.

Revue 2012

Les secteurs d'activité

Banque des particuliers

- La banque des particuliers a très bien développé ses activités dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas.
- Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 3,6% à CHF 7,5 milliards, tout comme les dépôts de la clientèle (épargne et fonds déposés) qui augmentaient également de 3,6% à CHF 7,8 milliards.
- Les revenus de la banque des particuliers s'élevaient à CHF 209 millions (+6,2%), pour un bénéfice brut de CHF 116 millions, soit une progression de 12%, rendue possible grâce à la bonne maîtrise des coûts.
- Dans le cadre de la stratégie BCVPlus, la banque des particuliers a poursuivi ses efforts afin d'accroître le temps consacré par les conseillers auprès de leurs clients et d'offrir un service de qualité au plus près des besoins de la clientèle.

Activités et stratégie

En 2012, la banque des particuliers employait 410 collaborateurs pour servir les besoins d'une clientèle de particuliers disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations traditionnelles de gestion courante, de cartes de crédit, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de trading on-line (TradeDirect est accessible sur www.tradedirect.ch).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de 66 agences et un parc d'en-

viron 220 Bancomat, un centre de conseils téléphoniques performant ainsi qu'une plateforme transactionnelle internet, BCV-net, utilisée par près de 176 000 clients. La banque des particuliers profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. A toutes les étapes de la vie, elle est en mesure d'accompagner ses clients, de proposer une large gamme de prestations et de relayer les clients fortunés vers le Private Banking.

L'encadrement expérimenté et la large palette de produits font de la banque des particuliers un acteur clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la banque ont démarré leur carrière à la banque des particuliers, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Malgré les incertitudes pesant sur la vigueur de l'économie mondiale et la crise de la zone euro, l'économie vaudoise a connu un développement encore favorable sur l'année 2012.

Les taux d'intérêt suisses ont une nouvelle fois baissé durant l'année 2012 pour atteindre des niveaux historiquement bas, ce qui, combiné à la pression démographique dans le canton de Vaud et la pénurie de logements qui le caractérise, a continué d'alimenter la demande en objets immobiliers. Dans ce contexte, le marché hypothécaire est resté soutenu dans le canton.

Avec une certaine retenue dans la consommation et une grande incertitude au niveau des marchés financiers, l'épargne traditionnelle a connu un afflux important encore cette année.

Commentaires sur l'année 2012

La banque des particuliers a poursuivi sa bonne dynamique avec une hausse de ses volumes d'affaires. Le volume des crédits hypothécaires a progressé de 3,6% à CHF 7,5 milliards réalisant ainsi l'objectif de croissance maîtrisée visé par la Banque en début d'année. Les volumes des dépôts de la clientèle ont également affiché une augmentation de 3,6% à CHF 7,8 milliards.

Les revenus ont sensiblement progressé pour s'établir à CHF 209 millions (+6,2%). Le bénéfice brut a atteint CHF 116 millions (+12%).

Dans la continuité de la démarche amorcée en 2009 et poursuivie ces dernières années, la banque des particuliers a maintenu ses efforts d'optimisation de son modèle commercial en 2012. Les évolutions apportées permettent notamment aux conseillers de consacrer plus de temps à leurs clients et de leur proposer proactivement les solutions les mieux adaptées. Toutes ces mesures ont contribué à gagner en efficacité et à renforcer la proximité de la BCV avec ses clients. La banque des particuliers a également été à l'ori-

gine de plusieurs initiatives destinées à faciliter l'accès aux services de la banque, telles que l'application de e-banking, BCV Mobile, pour smartphones et tablettes électroniques, qui a été téléchargée plus de 40 000 fois en un an et que les clients utilisent pour leurs opérations courantes. On peut également citer le lancement de TradeDirect, le courtier en ligne de la BCV qui remplace e-SIDER, et qui est accessible de n'importe où en Suisse.

2013: objectifs et perspectives

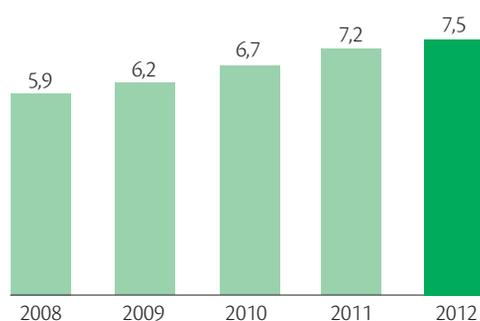
En 2013, la banque des particuliers poursuivra ses efforts d'optimisation de son fonctionnement. Elle veillera également à toujours mieux répondre aux attentes de ses clients, comme par exemple étoffer les fonctionnalités de BCV Mobile avec la possibilité de payer ses factures ou d'effectuer des virements grâce à cette application.

Enfin, elle aura toujours pour but de maintenir sa position de partenaire naturel des Vaudois par sa proximité et par son professionnalisme en offrant de façon proactive des solutions pratiques et adaptées aux besoins de chacun de ses clients.

Données financières 2008 – 2012

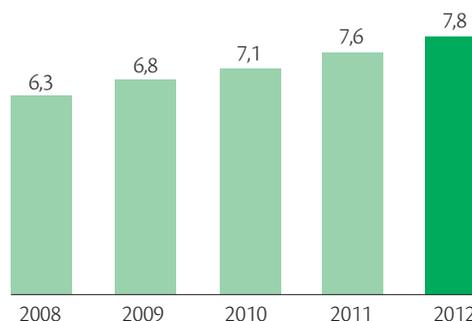
Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

	2012	2011
Total des revenus (en millions de CHF)	209.3	197.1
Bénéfice brut (en millions de CHF)	115.7	103.7
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	80%	85%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	24.6%	19.3%
Collaborateurs	410	427

Les chiffres 2011 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Banque des entreprises

- La banque des entreprises a connu un bon développement de ses affaires sur l'année 2012, portées par un environnement économique vaudois favorable.
- Sur l'année, les volumes de crédits ont baissé de 3,4% à CHF 14,9 milliards tandis que les dépôts ont augmenté fortement de 14% à CHF 7,4 milliards.
- Les revenus et le bénéfice brut ont tous les deux progressé pour s'établir respectivement à CHF 286 millions (+2,4%) et CHF 240 millions (+3,2%).
- Le portefeuille de crédit des entreprises a confirmé sa bonne résistance avec un coût du risque faible.

Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de trois métiers : les PME, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Actuellement, elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV est en relation d'affaires avec les deux tiers des principales sociétés du canton. Elle propose une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux et de l'agroalimentaire. La Banque se concentre sur certains marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions financées.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

En 2012, les PME vaudoises ont confirmé leur dynamisme durant les périodes de fortes incertitudes qui se sont succédé et malgré le niveau élevé du franc suisse face à l'euro.

La Banque nationale suisse a continué de soutenir le niveau plancher de CHF 1,20 pour un euro afin de défendre la compétitivité de l'économie suisse. Le secteur immobilier semble présenter quelques signes de ralentissement bien que les prix aient poursuivi leur hausse.

Dans les Grandes entreprises, activité par nature volatile, les besoins de financement ont diminué sur l'année. Avec un niveau de liquidité généralement élevé et une préférence pour le financement sur les marchés obligataires, les grandes sociétés n'ont eu qu'un recours modéré au crédit.

L'environnement des affaires sur les marchés des matières premières est resté incertain tout au long de l'année. Le prix de l'acier a connu une forte chute durant l'année 2012 (près de 40%), reflétant le fléchissement de la demande mondiale, surtout de la part de grands consommateurs comme la Chine. Le prix des matières premières agricoles a connu des variations importantes durant l'année: après la forte hausse pendant l'été, les prix ont baissé pour finir l'année sur une hausse globale de 7%.

Commentaires sur l'année 2012

La banque des entreprises a connu un bon développement de ses activités malgré un contexte contrasté. Les volumes de crédits ont diminué de 3,4% à CHF 14,9 milliards tandis que les dépôts ont été en forte hausse de 14% à CHF 7,4 milliards.

Les PME affichent un bon dynamisme avec une croissance des crédits liée à l'acquisition d'environ 2000 nouveaux clients et l'augmentation des affaires hypothécaires. L'activité de crédits aux Grandes entreprises s'est réduite en 2012, alors que les placements de liquidité à court terme ont connu une volatilité élevée. Le Trade Finance a vu ses volumes d'affaires se réduire à cause du fort repli de la demande mondiale et du prix de l'acier. De plus, la BCV avait su bénéficier d'opportunités intéressantes en fin d'année 2011, dont les conditions ne se sont pas reproduites en 2012.

Dans ce contexte, les revenus et le bénéfice brut ont augmenté pour s'établir respectivement à CHF 286 millions (+2,4%) et CHF 240 millions (+3,2%).

Le besoin de provisionnement pour risque de crédit de la banque des entreprises s'est situé au niveau moyen attendu.

En 2012, avec la fixation par la BNS d'un taux de change plancher vis-à-vis de l'euro, la volatilité du franc suisse face à la monnaie du principal partenaire commercial du pays s'est réduite. Dans ce contexte de relative stabilité des changes, les entreprises vaudoises ont eu moins recours à des opérations de couverture de change.

Suite à la mise en place de la nouvelle segmentation et à l'adaptation des processus, le déploiement de la nouvelle stratégie commerciale a porté ses fruits. Le temps commercial à disposition des conseillers auprès de la clientèle a augmenté régulièrement sur l'année et leur a permis d'offrir un conseil ciblé au plus près des besoins de la clientèle des PME vaudoises. A ce titre, le Point Contact Entreprises, centre de service par téléphone, a joué son rôle de partenaire privilégié des petites entreprises et de soutien opérationnel des conseillers à la clientèle en traitant près de 96 000 appels en 2012, soit une progression de 4% par rapport à 2011.

2013: objectifs et perspectives

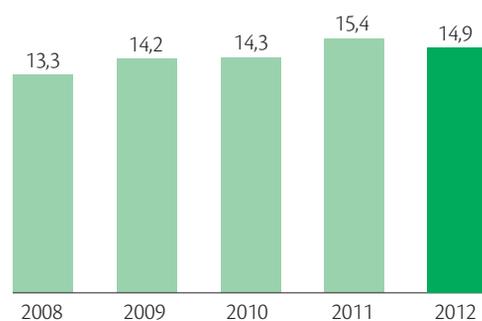
En 2013, les incertitudes devraient perdurer et peser sur le climat des affaires. En phase avec son marché, la banque des entreprises aura pour objectifs de servir sa clientèle des petites et moyennes entreprises au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique incertain.

En parallèle, les activités du Trade Finance et de financement aux Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité des activités tout en cherchant à maîtriser leur profil de risque.

Données financières 2008 – 2012

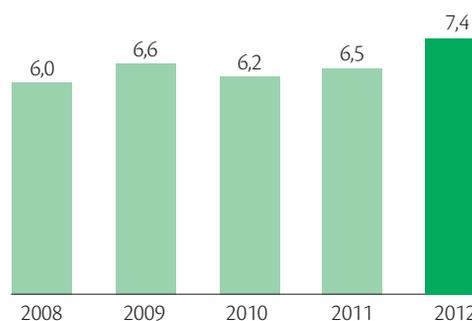
Crédits et engagements hors bilan

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

	2012	2011
Total des revenus (en millions de CHF)	285.6	279.0
Bénéfice brut (en millions de CHF)	240.4	233.1
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	37%	38%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	16.6%	16.8%
Collaborateurs	191	195

Les chiffres 2011 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Gestion de fortune

- Les activités de gestion de fortune ont bien résisté malgré un environnement difficile, marqué notamment par le faible niveau d'activité sur les marchés financiers.
- La masse sous gestion a progressé de 7,0% à CHF 63,4 milliards et le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 5,9% à CHF 6,4 milliards.
- Les revenus et le bénéfice brut ont augmenté respectivement à CHF 366 millions (+2,9%) et CHF 200 millions (+5,8%).
- L'intégration de la Banque Franck, Galland & Cie SA à la Banque Piquet & Cie SA a produit ses premières synergies. Des efforts sont actuellement poursuivis dans ce sens.

Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piquet Galland & Cie SA, Gêrifonds SA et GEP SA. A l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie dans deux divisions, la Division Private Banking, dédiée à la clientèle privée « aisée » et « fortunée », et la Division Asset Management & Trading, focalisée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 599 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose aujourd'hui comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Au vu du potentiel important existant dans notre région, la gestion privée BCV poursuit la stratégie de croissance initiée en 2009. Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des plus de 721 000 résidents du canton, et la banque des entreprises, fortement intégrée dans le tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et en Suisse alémanique. A cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via la Fondation BCV 2e pilier, qui

compte environ 800 entreprises affiliées. Elle se distingue en outre par sa gestion déléguée (mandats) pour les institutions de prévoyance. Focalisée jusqu'à présent en Suisse romande, elle a entrepris de se développer en Suisse alémanique afin de valoriser sa politique de placement ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99% de la BCV, Piquet Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piquet & Cie SA avec la Banque Franck, Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon, Neuchâtel et Lugano, Piquet Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande avec un service exclusif et haut de gamme.

Gêrifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise, sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gêrifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance.

Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère le Fonds Immobilier Romand (FIR), fond immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit exclusivement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Bien que les indices mondiaux finissent l'année sur une performance positive, les marchés financiers ont une nouvelle fois souffert en 2012. Les craintes d'éclatement de la zone euro, l'absence d'engagement de réformes structurelles dans plusieurs pays clés, l'essoufflement de la croissance mondiale ont continué à peser sur le moral des investisseurs. L'euro est resté sous pression pendant toute l'année, obligeant la Banque nationale suisse à défendre activement le cours plancher du franc suisse contre l'euro à CHF 1,20. Ce climat d'incertitudes a fortement limité la visibilité et les perspectives d'investissement.

Suite aux attaques contre le secret bancaire, la place financière helvétique est actuellement en proie à des changements profonds. Les banques suisses doivent ainsi faire face à une « avalanche réglementaire » aux conséquences importantes. La BCV y a prêté l'attention nécessaire et elle a mobilisé les

ressources adéquates afin de se préparer sereinement à ces nouveaux défis. Beaucoup de ces projets s'inscrivent sur le long terme, et la BCV poursuivra ses efforts.

Depuis de nombreuses années déjà, la BCV a orienté sa gestion de fortune privée principalement vers une clientèle onshore, installée sur le canton de Vaud.

Commentaires sur l'année 2012

Malgré la pression concurrentielle, les activités du Private Banking onshore ont connu un développement positif sur l'année. Au niveau de la gestion institutionnelle, la forte volatilité sur les marchés a freiné la demande de la clientèle pour les produits d'investissement de gestion active. L'Asset Management de la BCV a connu ses premiers succès en Suisse alémanique. Enfin, la Banque a su apporter des solutions adaptées aux nombreux changements réglementaires auxquels doit faire face le Private Banking international.

En 2012, la Gestion de fortune de la Banque a réussi à maintenir un niveau d'affaires satisfaisant malgré le faible niveau du volume de transactions sur les marchés financiers. Piguet Galland & Cie SA y a contribué en produisant ses premières synergies après l'intégration des équipes et des systèmes informatiques. Au 31 décembre 2012, la masse sous gestion s'éle-

vait à CHF 63,4 milliards, en hausse de 7,0%. En ce qui concerne les prêts hypothécaires, ils ont progressé de 5,9% à CHF 6,4 milliards, en ligne avec les objectifs fixés par la Banque en début d'année. Ces éléments ont permis de faire progresser les revenus de 2,9% à CHF 366 millions et le bénéfice brut de 5,8% à CHF 200 millions.

2013: objectifs et perspectives

En 2013, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune onshore avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

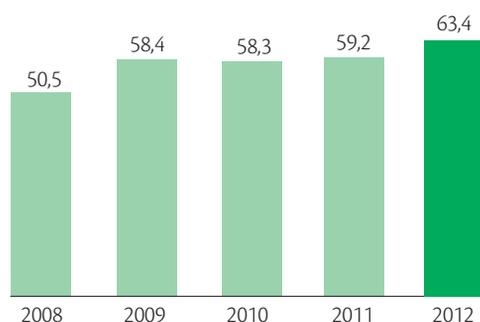
Au niveau de la gestion institutionnelle, la Banque capitalisera sur ses premiers succès obtenus en Suisse alémanique, grâce à son bureau de représentation à Zurich, pour prospecter et décrocher de nouveaux mandats dans cette zone géographique. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management continuera à développer ses stratégies de gestion en optimisant le rapport risque/rendement. La gamme de produits sera complétée pour accroître la diversification des investissements sous l'angle géographique, des classes d'actifs et des styles d'investissement.

Pour Piguet Galland & Cie SA, 2013 sera dans la continuité de 2012, avec des objectifs de développement de ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande.

Données financières 2008 – 2012

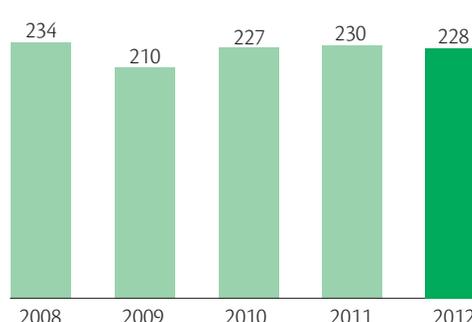
Masse sous gestion

En milliards de CHF



Revenu des commissions

En millions de CHF



Chiffres clés

	2012	2011
Total des revenus (en millions de CHF)	366,3	356,2
Bénéfice brut (en millions de CHF)	199,7	188,7
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	66%	67%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	48,0%	43,4%
Collaborateurs	599	630

Les chiffres 2011 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Trading

- L'activité de trading sur devises, bien qu'en retrait par rapport à 2011, s'est maintenue à un niveau élevé grâce aux besoins de couverture et aux flux commerciaux de la clientèle.
- Les produits structurés affichent une performance réjouissante grâce à la reprise de l'activité d'origination à destination de la clientèle.
- Les revenus du Trading ont baissé à CHF 57 millions (-9,5%) et le bénéfice brut s'est établi à CHF 33 millions (-15%).
- Le profil de risque est resté à un niveau très bas, grâce à des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur les Bourses électroniques SIX Swiss Exchange, Eurex et Scoach (Suisse). Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en franc suisse (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. Plus d'un tiers des clients effectuant des transactions sur devises avec la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX de la Banque.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un niveau de risque faible.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Malgré les facteurs négatifs tels que la poursuite de la crise dans la zone euro, les incertitudes aux Etats-Unis sur l'issue des élections présidentielles et les discussions budgétaires qui ont suivi, et le ralentissement conjoncturel sur le plan mondial, les marchés boursiers ont fini l'année 2012 sur une note positive, avec des performances en hausse: +14,9% pour l'indice SMI, +29,1% pour le DAX, +13,4% pour le S&P 500. Pour autant, ces très bonnes performances ne doivent pas cacher le faible niveau d'activité, avec des volumes de transactions en forte diminution.

Du côté des changes, le cours de l'euro face au franc suisse est resté stable aux alentours du seuil d'intervention que la Banque nationale suisse (BNS) s'est fixé en septembre 2011 à CHF 1,20 pour EUR 1. Face au dollar américain, le franc suisse a évolué en dents de scie, pour finir l'année sur un gain de 2,5% à CHF 0,92.

Commentaires sur l'année 2012

Portée par les activités de devises et la reprise des volumes d'émissions de produits structurés, la salle des marchés a maintenu ses résultats 2012 à un niveau élevé.

Les revenus du secteur d'activité se sont établis en baisse de 9,5% par rapport à 2011 à CHF 57 millions. Le bénéfice brut a également baissé de 15% à CHF 33 millions.

Dans la continuité des dernières années, l'exercice 2012 est resté positif pour le négoce de devises, qui a continué à tirer parti des besoins importants de la clientèle en opérations de couverture malgré la défense du cours plancher de CHF 1,20 pour un euro par la BNS.

La demande de produits structurés en nette reprise a permis à l'activité d'afficher une hausse de ses volumes d'émission par rapport à l'année 2011.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une VaR (1 jour, 99%)¹⁾ de CHF 0,3 million au 31 décembre 2012.

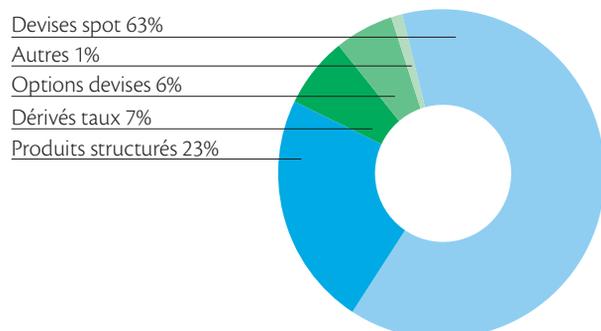
2013: objectifs et perspectives

Au cours de l'année, les activités de trading poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

Données financières 2012

Répartition des revenus de négoce par marché



Evolution des cours de change

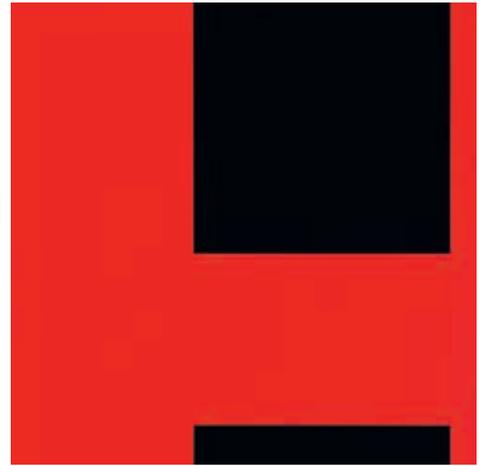


Chiffres clés

	2012	2011
Total des revenus (en millions de CHF)	56.6	62.4
Bénéfice brut (en millions de CHF)	33.5	39.1
Charges / Produits (hors amortissement du goodwill)	40%	35%
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	61.4%	95.8%
Collaborateurs	63	65

Les chiffres 2011 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

¹⁾ La Value-at-Risk (VaR 1 jour, 99%) correspond à la perte maximale sur 1 jour d'un portefeuille d'instruments financiers donné, avec un intervalle de confiance de 99%.





Gestion intégrée des risques

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager une plus-value et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. A la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont :

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants :

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, de crédit et des risques de marché dans le but de réaliser du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque.
4. La Banque s'assure de la transparence des risques pris, elle engage une transaction uniquement lorsqu'elle sait gérer les risques qui en découlent.
5. La gestion des risques de la Banque considère de façon cohérente l'ensemble des facteurs (sources) de risque et surveille leur impact potentiel.
6. La Banque applique dans la gestion de ses risques des définitions, des fondements méthodologiques et des principes organisationnels uniformes.
7. La Banque améliore de façon continue l'organisation, les processus et méthodes de la gestion des risques.
8. Le niveau maximal de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec les fonds propres disponibles.
9. La Banque entretient et développe de façon continue sa culture et ses compétences en matière de gestion des risques. Elle s'oriente en particulier sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque veut maîtriser elle-même l'ensemble des techniques de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités :

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit existe avant et lors du dénouement d'une transaction.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre actifs, liquidité des marchés). Le risque de liquidité tant en termes de refinancement structurel de l'activité que de gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché.
- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe à la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués :

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire des investigations, des sanctions, une surveillance accrue ou une restriction de l'activité bancaire.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici :

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le reporting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du Département Risk Management financier.
- Les responsables de division sont responsables de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du Département Risk Management financier et du Secteur Risques opérationnels qui lui rapportent, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la Division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie.

1.5 Le Département Risk Management financier

La mission du Risk Management financier est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de crédit et de marché de la Banque, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.

1.6 Profil de risque de la Banque – chiffres clés

Les principaux indicateurs sur le profil de risque sont résumés dans le tableau ci-dessous.

2. Gestion du risque de crédit

2.1 Risque de crédit clientèle

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques :

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.

- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées à la page suivante plus en détail.

2.1.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité avec des contreparties principalement situées dans le canton de Vaud. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en fonds propres exigibles. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Profil de risque de la Banque

		31.12.09	31.12.10	31.12.11	31.12.12
Fonds propres BCV Groupe (Selon Bâle II depuis 2009)	• Actifs pondérés par le risque FINMA (en CHF milliards)	20,6	21,0	21,6	20,2
	• Ratio de fonds propres FINMA	13,2%	14,1%	13,2%	14,4%
	• Actifs pondérés par le risque BRI (CHF milliards)	18,3	16,6	16,9	15,8
	• Ratio BRI Tier 1 capital	17,8%	17,6%	16,8%	18,4%
	• Ratio BRI Total capital	17,8%	17,6%	16,8%	18,4%
Crédits non compromis Maison mère	• Crédits clientèle bilan et hors bilan ¹⁾ (CHF milliards)	25,2	26,7	28,9	28,9
	• Taux de perte attendue	22 bps	17 bps	14 bps	13 bps
Crédits compromis Maison mère	• Crédits compromis ²⁾ (CHF milliards)	0,6	0,5	0,4	0,4
	• En % du total crédit clientèle et banque	1,8%	1,6%	1,3%	1,2%
	• Taux de provisionnement spécifique	49%	45%	44%	41%
Risque marché trading book Maison mère	• VaR trading (CHF millions, 1j, 99%)	0,6	0,3	0,3	0,3
	• VaR nostros (CHF millions, 180j, 99%)	8,9	3,5	3,8	3,0
Risque marché banking book Maison mère	• VaR (% des FP, 90j, 99%)	3,3%	4,0%	4,2%	3,4%
Risques opérationnels Maison mère	• Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions)	2,2	38,8	1,4	2,4

¹⁾ Y compris dérivés OTC dès le 31.12.2009 et disponible de limites irrévocables, mais hors immobilisations financières (obligations)

²⁾ Engagement net (Engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0)

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs du front, responsables de développer les relations avec les clients ainsi que les prestations de crédit et de déterminer leur prix, sont rattachés à des départements «de front». En revanche, l'analyse et l'octroi des crédits sont du ressort de la Division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management financier et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés, dans un cadre strict, directement par le front en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management financier.

Les compétences d'octroi des crédits à la clientèle sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

Analyse du risque de défaut

Le rating du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 17 sous-classes de risque clairement définies. La méthode de rating du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. Les principaux modèles de rating sont: les particuliers, les entreprises avec des petits engagements de crédit, les PME, les professionnels de l'immobilier, les grandes entreprises, les corporations de droit public et les banques. Les modèles de rating sont de type scoring. Ils utilisent des variables financières et qualitatives. Ils ont été établis sur la base de techniques statistiques et répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle II. Les modèles sont sous la responsabilité du Département Risk Management financier et font l'objet d'une validation et d'une amélioration continue.

Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont traitées selon une méthode basée sur les caractéristiques des objets, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier de la limite et de la valeur de la sûreté.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle II. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

2.1.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche

des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Ces actions sont surveillées par une entité de contrôle située dans l'organisation du CCO. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, la distribution des classes de risque, la distribution des pertes en cas de défaut, la distribution des pertes attendues et les fonds propres exigibles sont analysés et reportés au management.

2.1.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le Département des Affaires spéciales au sein de la Division Gestion crédit. Chaque dossier de crédit compromis est attribué à une des cinq stratégies de gestion possibles. Cette attribution se fait sur la base de critères définis qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote déterminée par le Risk Management financier à la valeur vénale.

2.2 Risque de crédits bancaires

2.2.1 Stratégie de risque et politique de crédit

Le risque de crédit sur les banques résulte principalement de placements de la trésorerie, des activités de trading de déri-

vés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire.

2.2.2 Compétences et surveillance

En matière d'exposition sur les banques, des compétences d'octroi sont définies pour les limites d'engagements avant dénouement et pour l'exposition de dénouement maximale. En fonction de l'importance de la limite, l'octroi des limites bancaires est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale ou du Comité Crédit Banques. Les niveaux de compétence sont définis.

Le Département Analyse crédits Grandes entreprises/Trade Finance/Banques rattaché au CCO est responsable d'analyser le risque de crédit sur les banques et de surveiller l'utilisation des limites bancaires.

2.2.3 Collateral management

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

2.3 Exposition au risque de crédit

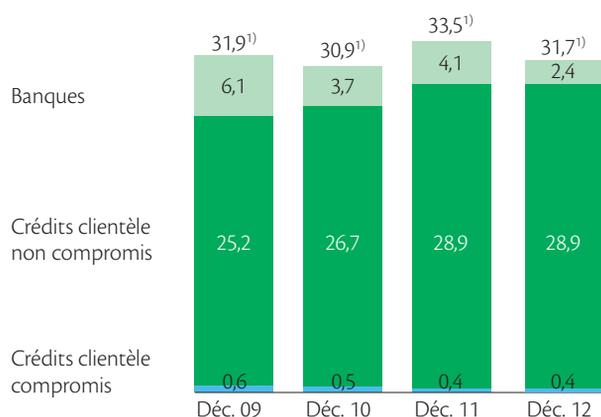
L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 31,7 milliards au 31 décembre 2012, soit une baisse de 5% par rapport à fin 2011. L'exposition aux banques représentait CHF 2,4 milliards, soit 8% de l'exposition totale.

L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 80% de l'exposition totale clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 40% de l'exposition de crédit aux entreprises.

La répartition des crédits par segment est stable par rapport à 2011. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 52% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2012.

Evolution des crédits banques et clientèle

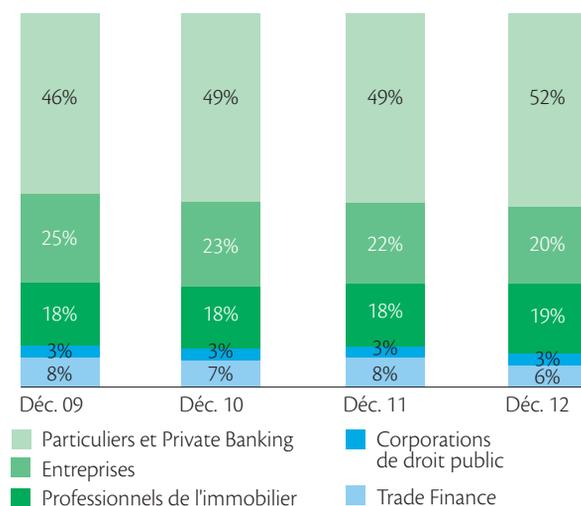
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère



¹⁾ A partir de décembre 2009, prise en compte des dérivés OTC, mais hors immobilisations financières.

Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère



Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition de crédit, au bilan, Maison mère

Domicile du client	31.12.2011	31.12.2012
Canton de Vaud	80%	80%
Suisse hors Vaud	12%	13%
Union européenne + Amérique du nord	3%	2%
Autres	6%	5%

Crédits aux entreprises par secteur économique

En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère, au 31.12.2012

Secteur	Part
Immobilier et construction	40%
Commerce	16%
Santé et social	8%
Financier	7%
Manufacture	6%
Administration et informatique	6%
Primaire	4%
Transports, communications, extraction et énergie	4%
Hôtel et restauration	3%
Enseignement, recherche et développement	1%
Autres	6%

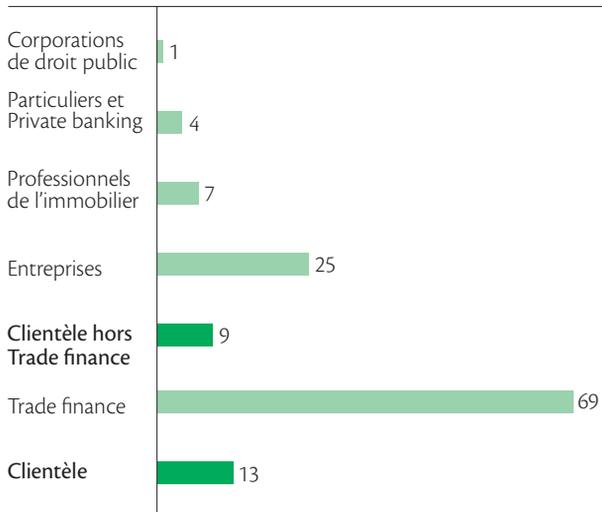
Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 13 points de base, 9 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était inférieur à CHF 400 millions, soit 1,2% du total des crédits.

Le rapport Bâle II pilier 3 contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédit de la Banque.

Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2012

Groupe de segments-client



3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et, dans une certaine mesure, dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

3.1 Risque de marché dans le trading book

3.1.1 Stratégie de risque et politique de négoce

Les activités de négoce sont gérées par la Division Asset Management & Trading. On distingue le portefeuille trading, qui regroupe les positions du Département Salle des marchés, du portefeuille nostro de gestion financière géré par le Département Asset Management.

Le Département Salle des marchés intervient sur les marchés actions, produits de taux et devises (y compris les métaux précieux) pour le compte de contreparties externes et internes. Il a également acquis une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making). Depuis l'arrêt de l'activité de négoce pour compte propre dans les dérivés actions à fin 2009, la Salle des marchés se consacre essentiellement au traitement des flux clientèle.

Par ailleurs, le Département Asset Management gère le portefeuille nostro de gestion financière. Les positions sous-jacentes peuvent être des actions, des obligations, des dérivés simples, des produits structurés, des fonds et des fonds de fonds. Toutes les transactions sont conclues sur des bourses réglementées ou des marchés représentatifs (fonds et fonds de fonds mis à part). Tandis que ce portefeuille avait pour objectif de réaliser un rendement, avec la nouvelle stratégie banque il a été fortement réduit en 2009 et son rôle a été redéfini. Dorénavant, il sert à accompagner la création de nouveaux fonds de l'Asset Management et au maintien d'une certaine liquidité tout en restant à un niveau minimal de prise de risque.

3.1.2 Organisation de la gestion du risque de marché dans le trading book

Tout nouveau produit ou instrument de la Division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du Directeur général de la DAMT (présidence), des responsables de départements de la DAMT, du responsable du département Risk Management financier ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant qu'un produit soit lancé.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Secteur Risque marché du Département Risk Management financier, rattaché à la Division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport à la Division Asset Management & Trading. Le Secteur Risque marché définit également les mesures de contrôle de risque et surveille l'adéquation du contrôle de risque pour des nouveaux produits de négoce.

3.1.3 Exposition au risque de marché dans le trading book

Pour le portefeuille du Département Salle des marchés, différentes mesures de risque sont utilisées :

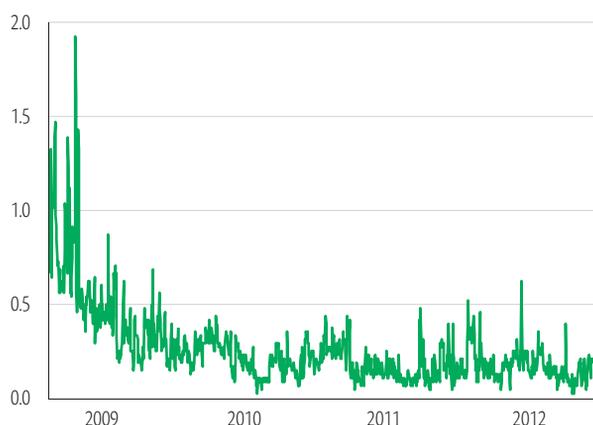
- Une Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, thêta, rhô.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Secteur Risque marché.

La décision prise fin 2008 d'arrêter le trading pour compte propre des positions sur les dérivés actions s'est traduite par une diminution significative de la VaR en 2009 avec la liquidation de ces positions: d'un niveau se situant au-delà de CHF2 millions début 2008, la VaR est constamment restée en deçà de CHF0,6 million depuis fin 2009. Sur l'ensemble de l'année écoulée, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée proche de CHF0,3 million.

VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

En millions de CHF



3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances des taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO (Comité Asset & Liabilities Management)

de la Direction générale et validées par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le Département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la Division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à optimiser la marge d'intérêt et la valeur présente des fonds propres.

L'exposition au risque de taux est mesurée en Value-at-Risk, en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en durée des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble des engagements à l'actif et au passif. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes afin de respecter avec une marge de sécurité les exigences réglementaires en la matière et des ratios de structure de bilan définis par le Conseil d'administration.

Le cadre de gestion de la liquidité est décidé par l'ALCO. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

4. Risques opérationnels

Le concept de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle. Il se caractérise par une approche transversale permettant une vue cohérente et intégrée des risques opérationnels et cherchant à identifier ainsi qu'à mieux maîtriser les facteurs pouvant déclencher des incidents opérationnels. Il s'agit des facteurs suivants:

- Comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs.
- Caractéristiques inappropriées des systèmes informatiques, de l'infrastructure et/ou de l'organisation de la Banque.

Des potentiels d'amélioration des processus, des systèmes informatiques, de l'infrastructure et de l'organisation de la Banque sont recherchés dans le cadre d'auto-évaluations impliquant tous les cadres de la Banque et gérées par la fonction Risque opérationnel, rattachée au CFO.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

Les incidents de risques opérationnels sont annoncés, reportés et analysés dans un but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

5. Gestion de la conformité et de la fonction Compliance

Les activités et le fonctionnement d'une banque universelle doivent répondre à un grand nombre d'exigences découlant de la législation et de la réglementation bancaires. Leur transposition en directives et autres instructions internes ainsi que le contrôle indépendant de leur application sont assurés par différentes entités de la Banque selon leur périmètre de compétence. Les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle sont de la compétence de la fonction Compliance rattachée au Chief Financial Officer. Les autres départements avec des missions de contrôle de conformité sont notamment le Risk Management financier, la Comptabilité financière, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.

L'objectif de la fonction Compliance est de contribuer à un fonctionnement de la Banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Elle cherche ainsi à réduire le risque qu'un choix stratégique, une décision business, une instruction de travail ou l'exécution des opérations au quotidien ne soient pas conformes.

A ce titre, la fonction Compliance poursuit quatre missions:

- **Veille réglementaire à deux niveaux:** la fonction Compliance coordonne la veille de l'ensemble des évolutions en matière de droit bancaire et financier, et de façon plus approfondie détecte, analyse et informe les organes sur les évolutions des exigences en matière de relation avec la clientèle, de blanchiment et de financement du ter-

rorisme, de surveillance des marchés et de transparence institutionnelle.

- **Adaptation des normes internes:** dans son périmètre de compétence, la fonction Compliance fait évoluer le cadre de fonctionnement interne (directives et autres instructions internes) compte tenu des nouvelles exigences.
- **Support des métiers:** avec une connaissance approfondie des différents métiers de la Banque, la fonction Compliance contribue à la prévention des situations de non-conformité.
- **Contrôles de niveau 2 et reporting:** périodiquement, la fonction Compliance vérifie l'application des règles faisant partie de son périmètre de compétence. Sur cette base, un reporting est établi à l'attention des organes et des auditeurs, lequel comprend une appréciation maîtrisée des facteurs de risque qui pourraient provoquer une situation de non-conformité et une mise en évidence des axes d'amélioration.

Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application de la circulaire FINMA 08/24 et des Normes d'audit suisses (NAS 890). La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs :

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

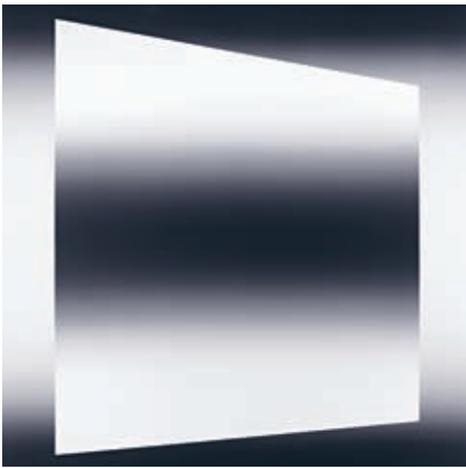
Le SCI de la BCV est un système intégré pour toute la Banque. Son périmètre englobe toutes les fonctions et tous les niveaux hiérarchiques de la Banque. Au-delà des activités découlant directement de l'exercice des métiers, il s'applique aussi aux fonctions de support, de pilotage et de contrôle de la Banque ainsi qu'aux prestations de service externalisées, notamment celles tombant sous la circulaire FINMA 08/7 relative à l'outsourcing.

La BCV investit dans le développement de la culture de contrôle afin que chaque collaborateur comprenne son rôle dans le SCI. A ce titre, le système d'évaluation des performances et de développement des compétences des collaborateurs intègre ces notions.

Le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la responsabilité de la Direction générale ; le troisième niveau de celle du Conseil d'administration :

- 1^{er} niveau : les contrôles opérationnels et managériaux réalisés respectivement par les collaborateurs et leur supérieur hiérarchique constituent le premier niveau.
- 2^e niveau : le contrôle de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 est réalisé par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne. Ces contrôles sont attribués à des centres de compétence fonctionnels. Il s'agit notamment de contrôles réalisés par le Département Compliance, le Département Risk Management financier, le Secteur Risques opérationnels, la Comptabilité financière, le Contrôle de gestion, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.
- 3^e niveau : la revue périodique du bon fonctionnement des niveaux 1 et 2 est réalisée par l'Audit interne.

La responsable des Risques opérationnels, rattachée au CFO, réalise une revue annuelle de l'adéquation et de l'efficacité de son SCI, dont le rapport est présenté aux organes de la Banque ainsi qu'à son organe de révision externe.





Gouvernance d'entreprise

Principes généraux	60
1. Structure du Groupe et actionnariat	61
2. Structure du capital	61
3. Conseil d'administration	64
4. Direction générale	75
5. Rémunérations, participations et prêts	82
6. Droit de participation des actionnaires	85
7. Prises de contrôle et mesures de défense	87
8. Organe de révision	87
9. Politique d'information	88
10. Adresses de contact	89

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives au «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange le 1^{er} juillet 2002¹⁾, et revue en 2003, 2004, 2006, 2007 et 2009.
- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonne pratique pour la gouvernance d'entreprise»²⁾ chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
- Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, publié tous les 2 ans.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts et la Charte BCV ainsi que dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, qui sont disponibles sur internet³⁾.

¹⁾ Voir le site http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/governance_fr.html

²⁾ Ce texte est disponible sur le site internet www.economiesuisse.ch

³⁾ Voir le site www.bcv.ch

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2012)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 11 «Périmètre de consolidation» des comptes du Groupe (page 119). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Raison sociale	Banque Cantonale Vaudoise
Statut juridique	Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010
Adresse du siège social	Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse
Lieu de cotation	Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange
Capitalisation boursière	Au 31 décembre 2012, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 10 était de CHF 4,2 milliards
Numéro de valeur	1.525.171
Code ISIN	CH 0015251710

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2012)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Chaque chef de division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division. Pour ce qui concerne Piguët Galland & Cie SA, le président du Conseil d'administration de la Maison mère assumait également la présidence du Conseil d'administration de cette filiale. Il s'en est retiré en date du 25 mai 2012 et a été remplacé à la présidence de cette filiale par Gérard Haerberli, Directeur général, responsable de la Division Private Banking.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 11 des comptes du Groupe (page 119). Outre les filiales opérationnelles, le Groupe comprend des filiales juridiques, qui n'ont pas de personnel propre et servent à séparer juridiquement des activités n'appartenant pas au domaine traditionnel de la Banque. Il en va ainsi, par exemple, de la société Initiative Capital SA, dont le but est de prendre des participations dans des entreprises en phase de démarrage (start-up), essentiellement dans l'arc lémanique.

1.2 Actionnaires importants

Au 1^{er} janvier 2013, l'Etat de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5% des droits de vote ou du capital. A ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 18,23% au 31 décembre 2012.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

2. Structure du capital

Capital ordinaire (actions nominatives)	CHF 86 061 900
Capital autorisé	Aucun
Capital conditionnel	Aucun
Options pour le personnel	Aucune

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2010, 2011 et 2012 figurent aux points 5.5 et 5.6 des comptes de la Maison mère (pages 152 et 153). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 107 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2012, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 10.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2012, il n'existait pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2010, 2011 et 2012)

Modification du capital social du Groupe

Nombre de titres

En unités

Capital social	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012
Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées)	8 606 190	8 606 190	8 606 190

Evolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

Fonds propres	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012
Capital social (entièrement libéré)	86	86	86
Réserves issues du capital et du bénéfice	2 466	2 492	2 524
Réserves pour risques bancaires généraux	704	704	704
Fonds propres, part des minoritaires	15	19	1
Total	3 271	3 301	3 315

Modifications principales en 2010

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2010 a accepté de réduire la valeur nominale de l'action en versant aux actionnaires CHF 10 par titre à l'issue de la procédure de réduction de capital. Ainsi, le capital-actions d'un montant nominal de CHF 172 123 800, composé de 8 606 190 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 20, a été réduit à CHF 86 061 900 (8 606 190 actions) par la réduction de la valeur nominale de chaque action à CHF 10 et le remboursement aux actionnaires de CHF 10 par action. Le remboursement aux actionnaires est intervenu le 21 juillet 2010.

Modifications principales en 2011

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions en 2011.

Modifications principales en 2012

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions en 2012.

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2012

Nombre d'actions	8 606 190
Proposition de dividende ordinaire	CHF 22
Proposition de versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	CHF 10
Valeur nominale	CHF 10
Cotation en bourse	SIX Swiss Exchange
Droit de vote	Un droit de vote par action

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert

Début de citation des Statuts :

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote :

- a) pour la part excédant 5 % du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;

- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;

- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Fin de citation des Statuts.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de « nomines »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2012, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. A l'exception du mandat de M. Olivier Steimer comme président du Conseil d'administration de Piguët Galland & Cie SA (qui a pris fin le 25 mai 2012), le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années. Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, de la Loi organisant la BCV et 21, alinéa 3, des Statuts, le Conseil d'Etat nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'Etat nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit de MM. Olivier Steimer, Stephan A. J. Bachmann, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. La lettre de mission a pour objet de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'Etat leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts). Elle décrit également ce que le Conseil d'Etat attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la Loi organisant la BCV et les Statuts (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts). Dans le Comité Audit et Risque siègent deux membres nommés par le Conseil d'Etat

(MM. Stephan A. J. Bachmann, président, et Paul-André Sanglard) – et donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (M. Reto Donatsch). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

Nom, date de naissance et nationalité	Formation	Parcours professionnel
Olivier Steimer, 1955, Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne.	Président du Conseil d'administration depuis le 30 octobre 2002. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, New York et Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il est devenu membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group.
Stephan A.J. Bachmann, 1946, Suisse	Expert comptable diplômé.	M. Bachmann est entré en fonction le 1er janvier 2008 et assume depuis cette date la présidence du Comité Audit et Risque. Depuis le 5 mai 2011, il est également vice-président du Conseil d'administration. Après une formation initiale bancaire, suivie de séjours en Suisse romande, en Angleterre et en Italie, il a poursuivi sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers SA et des entreprises qui l'ont précédée. Il est entré au sein de la Société Fiduciaire Suisse à Bâle en 1969, où ses fonctions l'ont conduit en 1975 à New York auprès de Coopers & Lybrand, pour revenir ensuite aux bureaux de Lausanne et Genève. En tant que membre du Directoire, il a dirigé le secteur Audit et Conseil de la Suisse de 1991 à 2006, tout d'abord de la société STG Coopers & Lybrand SA et, à partir de 1998, en tant que membre du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers SA. En sa qualité d'expert-comptable diplômé et ancien réviseur responsable bancaire, il dispose d'une grande expérience de l'audit des entreprises financières et industrielles.
Reto Donatsch, 1950, Suisse	Licence en sciences économiques de l'Université de Genève.	Après ses études et deux stages bancaires, il a débuté au Credit Suisse au Siège de Zurich en 1978 dans la gestion de fortune, où il est resté dix ans et a atteint le rang de directeur adjoint. Il est ensuite devenu responsable au Credit Suisse Genève du département financier de 1989 à 1993, avec le rang de directeur. En 1993, il a rejoint la Bank Leu AG à Zurich, dont il est devenu le président de la Direction générale en 1996. De 1997 à 2001, il était également membre de la Direction générale de Credit Suisse Private Banking représentant les « banques indépendantes » du groupe. De 2004 à 2007, il a été vice-président du Conseil d'administration de la Bank Leu AG. Depuis lors, il est membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation.
Beth Krasna, 1953, Suisse et Américaine	Diplôme d'ingénieur en génie chimique de l'EPFZ et Master's degree in Management de la Sloan School, MIT à Cambridge USA.	Mme Krasna a été nommée par l'Assemblée générale du 30 octobre 2002 et est entrée en fonction à cette date. Depuis 2009, elle est présidente du Comité Innovation et Opportunités. Après cinq ans chez Philip Morris, elle a passé dix ans dans le capital-risque, trois ans dans la consultance, puis dix ans dans la restructuration d'entreprises en tant qu'administratrice déléguée de Valtronic aux Charbonnières (de 1992 à 1996) et de Symalit à Lenzburg, avant de reprendre la Direction générale de Sécheron à Genève de 1998 à 2000. De 2001 à 2003, elle a été CEO d'Albert-Inc. SA à Lausanne. Depuis 2004, elle est administratrice indépendante de sociétés.

Pierre Lamunière, 1950, Suisse	Licence en HEC de l'Université de Lausanne et MBA with major in Finance & Marketing de la Wharton Business School de l'University of Pennsylvania.	M. Lamunière a été nommé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 et est entré en fonction à cette date. Depuis le 1 ^{er} septembre 2011, il est également président du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Après avoir débuté en 1971 comme auditeur chez Coopers & Lybrand, à Bâle et Milan, il a exercé diverses fonctions en sein du Groupe Edipresse à partir de 1977. Vice-président du Conseil d'administration de ce groupe de 1982 à 2002, il en est depuis cette date le président du Conseil d'administration. Il a été membre du Conseil d'administration de la Poste Suisse de 1997 à 2002.
Luc Recordon, Suisse	Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat vaudois breveté, ingénieur physicien diplômé de l'EPFL et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école.	Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire de 1980 à 1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, de 1981 à 1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise.
Paul-André Sanglard, 1950, Suisse	Docteur en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève.	Après avoir été assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures. De 1978 à 1979, il a été research fellow à la Stanford University et au Massachusetts Institute of Technology. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Olivier Steimer	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président du Conseil d'administration des CFF, à Berne • Vice-président du Conseil de banque de la Banque nationale suisse, à Berne et Zurich • Membre du Conseil d'administration d'Ace Limited, à Zurich • Membre du Conseil des EPF, à Lausanne et Zurich • Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich • Membre du Comité directeur d'economiesuisse, à Zurich • Président du Comité du Bureau de construction de l'Université de Lausanne, à Lausanne • Membre du conseil des fondations suivantes: Fondation BCV à Lausanne; Avenir Suisse, à Berne; Aide sportive suisse; Centre pour le Dialogue Humanitaire, à Genève
Stephan A.J. Bachmann	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de La Nationale Assurances, à Bâle • Président du Comité d'éthique de la Chambre Fiduciaire • Président du Conseil de la Fondation La Longeraie, à Morges
Reto Donatsch	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Constellation Capital AG, à Freienbach • Commanditaire de Constellation Flore Fröhlich & Cie, à Freienbach • Président du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne, à Berne • Membre du Conseil de la Fondation humanitaire de la Croix-Rouge suisse, à Berne

Beth Krasna	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit des Ecoles polytechniques fédérales • Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de Bonnard & Gardel Holding SA, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit de Coop, à Bâle • Membre du Conseil d'administration de Raymond Weil SA, à Genève • Présidente de la Fondation en faveur de l'art chorégraphique • Membre de l'Académie suisse des sciences techniques et du Conseil stratégique du canton de Genève
Pierre Lamunière	<ul style="list-style-type: none"> • Président et administrateur délégué du Groupe Edipresse, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de Tamedia SA, à Zurich • Président du Conseil d'administration de Lamunière SA et de ses filiales, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de Payot Naville Distribution SA, à Genève • Membre du Conseil d'administration de Le Temps SA, à Genève • Membre du Conseil d'administration de QoQa Services SA, à Bussigny-Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP) • Membre du Conseil de fondation du Grand Prix de l'Horlogerie, à Genève
Luc Recordon	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité (ancien président) de l'Association suisse des locataires (section Lausanne et environs), de l'Association transport et environnement – VD (ATE – VD), président de l'assemblée générale de l'association AVDEMS, à Pully, et du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne, à Lausanne • Conseiller municipal, à Jouxteus-Mézery • Député au Conseil des Etats et membre du Comité cantonal des Verts vaudois • Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Strasbourg • Membre des conseils d'administration des sociétés suivantes: SEG Swiss Education Group SA, à Lausanne; Clavel SA, à Berne; Association E-Changer, Partenaire dans l'échange et pour le changement, à Fribourg et NECC SA, à Lausanne • Membre du Conseil de fondation des écoles privées suisses, Berne, et d'IPT (Fondation intégration pour tous), à Lausanne • Président de la commission paritaire professionnelle de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, à Lausanne • Président du Comité de l'Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires (RoMédCo), à Lausanne, et de l'Association Pro AI Vaud, à Lausanne • Membre du Comité directeur de l'ASIGOS (association gérant l'arrondissement scolaire de Prilly)
Paul-André Sanglard	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration du Groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy • Président du Conseil d'administration d'OnO (Ophthalmologic Network Organisation), à Onex • Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM, à La Chaux-de-Fonds, de la Compagnie Benjamin de Rothschild SA, à Meyrin, d'Helvea SA, à Genève, de QNB Banque Privée (Suisse) SA, à Genève • Président du Comité Audit & Corporate Social Responsibility BAT Italie • Membre du Conseil de fondation de FITEC à Délémont et de CODECO, à Porrentruy, ainsi que du Comité de placement de la Chaîne du Bonheur, à Genève • Membre du Conseil de fondation de l'Observatoire de la finance, à Genève

3.3 Election et durée du mandat

naires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat. L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les action-

naires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter. Le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

Beth Krasna

Membre du Conseil d'administration



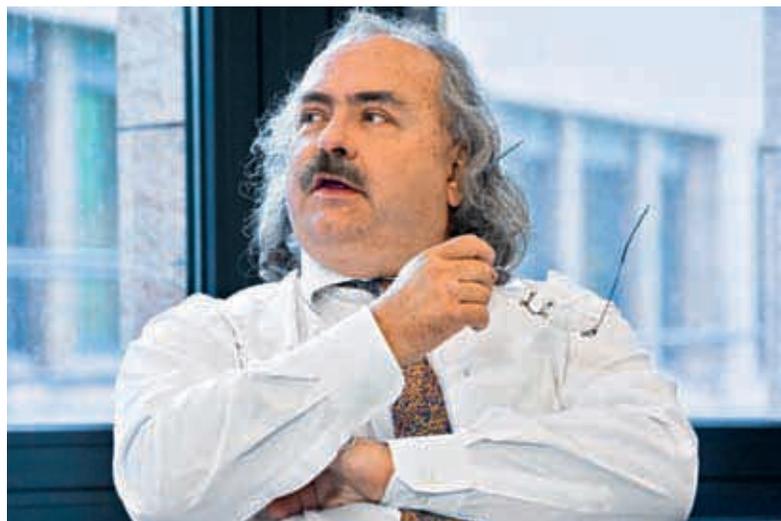
Olivier Steimer

Président du Conseil d'administration



Stephan A.J. Bachmann

Membre du Conseil d'administration



Luc Recordon

Membre du Conseil d'administration



Paul-André Sanglard

Membre du Conseil d'administration



Reto Donatsch

Membre du Conseil d'administration



Pierre Lamunière

Membre du Conseil d'administration

3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.4 Organisation interne

3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est M. Stephan A. J. Bachmann. Les autres membres sont Mme Beth Krasna, MM. Reto Donatsch, Pierre Lamunière, Luc Recordon et Paul-André Sanglard.

Les Statuts et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

3.4.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité Audit et Risque

En 2012, le Comité Audit et Risque était formé de MM. Stephan A. J. Bachmann (président), Reto Donatsch et Paul-André Sanglard.

Depuis 2010, le Comité Audit et Risque s'est vu octroyer un rôle accru en s'assurant de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Ainsi, ce comité appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la « Politique et stratégie des risques », des rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le comité examine trimestriellement les éléments financiers et le rapport du Risk Management financier, et semestriellement les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Première élection	Echéance ultime possible du mandat	Nommé par
Olivier Steimer (président)	1955	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Stephan A. J. Bachmann (vice-président)	1946	1 ^{er} janvier 2008	2016	Conseil d'Etat ²⁾
Reto Donatsch	1950	5 mai 2011	2020	Assemblée générale
Beth Krasna	1953	30 octobre 2002	2018	Assemblée générale ³⁾
Pierre Lamunière	1950	24 avril 2008	2020	Assemblée générale ⁴⁾
Luc Recordon	1955	1 ^{er} février 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾
Paul-André Sanglard	1950	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat ¹⁾

¹⁾ Mandats renouvelés jusqu'au 31 décembre 2013

²⁾ Mandat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015

³⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2010 pour 4 ans

⁴⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2012 pour 4 ans

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le chef de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques essentiels d'audit (REA). Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque (qui se trouve sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch), et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le chef de l'Audit interne, les représentants du réviseur externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du Département Risk Management financier, le Chief Compliance Officer, le chef comptable et le responsable du Département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes au moyen d'une liste de suivis. Ce comité décide des plans d'audit tant de l'Audit interne que du réviseur externe.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le comité a, en 2012, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur plusieurs thèmes liés au risque, au compliance, à l'activité interbancaire et à l'ALM (Asset and Liabilities Management).

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.6 page 74) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

Comité de Rémunération, de promotion et de nomination

Le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination était composé en 2012 de MM. Pierre Lamunière (président), Olivier Steimer et Luc Recordon. Le président de la Direction générale y participe à titre consultatif.

Ce comité apporte un appui important au Conseil d'administration, notamment dans la définition de la stratégie en matière de ressources humaines, y compris la gestion de la relève. Il contribue à l'élaboration des profils, aux sélections et propositions de nomination des organes et des cadres supérieurs.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavisé les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavisé également les décisions du Conseil d'administration sur les rémunérations de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale, des membres de la Direction générale, du chef de l'Audit interne ainsi que sur la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Enfin, il préavisé les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

Autres comités

Pendant l'année sous revue, le comité ad hoc temporaire (comité RAO), créé pendant l'exercice 2003 pour traiter l'ensemble des procédures juridiques en cours concernant les anciens organes de la BCV, composé de M. Luc Recordon (président), Mme Beth Krasna et M. Olivier Steimer, a été dissous.

Le Conseil d'administration a aussi créé en 2009 le Comité Innovation et Opportunités, dont les missions sont notamment d'être l'unité de réflexion destinée à initier et approfondir en amont certains sujets d'importance stratégique et d'agir comme unité de veille pour suivre les derniers développements et tendances de l'industrie bancaire avec comme objectif une focalisation toujours plus axée sur les besoins de la clientèle. Il oeuvre enfin en tant que comité chargé à l'interne de la responsabilité sociale d'entreprise. Ce comité est composé de Mme Beth Krasna (présidente), MM. Olivier Steimer, Luc Recordon et Pascal Kiener. Il s'est réuni à cinq reprises en 2012.

3.4.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2012, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à dix reprises. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur une demi-journée, sauf trois séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2012 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale, et à cinq conférences téléphoniques. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2012, le Comité Audit et Risque s'est réuni à sept reprises, a bénéficié d'une journée de formation et participé à une conférence téléphonique; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à quatre reprises.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.4.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.6). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant en principe au Conseil d'administration.

3.4.4 Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se fixe des objectifs annuels les plus concrets possibles. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En 2011, le Conseil d'administration avait mandaté Egon Zehnder International pour procéder à une analyse indépendante de son fonctionnement et de son efficacité, y compris ses comités. Globalement, l'analyse avait souligné le très bon fonctionnement du Conseil d'administration, tout en amenant quelques points de réflexion intéressants qui ont été partagés lors d'une séance du Conseil d'administration. Cet exercice n'a pas été effectué en 2012 mais, s'étant révélé très positif, il sera renouvelé périodiquement.

En outre, le Conseil d'administration fixe des objectifs à son président. Leur atteinte est évaluée par le vice-président du Conseil et ses collègues, en l'absence de l'intéressé. Cette évaluation sert de base à la fixation de la rémunération fixe et variable du président du Conseil d'administration.

3.5 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute sur-

veillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statuts et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration, conformément à la circulaire de la FINMA 08/24 « Surveillance et contrôle interne », réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statuts, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'Etat, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur responsable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il fixe la rémunération de ses membres, du chef de l'Audit interne et du CEO, ainsi que, sur proposition de ce dernier, celle des autres membres de la Direction générale, ainsi

que l'enveloppe globale de rémunération de la Banque. Il valide le règlement du personnel et les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur indépendant, chaque membre du Conseil d'administration attestant en avoir pris connaissance, ainsi que les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.4.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la circulaire de la FINMA 08/24 « Surveillance et contrôle interne » sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration ; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément aux directives de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits, obligations et responsabilités sont fixés dans le règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres avec signature de fondé de pouvoir et mandataire commercial et propose au Conseil d'administration la nomination des cadres

avec signature sociale. Elle peut révoquer ces derniers en cas d'urgence et en informe le Conseil d'administration. Elle préavis à l'attention de ce dernier, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux des comités du Conseil d'administration selon le « modus operandi » décrit au point 3.4.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du « modus operandi » susmentionné, outre l'approbation trimestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM (Asset Liabilities Management), l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs et la politique de placement, et semestriels sur le compliance, le juridique et les ressources humaines.

La partie « Gestion intégrée des risques » (pages 48-57) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 10 de la partie « Données financières » (pages 115-118) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie sur son site internet son rapport Bâle II, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique « Relations investisseurs » du site de la BCV (www.bcv.ch).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), va-

lidé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Ce dernier en reçoit par ailleurs semestriellement une synthèse.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8, alinéa 2, OB.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec le réviseur externe indépendant sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

L'audit interne est une activité indépendante qui doit répondre aux exigences qualitatives posées par les autorités de surveillance et par les organisations professionnelles. A ce titre, le Conseil d'administration fait procéder tous les 5 ans – soit en plus des diligences annuelles conduites par la société d'audit sur l'organisation et les activités de l'Audit interne – à une évaluation externe neutre de l'Audit interne par un cabinet d'audit indépendant. En novembre 2011 et comme déjà indiqué dans le rapport précédent, la société mandatée, c'est-à-dire Deloitte SA, a confirmé aux organes de la Banque que l'Audit interne exerce son activité en conformité des normes de l'IIA (Institute of Internal Auditors) et suit en règle générale les meilleures pratiques de la profession.

Le responsable de l'Audit interne établit une planification quinquennale revue à un rythme annuel, laquelle est coordonnée avec la société d'audit, avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du groupe BCV, puis est arrêtée par le Comité Audit et Risque et soumise pour information au Conseil d'administration. Le plan d'activité annuel découle de cette planification à moyen terme. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

Sur la base du plan d'activité annuel, l'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des mandats, puis de restitution des conclusions. A la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports d'audit détaillés, qu'il remet en copie à la société d'audit avec laquelle il échange l'ensemble de ses conclusions. D'autre part, à un rythme semestriel, l'Audit interne établit un rapport d'activité qui intègre en outre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec la société d'audit.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'Etat, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration) :

Nom, date de naissance et nationalité	Titre et entrée en fonction	Formation	Parcours professionnel
Pascal Kiener, 1962, Suisse	CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008.	Master of Science en ingénierie mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992.	De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO.
Aimé Achard, 1954, Français et Suisse	Directeur général de la Division Services depuis le 1 ^{er} avril 2006.	Diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) de Paris en 1978.	Il est entré en 1979 dans le Groupe BNP Paribas où il a occupé divers postes à haute responsabilité à Londres, Oslo, Bâle, Paris et Genève dans les domaines du management, de l'élaboration et de l'exploitation des systèmes IT et des back offices. Avant de rejoindre la BCV le 1 ^{er} avril 2006, il était en charge dans le Groupe BNP Paribas de l'intégration au plan opérationnel des acquisitions dans le domaine de la banque privée. Aimé Achard a acquis la nationalité suisse en septembre 2011.
Stefan Bichsel, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Asset Management & Trading depuis le 1 ^{er} mai 2009.	1982 Brevet d'avocat, Berne. 1986 Master of Laws (LL.M) Georgetown University, Washington DC. 1987 Admission aux barreaux de New York et Connecticut. 1994 Advanced Management Program Wharton School, Philadelphia.	Après des études de droit à Lausanne et Berne, il effectue ses débuts à l'UBS. Il est admis aux barreaux de New York et Connecticut, avant de rejoindre Pictet & Cie à Genève. En 1994, Stefan Bichsel devient le premier CEO de Swissca Holding AG. De 1998 à 2001, il est président du Conseil de la Swiss Funds Association (SFA). Dès 2002, au sein de la Direction générale de Robeco Group à Rotterdam, il est responsable de toutes les activités de la société en dehors de la Hollande. Dès 2003 et jusqu'en 2005, il préside l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA, à Bruxelles). Stefan Bichsel rejoint LODH en 2006 en tant qu'associé du Holding Group et est membre du Group Management. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} mai 2009 en qualité de directeur général de la Division Asset Management & Trading.
Markus Gygax, 1962, Suisse	Directeur général de la Division Retail depuis le 1 ^{er} octobre 2008.	Diplôme en économie d'entreprise de la Haute école de gestion de Zurich en 1987. Diplôme MBA-FSI de l'Université de St-Gall en 2004.	Depuis 1978 à 1986 à la Banque Cantonale de Zurich, son parcours passe par la SBS et Helsana, où il est responsable des produits de détail et de la distribution à la clientèle privée. Il rejoint PostFinance en 2002 en tant que membre de la Direction générale et au titre de chef de la Division distribution, où il y assume la responsabilité de tous les systèmes et canaux de distribution ciblant la clientèle tant commerciale que privée dans l'ensemble de la Suisse. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} octobre 2008 en qualité de directeur général de la Division Retail.

Gérard Haeberli, 1961, Suisse	Directeur général de la Division Private Banking depuis le 1 ^{er} juillet 2009.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'École des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne.	Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon-les-Bains puis à Zurich avant de partir aux Etats-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juillet 2009 où il occupe le poste de directeur général de la Division Private Banking.
Thomas W. Paulsen, 1965, Suisse	CFO, Directeur général de la Division Finance et Risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009.	Licence en économie politique à l'École des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992.	Après une première étape en tant que responsable du controlling dans le négoce d'électricité (EGL, Electricité de Laufenbourg), il entre en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company, où il devient membre du pilotage de la European Risk Management Practice et où il est nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il gère un grand nombre de projets stratégiques, en particulier pour des établissements financiers suisses et européens ainsi que pour des grandes entreprises d'électricité. En juillet 2002, il rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division Finance et Risques au 1 ^{er} janvier 2009.
Bertrand Sager, 1966, Suisse	CCO, Directeur général de la Division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010.	Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007.	Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il évolue dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. A la tête du Département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la Division Gestion Crédit au 15 février 2010.
Jean-François Schwarz, 1955, Suisse	Directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.	Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1976, à l'École des HEC de l'Université de Lausanne.	Entré en 1976 à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Dès 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande. Il est directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003.

Bertrand Sager

Directeur général,
Division Gestion Crédit



Pascal Kiener

Président de la Direction générale



Stefan Bichsel

Directeur général,
Division Asset Management
& Trading



Aimé Achard

Directeur général,
Division Services



Thomas W. Paulsen
Directeur général,
Division Finance et Risques



Gérard Haerberli
Directeur général,
Division Private Banking



Jean-François Schwarz
Directeur général,
Division Entreprises



Markus Gyax
Directeur général,
Division Retail

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

Pascal Kiener	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) • Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière • Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL et du Conseil de fondation EPFL Plus • Membre du Conseil de fondation Foot Avenir à Paudex
Aimé Achard	<ul style="list-style-type: none"> • Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) • Trésorier de la Fondation vaudoise pour la formation bancaire (FVFB)
Stefan Bichsel	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne • Président du Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy • Membre du Conseil d'administration de Swisscanto Holding SA, Berne • Membre du Conseil d'administration d'Indianac Funds (Mauritius) Ltd, Port Louis • Membre du Comité d'Orientation International de l'EDHEC, Lille et Nice • Président de l'Association Pro Aventico, Avenches
Markus Gygax	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration d'Aduno Holding SA • Membre du Conseil d'administration de Viseca Card Services SA • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil d'administration de Newhome.ch SA • Membre du Conseil d'administration de e-research SA
Gérard Haerberli	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de Piguet Galland & Cie SA • Membre du Comité de liaison HEC Lausanne
Thomas W. Paulsen	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Piguet Galland & Cie SA • Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses • Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses • Président du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre de la Commission de régulation des marchés financiers et des prescriptions comptables de l'Association suisse des banquiers (ASB)
Bertrand Sager	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière • Membre du Conseil d'administration de GEP SA • Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois
Jean-François Schwarz	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV) • Membre du Conseil économique du canton de Vaud • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

Composition des comités (au 01.03.2013)

Rôles principaux

Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)
Pascal Kiener
Stefan Bichsel
Jean-François Schwarz
Bertrand Sager
Maxime Mermier

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

Comité Asset and Liabilities Management (ALCO)

Pascal Kiener (président)
Thomas W. Paulsen
Markus Gygax
Gérard Haeberli
Christopher Cherdel
Eric Allemann
Michel Aubry
Fernando Martins da Silva

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

Comité de crédit

Bertrand Sager (président)
Pascal Kiener
Markus Gygax
Jean-François Schwarz
Christian Zünd
Laurent Michel

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

Comité informatique

Aimé Achard (président)
Pascal Kiener
Markus Gygax
Thomas W. Paulsen
Frédéric Le Hellard

- Proposer la stratégie IT à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Proposer le cadre budgétaire et le plan à moyen terme des évolutions prioritaires
- Suivre la mise en œuvre de projets informatiques
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Le Conseil d'administration a adopté un «Règlement de rémunération» le 5 mars 2010. Ce règlement précise notamment les rôles et responsabilités en matière de rémunération du Conseil d'administration, du Comité de rémunération, de promotion et de nomination, de la Direction générale et des Ressources humaines et décrit de manière détaillée les différentes composantes du système de rémunération ainsi que les règles d'application y relatives.

Pour définir sa politique de rémunération, la Banque participe chaque année à deux enquêtes salariales menées par les instituts spécialisés que sont Hostettler Kramarsch partner et TowersWatson. Les principaux employeurs du marché financier au niveau national prennent part à ces enquêtes, qui permettent d'avoir une vision de l'évolution du marché sur la quasi-totalité des fonctions. De plus, pour le top management, la Banque s'appuie sur des comparaisons de groupes de référence comprenant des sociétés du secteur bancaire et du domaine industriel relativement comparables (notamment concernant la capitalisation boursière, le chiffre d'affaires, le profit ou le nombre d'employés).

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération variable, la participation des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les chefs de département bénéficient, en plus, d'un salaire variable long terme. La rémunération ne comprend aucun plan «stock options».

Après une analyse et une évaluation de l'ensemble des systèmes de rémunération touchant les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et des chefs de département, le Conseil d'administration et la Direction générale ont apporté un certain nombre de modifications.

Pour rappel, les modifications appliquées en 2011 et publiées dans le rapport 2011, sont :

- le remplacement des jetons de présence pour le Conseil d'administration par des indemnités pour participation aux différents comités de la Banque;
- l'augmentation de la part fixe et la diminution de la part variable de la rémunération du président du Conseil d'administration;
- la révision du mode de calcul de l'enveloppe du salaire variable à court terme;
- le versement de 30 % du salaire variable à court terme en actions bloquées pour les chefs de département, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années pour les membres de la Direction générale;
- la redéfinition des objectifs ainsi que du mode de calcul du salaire variable à long terme.

Les modifications appliquées en 2012 sont :

- pour les membres de la Direction générale, une augmentation de la part fixe et une diminution correspondante de la part variable de la rémunération.

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe aux comptes, page 130.

Conseil d'administration

Depuis 2011, le Conseil d'administration reçoit des indemnités de participation aux différents comités de la Banque, afin de valoriser le rôle et les responsabilités de chacun au sein des comités. De ce fait, la rémunération du Conseil d'administration comprend des honoraires, des indemnités pour participations aux comités et des frais de représentation.

Seul son président bénéficie d'une indemnité fixe annuelle ainsi que d'une rémunération variable dépendant de la performance. L'attribution de la part variable tient compte de l'évaluation des objectifs fixés en début d'année 2012.

La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est décidée par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est décidée par le Conseil d'administration, hors la présence du président, sur proposition de son vice-président (voir également chiffre 3.4.4, p. 72).

La rémunération du président englobe l'ensemble de ses activités en tant que président du Conseil d'administration de la BCV ainsi que celles en tant que président du Conseil d'administration de Piquet Galland & Cie SA. Cette dernière a pris fin le 25 mai 2012 et a été reprise par M. Gérard Haerberli, membre de la Direction générale.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont revues annuellement.

Direction générale

La rémunération des membres de la Direction générale est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et évalués, pour les membres, par le CEO, et pour ce dernier, par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération.

Pour l'ensemble de la Direction générale et au titre de l'exercice 2012, le rapport entre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance annuelle s'est élevé à 110%.

Pour les membres de la Direction générale, la Banque procédera, sur plusieurs années, à une augmentation de la part fixe et, à performance égale, à une diminution de même niveau de la part variable de la rémunération. Pour 2012, l'augmentation de la part fixe pour l'ensemble de la Direction générale s'élève à environ 8,2% (annexe aux comptes, page 130).

La rémunération de la Direction générale comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Rémunération variable court terme

Tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération variable. Sur la base des stratégies et des plans d'action de la Banque, des objectifs de performance stratégiques, financiers et qualitatifs sont définis pour chacune des divisions et déclinés à tous les niveaux de l'organisation. L'évaluation finale se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés en

début de période. Sur cette base, le responsable hiérarchique procède à une appréciation globale de la performance afin de pouvoir attribuer le salaire variable court terme.

L'approche de détermination de l'enveloppe globale du salaire variable court terme est ancrée sur la performance financière en tenant compte du niveau de risque des activités de la Banque. Elle est ajustée sur la base d'une appréciation du développement de la stratégie d'affaire, de l'atteinte des projets stratégiques, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle.

La performance financière est évaluée sur la base d'une mesure de ROE (Return on Equity).

Cette démarche permet ainsi de tenir compte des principaux leviers de la création de valeur économique pour l'actionnaire.

La répartition de l'enveloppe globale tient compte des résultats spécifiques des divisions et départements dans lesquels les collaborateurs travaillent.

30% du salaire variable court terme sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 3 et 10 ans pour les membres de la Direction générale ainsi que pour les chefs de département.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable court terme de CHF 30 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part actions de 30%.

Au titre de l'exercice 2012, ces actions, d'une valeur nominale de CHF 10, seront attribuées à un prix équivalant au cours de Bourse du 22 mars 2013 à la clôture.

Participation des employés

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans à dater du jour de l'attribution.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au programme de souscription interne.

Salaire variable long terme

Cette rémunération s'adresse à un nombre très restreint de cadres, soit aux membres de la Direction générale et aux chefs de département.

L'objectif de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire.

Les objectifs sont ainsi définis par plan sur une période de 3 ans avec un nouveau plan débutant chaque année.

Le salaire variable long terme est payé exclusivement en actions BCV, totalement ou partiellement, selon le niveau d'atteinte des objectifs définis.

Pour le plan 2012-2014, les objectifs de performance sont formulés dans les dimensions financière, stratégique et qualitative.

La dimension financière est mesurée par le profit économique. Le profit économique tient compte du résultat généré après déduction du coût des fonds propres – élément qui intègre le niveau de risque de la Banque. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaire, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle.

En plus des objectifs à l'échelle de la Banque, les directeurs généraux et les chefs de département des divisions de front ont des objectifs financiers à l'échelle de leur division.

La comptabilisation du coût du plan est réalisée sur la durée. Le coût est réévalué deux fois par an en fonction de l'atteinte des objectifs et du nombre de participants restants et ajusté en conséquence. La charge du plan 2012-2014 est répartie sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

A l'échéance de celui-ci, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribués aux participants et celui stocké sera libéré et traité comme un produit à enregistrer sous « Résultat d'aliénation d'immobilisations financières ».

Tous les revenus et dividendes sur les titres BCV stockés dans le cadre des plans reviennent à la Banque. Ces revenus sont enregistrés comme résultat des opérations d'intérêts sous la rubrique « Produit des intérêts et de dividendes des immobilisations financières ».

Quant au Plan 2010-2012, arrivé à échéance le 31 décembre 2012, il était basé sur les cinq objectifs internes suivants :

- Rentabilité des fonds propres
- Marge d'intérêts sur bilan
- Rapport coût/revenu
- Coût du risque de crédit
- Net new money et net new mortgages

L'impact de l'atteinte des objectifs sur l'attribution réelle des actions aux bénéficiaires était le suivant :

- 5 objectifs atteints : attribution à 100%
- 4 objectifs atteints : attribution à 75%
- 3 objectifs atteints : attribution à 50%
- 2 objectifs atteints : attribution à 25%
- 0-1 objectif atteint : pas d'attribution

Dans le cadre du plan 2010-2012, les objectifs ambitieux fixés en 2010, n'étant pas modifiés en cours de période, leur atteinte dépend non seulement des efforts de la Banque, mais aussi des conditions de l'environnement économique dans lequel cette dernière évolue. L'environnement des taux bas, la volonté de limiter la croissance des prêts hypothécaires ainsi que la politique prudentielle de notre établissement ont péjoré l'atteinte des objectifs définis au début de la période. Cette situation explique qu'un seul objectif a été atteint à fin 2012, les quatre autres n'étant pas pleinement réalisés. De ce fait, aucune action ne sera versée en mars 2013 aux bénéficiaires. Comme prévu par le règlement, le stock de 4669 actions a été libéré et traité comme un produit enregistré en 2013 sous « Résultat d'aliénation d'immobilisations financières ».

Autres rémunérations

En outre, la rémunération comprend la partie fiscalisée des frais de représentation.

De plus, conformément au règlement du personnel, une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à tous les collaborateurs fêtant leur jubilé

après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, le collaborateur peut choisir de bénéficier de jours de congé, soit 20 jours pour un plein temps.

Contrats

Les membres de la Direction générale ainsi que le CEO sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

Appréciation du système de rémunération

La FINMA a publié en novembre 2009 la circulaire sur les rémunérations. La BCV ne fait pas partie des établissements financiers devant appliquer impérativement ladite circulaire. Néanmoins, la FINMA recommande à ces établissements de reprendre les principes mentionnés dans leurs systèmes de rémunération.

Depuis de nombreuses années, les systèmes en place à la BCV s'inscrivaient déjà largement dans le cadre des nouvelles exigences de la FINMA, entrées en vigueur au 1er janvier 2010. Les adaptations apportées en 2011 et 2012 permettent à la Banque d'être en adéquation avec ces exigences bien qu'elle ne soit pas soumise à la circulaire.

Deux aspects importants sont tout de même à relever. D'une part, depuis de nombreuses années la rémunération variable allouée tient compte des risques pris par la Banque et, d'autre part, une partie de cette rémunération est payée de manière différée en actions bloquées au minimum 3 ans. De plus, les rémunérations à la BCV sont raisonnables et n'incitent à aucune prise de risque inconsidérée.

5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger.

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-dessous:

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir chiffre 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2012, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15,

lettre b, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. La BCV mettra à dispo-

sition des actionnaires un représentant indépendant pour l'Assemblée générale du 25 avril 2013.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur l'article 22 LBVM.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2012 PricewaterhouseCoopers SA, dont le siège est à Zurich et qui assume le mandat depuis 2009, comme «réviseur indépendant au sens de la législation applicable aux banques», c'est-à-dire comme «société d'audit» au sens de la LFINMA. Le responsable du mandat est M. Alex Astolfi, associé. Sur proposition du Conseil d'administration de la Banque, l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a décidé de confier également à PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2012.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA) et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement s'élèvent, pour l'exercice 2012, à CHF 1 763 494.

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV s'élèvent, pour l'exercice 2012, à CHF 609 916.

Les honoraires totaux de PricewaterhouseCoopers SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV s'élèvent, pour l'exercice 2012, à CHF 2 373 410.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers SA en relation avec des prestations liées à l'audit, en particulier des attestations requises par des lois spéciales ou par contrats, s'élèvent à CHF 95 040 pour la Maison mère et à CHF 91 900 pour les autres entités du Groupe. Les honoraires de consultation, notamment pour des projets relatifs à l'informatique et des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 23 760 pour les filiales alors qu'il n'y en a aucun pour la Maison mère.

Les honoraires supplémentaires totaux de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2012 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV s'élèvent ainsi à CHF 210 700.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité Audit et Risque.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités du réviseur externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de l'organe de révision pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, le réviseur externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée du réviseur externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires du réviseur externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec le réviseur externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par le réviseur externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. Le réviseur externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2012, les représentants du réviseur externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

L'article 24 des Statuts de la Banque, qui traite des compétences du Conseil d'administration, est ainsi libellé: «Le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud».

9.2 Convention d'information

La BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004. Courant 2009, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 7 octobre 2009 et entrée en vigueur immédiatement.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- Structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'Etat et ceux de la BCV.
- Définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges.
- Désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information.
- Convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties.
- Rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et les Comptes intermédiaires au 30 juin, diffusés en septembre. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse pour les comptes semestriels et annuels, par voie de communiqué uniquement pour les comptes intermédiaires.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, les comptes intermédiaires et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (www.bcv.ch). Le Rapport de gestion et les comptes intermédiaires sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle II - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section «Relations investisseurs» du site de la BCV (www.bcv.ch).

Depuis l'exercice 2003, la Banque donne en outre des indications sur ses comptes consolidés trimestriels à fin mars et à fin septembre.

La BCV publie dans la FOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée sont également publiés dans la FOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au registre des actionnaires au moins vingt jours avant l'Assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

10. Adresses de contact

Relations investisseurs

M. Grégory Duong
Tél.: 021 212 20 71
Fax: 021 212 33 43
E-mail: gregory.duong@bcv.ch

Porte-parole

M. Christian Jacot-Descombes
Tél.: 021 212 28 61
Fax: 021 212 21 06
E-mail: christian.jacot-descombes@bcv.ch

Agenda 2013

25 avril	Assemblée générale ordinaire
25 avril	Communiqué des résultats du du 1 ^{er} trimestre 2013
29 avril	Détachement du dividende (ex-date) ¹⁾
2 mai	Clôture du registre des ayants droit au dividende (record date) ¹⁾
3 mai	Paiement du dividende ¹⁾
22 août	Présentation des résultats semestriels 2013
14 novembre	Communiqué des résultats du 3 ^e trimestre 2013

¹⁾ Distribution totale composée de CHF 22 par action de dividende ordinaire et de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.





L'action BCV

Les indices boursiers mondiaux ont globalement fini l'année 2012 sur des performances positives. En Europe, l'indice SMI s'est apprécié de près de 15% pour finir à 6 822,44 points, tout comme l'indice Euro Stoxx 50 qui a progressé de 13,8%. Ailleurs dans le monde, le S&P 500 a fini en hausse de 13,4% et le Nikkei de 22,9%, pour ne citer que les principaux. Mais l'année boursière 2012 aura surtout été marquée par l'aggravation de la baisse des volumes de transactions observée sur toutes les places boursières mondiales. Ainsi, pour la SIX Swiss Exchange, les volumes de transactions sur l'ensemble de l'année 2012 ont reculé de 21,2% par rapport à 2011, soit la pire année depuis le début du millénaire.

Dans ce contexte, l'action BCV s'est une nouvelle fois très bien comportée en confirmant son profil de valeur de rendement. Pour l'actionnaire, le rendement total, c'est-à-dire la performance boursière associée au paiement des dividendes (CHF 32 par action en 2012), s'est établi à +13,3%

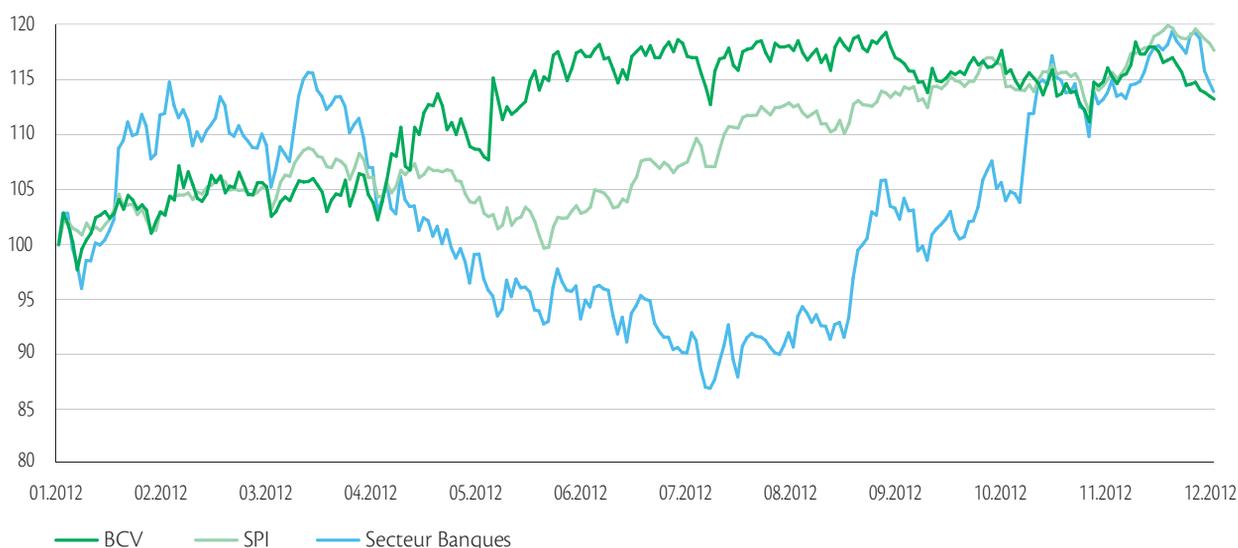
en 2012, soit le meilleur de toutes les banques cantonales et régionales.

Après avoir été incluse à l'indice STOXX® Europe 600 en 2011, l'action a fait son entrée dans la famille des indices MSCI durant l'été 2012, la classant ainsi parmi les 40 plus grandes capitalisations boursières de Suisse.

L'actionnariat suisse s'est renforcé au capital de la Banque et en particulier dans le canton de Vaud, soulignant son ancrage régional et l'attachement des vaudois à leur Banque.

A l'issue de leur revue annuelle, Standard & Poor's et Moody's ont maintenu leur notation de la Banque à un niveau élevé (respectivement AA / négative, et A1 / stable), tandis que plusieurs banques à travers le monde et en Suisse se sont vues dégradées.

Evolution du rendement total pour l'actionnaire¹⁾

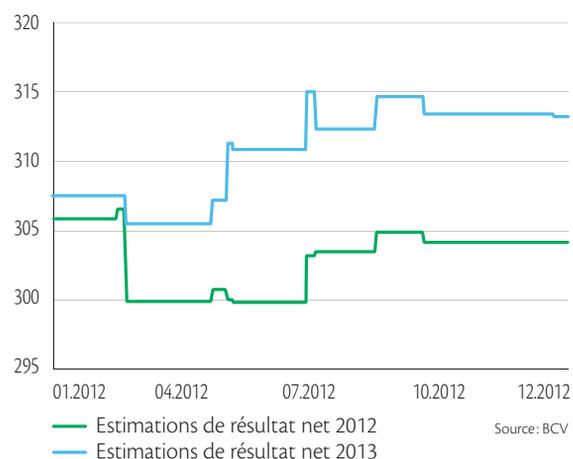


¹⁾ Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

Cotation: SIX Swiss Exchange
 Prix nominal de l'action: CHF 10
 Numéro de valeur: 1 525 171
 Numéro ISIN: CH0015251710
 Symbole de cotation: Bloomberg: BCVN
 Telekurs: BCVN
 Reuters: BCVN.S

Consensus des analystes

En millions de CHF, au 31.12.2012



	2008	2009	2010	2011	2012
Nombres d'actions (en milliers)	8 606	8 606	8 606	8 606	8 606
Cours en fin de période (en CHF)	317.75	411.00	491.00	456.25	484.75
Cours extrêmes (prix historique, en CHF)					
– au plus haut	479	427	507	547	519
– au plus bas	249	260	397	392	442
Bénéfice net publié par action ¹⁾ (en CHF)	41.4	35.0	36.4	35.1	36.1
Bénéfice net ajusté par action ²⁾ (en CHF)	41.4	35.0	36.4	35.1	36.1
Dividende par action (en CHF)	20.0	21.0	22.0	22.0	22.0 ³⁾
Rendement du dividende ⁴⁾ (en %)	6.3	5.1	4.5	4.8	4.5
Distribution totale ⁵⁾ (en CHF)	30.0	31.0	32.0	32.0	32.0 ³⁾
Rendement de la distribution totale ⁴⁾ (en %)	9.4	7.5	6.5	7.0	6.6
Notation Standard & Poor's à long terme	AA- / stable	AA- / stable	AA- / positive	AA / stable	AA / négative
Notation Standard & Poor's à court terme	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+	A-1+
Notation Moody's à long terme	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable	A1 / stable
Notation Moody's à court terme	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1

¹⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire

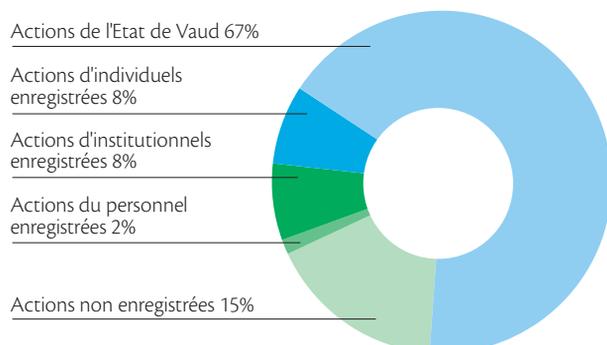
²⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire, hors attribution à la réserve bancaire pour risques généraux

³⁾ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 25 avril 2013

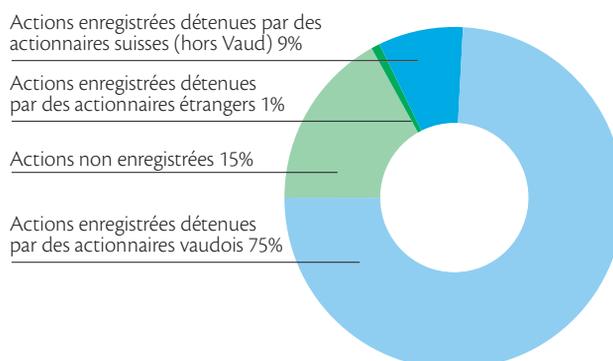
⁴⁾ Selon le cours de clôture en fin de période

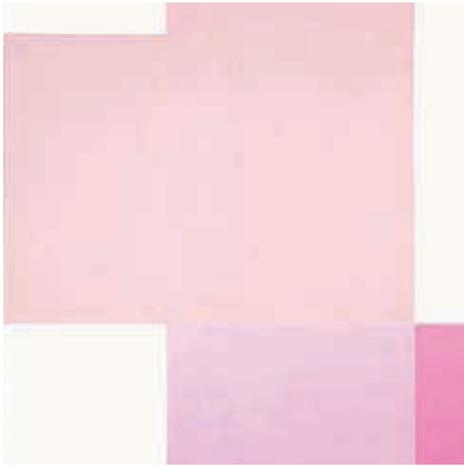
⁵⁾ Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividende ordinaire complété par une réduction de la valeur nominale ou un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital

Types d'actionnaires



Distribution géographique des actionnaires







Données financières

Commentaires des comptes du Groupe	98	13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays	134
Comptes du Groupe	103	13.16 Répartition du bilan par monnaie	135
1. Bilan consolidé	103	14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan	136
2. Opérations hors bilan	104	14.1 Instruments financiers dérivés ouverts	136
3. Avoirs administrés (masse sous gestion)	104	15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	137
4. Compte de résultat consolidé	105	15.1 Produits d'intérêts	137
5. Tableau de financement consolidé	106	15.2 Charges d'intérêts	137
6. Justification des capitaux propres	107	15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	137
7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif	108	15.4 Commissions sur les autres prestations de service	137
8. Événements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture	108	15.5 Résultat des opérations de négoce	137
9. Principes d'établissement des comptes consolidés	109	15.6 Charges de personnel	138
10. Principes d'évaluation et de gestion des risques	115	15.7 Autres charges d'exploitation	138
11. Périmètre de consolidation	119	15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé	138
12. Autres participations	120	15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	138
13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	121	15.10 Produits extraordinaires	139
13.1 Créances résultant de papiers monétaires	121	15.11 Charges extraordinaires	139
13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	121	15.12 Impôts	139
13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		15.13 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire	139
Immobilisations financières et participations	122	16. Autres informations	140
13.4 Actif immobilisé	122	16.1 Etat des fonds propres réglementaires	140
13.5 Autres actifs et autres passifs	123	16.2 Informations par secteur d'activité	141
13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	123	16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	144
13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres	123	16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	145
13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle	124	17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	146
13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance	125		
13.9 Emprunts à long terme	126		
13.10 Correctifs de valeurs et provisions			
Réserves pour risques bancaires généraux	127		
13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers	128		
13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes	128		
13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées	133		
13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger	134		

Comptes de la Maison mère	148
1. Bilan	148
2. Compte de résultat	149
3. Opérations hors bilan	150
4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère	150
5. Informations et notes se rapportant au bilan	151
6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat	155
7. Propositions du Conseil d'administration	156
8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	157

Données financières

Commentaires des comptes du Groupe

Maîtrise de la croissance des affaires hypothécaires et augmentation de l'épargne

1. Actif

Le total de l'actif s'élevait à CHF 39,8 milliards à fin 2012, en augmentation de CHF 1,9 milliard ou 5% par rapport au début de l'exercice.

Les liquidités et papiers monétaires ont augmenté de CHF 3,0 milliards à CHF 4,8 milliards; ces fonds ont été essentiellement placés auprès de la BNS. Pour leur part, les créances sur les banques ont reculé de CHF 1,1 milliard (-36%) à CHF 2,0 milliards, conséquence directe de la réduction du risque de contrepartie interbancaire souhaitée par la Banque.

Les avances à la clientèle de CHF 28,0 milliards sont restées stables par rapport à l'exercice précédent, avec une variation importante à l'intérieur de la rubrique. Les créances sur la clientèle ont régressé de CHF 800 millions (-14%) à CHF 5,1 milliards; cette baisse a concerné principalement les activités, par nature cycliques, du Trade Finance ainsi que celles des Grandes entreprises. Par contre, les créances hypothécaires ont affiché une progression de CHF 793 millions (+4%) à CHF 22,9 milliards, réalisant ainsi l'objectif de croissance maîtrisée visé par la Banque.

Le total des crédits compromis s'est inscrit à CHF 400 millions, en diminution de CHF 49 millions (-11%). Il représentait légèrement plus de 1% de l'ensemble des crédits, démontrant ainsi la bonne résistance du portefeuille de crédits.

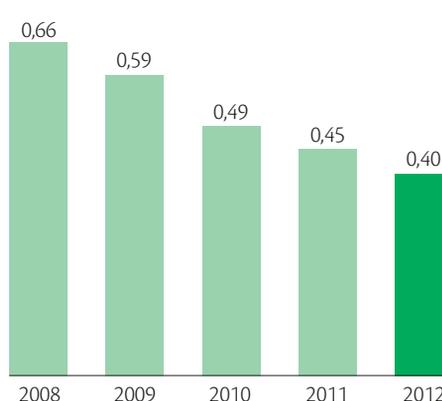
Actif

En milliards de CHF



Crédits compromis

En milliards de CHF



2. Passif – fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers ont augmenté de CHF 1,9 milliard (+5%) à CHF 36,5 milliards par rapport à la fin 2011.

Les engagements envers les banques sont restés stables à CHF 2,4 milliards.

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de CHF 1,4 milliard (+5%) à CHF 27,3 milliards. L'épargne a continué sa progression régulière, augmentant de CHF 675 millions ou 6% à CHF 12,3 milliards, alors que les autres engagements envers la clientèle se sont accrus de CHF 821 millions (+6%) à CHF 14,9 milliards. Quant aux obligations de caisse, elles ont continué leur régression en se réduisant de CHF 78 millions (-37%) à CHF 131 millions.

Les emprunts ont affiché une augmentation de CHF 453 millions à CHF 5,8 milliards. Les emprunts auprès de la Centrale des lettres de gage ont participé à cette hausse pour CHF 322 millions et les emprunts sous forme de produits structurés pour CHF 146 millions alors que les emprunts obligataires ont diminué de CHF 15 millions.

Les correctifs de valeurs et provisions ont poursuivi leur baisse en diminuant de CHF 31 millions (-15%) à CHF 175 millions.

3. Passif – fonds propres

Les fonds propres totaux sont restés stables à CHF 3,3 milliards. L'augmentation des fonds propres induite par le résultat net de l'exercice sous revue, de CHF 311 millions, a été réduite de CHF 275 millions résultant de la distribution décidée par l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2012.

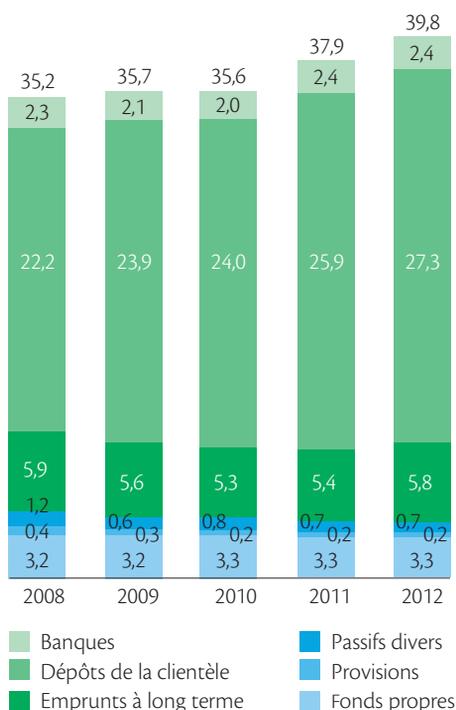
Taux de couverture FINMA / BRI

A la fin de l'année, le taux de couverture FINMA s'est maintenu à un niveau confortable de 180%, ce qui représentait un ratio tier 1 de 14,4%. Le ratio BRI tier 1 était de 18,4%. Ces ratios témoignent de la solidité financière de la Banque. Selon les nouvelles règles de la FINMA, issues de l'accord Bâle III et applicables dès le 1^{er} janvier 2013, le ratio de fonds propres du Groupe représentait 17,5% (taux de couverture: 219%) à cette date.

Voir note sous «Autres informations», chiffre 16.1, page 140.

Passif

En milliards de CHF



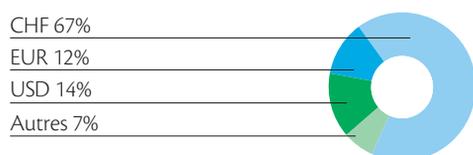
Ratios de fonds propres	2008	2009	2010	2011	2012
FINMA					
- taux de couverture	180%	176%	175%	165%	180%
- ratio Tier 1	14.4%	14.1%	14.0%	13.2%	14.4%
BRI - ratio Tier 1	16.4%	17.8%	17.6%	16.8%	18.4%

Masse sous gestion en hausse

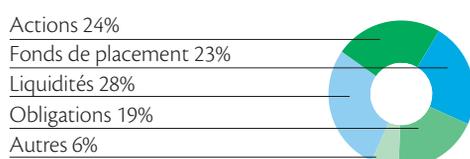
4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

La masse sous gestion du Groupe a augmenté de 6% ou CHF 4,6 milliards, à CHF 81,7 milliards. L'apport net de nouveaux fonds s'est élevé à CHF 160 millions résultant de l'apport de CHF 1,2 milliard de fonds onshore et du recul, tel qu'attendu, de CHF 1,0 milliard de fonds offshore.

Répartition de la masse sous gestion par monnaie



Répartition de la masse sous gestion par type d'investissements



Très bons résultats : bénéfice net en hausse de 3%

5. Revenus

Les revenus du Groupe BCV sont restés stables (-1%) à plus de CHF 1,0 milliard.

L'évolution des sources de revenus s'est présentée comme suit:

- Le résultat des opérations d'intérêts s'est inscrit en légère baisse de CHF 14 millions (-3%) à CHF 519 millions contre CHF 533 millions en 2011. Ce recul, qui est intervenu en dépit de la hausse des volumes d'affaires, est la conséquence du bas niveau persistant des taux d'intérêt.

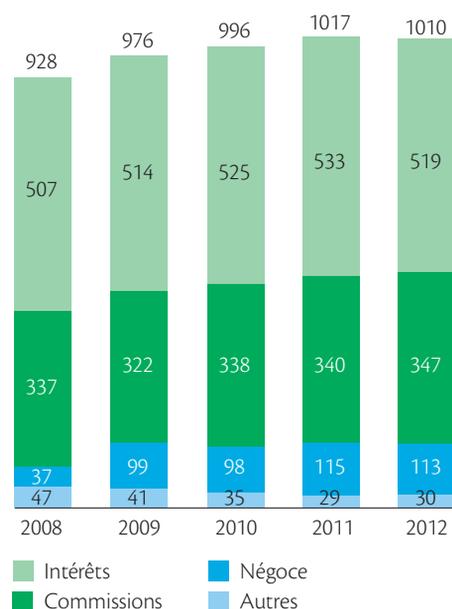
Masse sous gestion

En milliards de CHF



Revenus

En millions de CHF



- Le résultat des opérations de commissions a affiché une hausse de CHF 7 millions (+2%) à CHF 347 millions. Les commissions sur les opérations de crédit ont présenté une augmentation de CHF 3 millions (+6%) à CHF 50 millions, essentiellement grâce aux opérations documentaires. Les commissions perçues sur les opérations de négoce et de placements se sont inscrites en diminution de CHF 10 millions (-3%) à CHF 282 millions. Les commissions sur les autres prestations de service ont affiché une hausse de CHF 6 millions (+8%) à CHF 79 millions. Quant aux charges des commissions, elles se sont inscrites en diminution de CHF 8 millions (-11%) à CHF 64 millions.
- Le résultat des opérations de négoce s'est élevé à CHF 113 millions, en diminution de CHF 2 millions (-2%). Alors que le résultat de l'activité titres a progressé de CHF 10 millions (+77%) à CHF 23 millions grâce à la reprise de l'activité d'émissions de produits structurés, le résultat sur les devises et métaux précieux a affiché un recul de CHF 7 millions (-7%) à CHF 85 millions; cette baisse a été principalement due à la réduction des activités de la clientèle dans le domaine des devises. Les charges de commissions se sont élevées à CHF 6 millions, en hausse de CHF 4 millions (+287%) par rapport à l'année précédente, en relation avec le développement des affaires d'émissions de produits structurés.
- Les autres résultats ordinaires se sont établis à CHF 30 millions, en hausse de CHF 1 million (+5%).

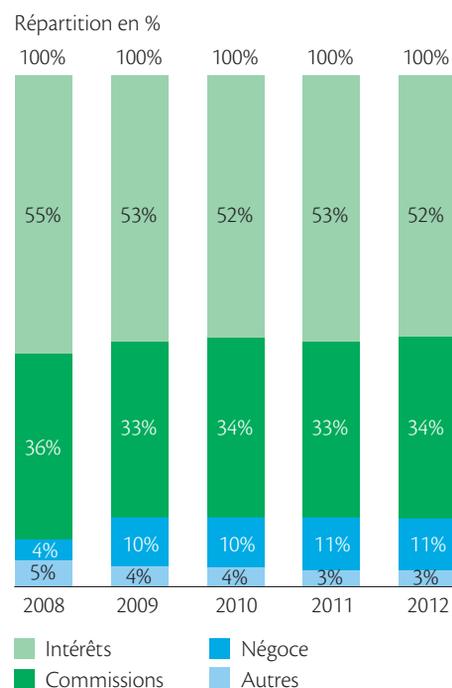
6. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à CHF 524 millions contre CHF 531 millions une année auparavant, soit une baisse de CHF 7 millions (-1%).

Les charges de personnel ont baissé de CHF 4 millions à CHF 335 millions (-1%).

Les autres charges d'exploitation se sont inscrites à CHF 189 millions, en diminution de CHF 3 millions ou 2%.

Revenus



Charges d'exploitation

En millions de CHF



7. Bénéfice brut

La bonne maîtrise des charges compensant la légère baisse des revenus, le bénéfice brut est resté stable à CHF 486 millions.

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements (hors amortissement du goodwill) au total des produits, s'est maintenu à 60%.

8. Bénéfice net

Le bénéfice net total (y compris la part des minoritaires) s'est inscrit ainsi à CHF 311 millions contre CHF 301 millions pour la même période de l'exercice précédent, soit une progression de CHF 10 millions ou 3%.

Les amortissements sur l'actif immobilisé ont augmenté de CHF 2 millions ou 3% à CHF 86 millions.

Les correctifs de valeurs, provisions et pertes se sont inscrits à CHF 4 millions contre CHF 20 millions en 2011. Ce résultat se composait de pertes pour CHF 3 millions et d'une constitution de la provision pour risques opérationnels de CHF 1 million.

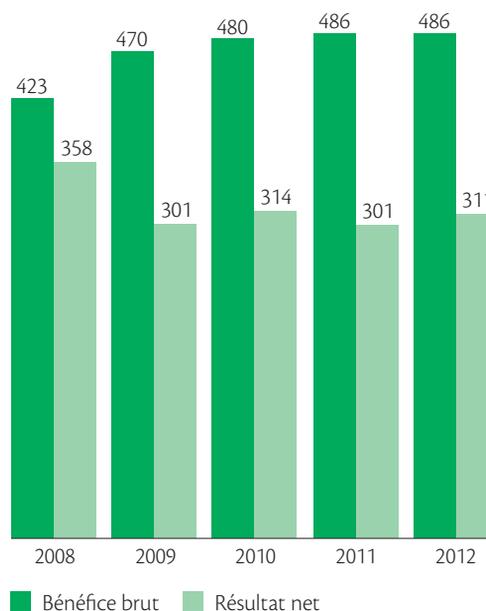
Les produits extraordinaires ont diminué de CHF 8 millions à CHF 9 millions; ils sont principalement constitués de la dissolution nette de la provision pour risques de crédits.

Les charges extraordinaires ont baissé de CHF 6 millions à CHF 2 millions.

La charge fiscale s'est élevée à CHF 92 millions contre CHF 90 millions en 2011, soit une augmentation de CHF 2 millions ou 3%.

Résultats brut et net

En millions de CHF



Données financières

Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.12	31.12.11	Variation absolue	Variation en %
Liquidités	13.11	4 735	1 711	3 024	177
Créances résultant de papiers monétaires	13.1/13.11	26	28	-2	-7
Créances sur les banques	13.11	2 007	3 128	-1 121	-36
Créances sur la clientèle	13.2/13.11	5 094	5 894	-800	-14
Créances hypothécaires	13.2/13.11	22 864	22 071	793	4
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	13.3/13.11	667	573	94	16
Immobilisations financières	13.3/13.11	3 101	2 975	126	4
Participations non consolidées	13.3/13.4	52	88	-36	-41
Immobilisations corporelles	13.4	621	628	-7	-1
Valeurs immatérielles	13.4	37	35	2	6
Comptes de régularisation		198	206	-8	-4
Autres actifs	13.5	398	566	-168	-30
Actifs	13.6/13.14/13.15/13.16	39 800	37 903	1 897	5
Total des créances de rang subordonné		0	1	-1	-100
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		8	4	4	100
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		5	1	4	400
Engagements résultant de papiers monétaires	13.11	3	6	-3	-50
Engagements envers les banques	13.11	2 444	2 352	92	4
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	13.11	12 295	11 620	675	6
Autres engagements envers la clientèle	13.11	14 908	14 087	821	6
Obligations de caisse	13.8/13.11	131	209	-78	-37
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	13.9/13.11	5 837	5 384	453	8
Comptes de régularisation		231	215	16	7
Autres passifs	13.5	461	523	-62	-12
Correctifs de valeurs et provisions	13.2/13.10	175	206	-31	-15
Fonds étrangers	13.7	36 485	34 602	1 883	5
Réserves pour risques bancaires généraux	13.10	704	704	0	0
Capital social		86	86	0	0
Réserves issues du capital		275	360	-85	-24
Propres titres de participation		-11	-8	-3	-38
Réserves issues du bénéfice		1 949	1 838	111	6
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		1	20	-19	-95
Bénéfice net total		311	301	10	3
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i>		0	-1	1	n/a
Fonds propres		3 315	3 301	14	0
Passifs	13.14/13.16	39 800	37 903	1 897	5
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	0
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		1 331	1 282	49	4
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		1 327	1 246	81	7

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 135

2. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.12	31.12.11	Variation absolue	Variation en %
Garanties irrévocables et similaires		647	831	- 184	- 22
Autres prestations de garanties		589	620	- 31	- 5
Autres engagements conditionnels		2	6	- 4	- 67
Engagements conditionnels	13.2	1 238	1 457	- 219	- 15
Engagements irrévocables	13.2	1 105	1 095	10	1
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>		<i>157</i>	<i>156</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	13.2	94	95	- 1	- 1
Engagements résultant de paiements différés		31	45	- 14	- 31
Crédits par engagement	13.2	31	45	- 14	- 31
Instruments financiers dérivés					
Valeurs de remplacement positives brutes	13.5/14.1	509	765	- 256	- 33
Valeurs de remplacement négatives brutes	13.5/14.1	641	801	- 160	- 20
Montants du sous-jacent	14.1	45 821	36 163	9 658	27
Placements fiduciaires		358	739	- 381	- 52
Prêts fiduciaires et autres opérations financières fiduciaires		1	1	0	0
Opérations fiduciaires		359	740	- 381	- 51

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 136

3. Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11	Variation absolue	Variation en %
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	22 234	20 323	1 911	9
Avoirs sous mandats de gestion	10 622	10 136	486	5
Autres avoirs administrés	48 881	46 638	2 243	5
Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles)	81 737	77 097	4 640	6
<i>dont prises en compte doubles</i>	<i>9 243</i>	<i>7 903</i>	<i>1 340</i>	<i>17</i>
Apports / retraits nets d'argent frais (y compris prises en compte doubles)	160	1 122	- 962	- 86

La définition des avoirs administrés et des apports / retraits d'argent frais figure dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

4. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes ²⁾		712.3	735.8	-23.5	-3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		57.9	58.4	-0.5	-1
Charges d'intérêts		-250.9	-261.1	-10.2	-4
Résultat des opérations d'intérêts	15.1/15.2/15.13	519.3	533.1	-13.8	-3
Produit des commissions sur les opérations de crédit ²⁾		50.2	47.2	3.0	6
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		281.9	291.8	-9.9	-3
Produit des commissions sur les autres prestations de service		79.1	73.1	6.0	8
Charges de commissions		-64.2	-71.9	-7.7	-11
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	15.3/15.4/15.13	347.0	340.2	6.8	2
Résultat des opérations de négoce	15.5/15.13	113.1	114.9	-1.8	-2
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		5.9	10.7	-4.8	-45
Produit total des participations		4.8	5.5	-0.7	-13
<i>dont autres participations non consolidées</i>		4.8	5.5	-0.7	-13
Résultat des immeubles		11.3	10.4	0.9	9
Autres produits ordinaires		9.5	9.4	0.1	1
Autres charges ordinaires		-1.1	-7.0	-5.9	-84
Autres résultats ordinaires	15.13	30.4	29.0	1.4	5
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		1 009.8	1 017.2	-7.4	-1
Charges de personnel	15.6/15.13	-334.7	-339.2	-4.5	-1
Autres charges d'exploitation	15.7/15.13	-189.3	-192.3	-3.0	-2
Charges d'exploitation		-524.0	-531.5	-7.5	-1
Bénéfice brut		485.8	485.7	0.1	0
Amortissements sur l'actif immobilisé	13.4/15.8	-86.2	-83.9	2.3	3
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	13.10/15.9	-3.9	-19.8	-15.9	-80
Résultat intermédiaire		395.7	382.0	13.7	4
Produits extraordinaires	13.10/15.10	9.0	16.6	-7.6	-46
Charges extraordinaires	15.11	-1.6	-7.8	-6.2	-79
Impôts	15.12	-92.0	-89.7	2.3	3
Bénéfice net total		311.1	301.1	10.0	3
Intérêts minoritaires		-0.1	1.0	-1.1	-110
Bénéfice net, part du Groupe		311.0	302.1	8.9	3

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 139

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2011 ont été ajustés suite au reclassement de certains produits (voir note du chiffre 15.1 ci-après)

5. Tableau de financement consolidé (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2012		2011	
		Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Résultat de l'exercice		311		301	
Amortissements sur l'actif immobilisé	15.8	86		84	
Correctifs de valeurs et provisions	13.10	56	41	49	35
Comptes de régularisation actifs et passifs		24			22
Dividende de l'exercice précédent			189		275
Flux de fonds net du résultat opérationnel		477	230	434	332
Prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital			86		
Propres titres de participation		27	29	33	33
Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion			21	4	
Flux de fonds net des capitaux propres		0	109	4	0
Participations	13.4	36			1
Immeubles	13.4	2	2		43
Autres immobilisations corporelles	13.4		25		24
Programmes informatiques	13.4		49		53
Goodwill	13.4	2	8		35
Flux de fonds net de l'actif immobilisé		0	44	0	156
Flux de fonds de l'activité bancaire					
Engagements envers les banques			50		75
Engagements envers la clientèle			1	1	
Obligations de caisse		9	87	30	96
Emprunts à long terme	13.9	1 330	877	1 741	1 641
Fonds d'épargne et de placement		675		735	
Autres engagements			62	1	
Créances sur les banques		17			29
Créances sur la clientèle			152		95
Créances hypothécaires			793		1 817
Utilisations conformes au but des provisions	13.10		47		33
Immobilisations financières			125		94
Autres créances		168			58
Opérations à moyen et long termes (> 1 an)		2 199	2 194	2 508	3 938
Engagements résultant de papiers monétaires			3	5	
Engagements envers les banques		142		411	
Engagements envers la clientèle		822		1 207	
Créances résultant de papiers monétaires		2		1 907	
Créances sur les banques		1 104			81
Créances sur la clientèle		952			552
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce			94		95
Opérations à court terme		3 022	97	3 530	728
Liquidités			3 024		1 322
		5 221	5 315	6 038	5 988
Flux de fonds net de l'activité bancaire		0	94	50	0
		247	247	156	156

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 139

6. Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital social	Réserves issues du capital	Propres titres de participation	Réserves issues du bénéfice ¹⁾	Ecart de conversion	Réserves pour risques bancaires généraux	Fonds propres, part du Groupe	Fonds propres, part des minoritaires	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2011	86	359	-7	2 115	-1	704	3 256	15	3 271
Dividende 2010				-275			-275		-275
Achats (au coût d'acquisition)			-33				-33		-33
Ventes (au coût d'acquisition)			32				32		32
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		1					1		1
Ecarts de conversion					-1		-1		-1
Modification du périmètre, variation des minoritaires							0	5	5
Résultat de l'exercice				302			302	-1	301
Etat au 31 décembre 2011	86	360	-8	2 142	-2	704	3 282	19	3 301
Dividende 2011				-189			-189		-189
Autre distribution		-86					-86		-86
Achats (au coût d'acquisition)			-29				-29		-29
Ventes (au coût d'acquisition)			26				26		26
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		1					1		1
Ecarts de conversion							0		0
Modification du périmètre, variation des minoritaires				-2			-2	-18	-20
Résultat de l'exercice				311			311	0	311
Etat au 31 décembre 2012	86	275	-11	2 262	-2	704	3 314	1	3 315

Nombre d'actions (en unités)	Total	Propres titres
Etat au 1^{er} janvier 2011	8 606 190	14 803
Achats		57 028
Ventes		-54 363
Etat au 31 décembre 2011	8 606 190	17 468
Achats		51 016
Ventes		-45 985
Etat au 31 décembre 2012	8 606 190	22 499

¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice

Taux de participation	31.12.12	31.12.11
Principal actionnaire, avec droit de vote		
Etat de Vaud, participation directe	66.95%	66.95%

7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif

7.1 Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale Vaudoise, organisée en société anonyme de droit public, agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le conseil en ingénierie financière, le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le domaine des émissions, des obligations et des produits structurés, ainsi que du commerce des devises.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque de gestion de fortune, deux directions de fonds de placement, un site de négoce en ligne et une société de private equity. La BCV dispose d'une succursale à Guernsey (Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés et des placements fiduciaires; les services administratifs ainsi que la fonction de compliance ont été confiés à Butterfield Bank (Guernsey) Ltd.

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly entre autres les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing). La BCV ayant décidé, à fin 2012, de continuer à utiliser sa plateforme bancaire, Osiris, au moins durant les six prochaines années, IBM et la BCV ont convenu que 80 spécialistes d'IBM, assurant la maintenance et le développement d'Osiris, seront transférés à la BCV au début juillet 2013. IBM demeurera le prestataire de la BCV pour les services d'hébergement.

Depuis début 2011, la BCV utilise les modèles d'évaluation fournis par Wüest & Partner (fonctions d'évaluation hédonistes pour le logement en propriété, modèle de capitalisation pour l'évaluation des immeubles de rendement). Le contrat signé intègre les exigences légales en matière d'outsourcing découlant du stockage de données.

7.2 Effectif du Groupe

Unités de travail à plein temps	31.12.12	31.12.11
Groupe	1 931	2 042
dont Maison mère	1 713	1 812

8. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

8.1 Evénements particuliers

L'événement suivant est à relever pour 2012 :

- En marge de l'ouverture d'actions aux Etats-Unis en août 2010 intentée par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry à l'encontre de la Banque Piguet & Cie SA (aujourd'hui Piguet Galland & Cie SA) et de la BCV, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC a introduit le 6 juin 2012, également aux Etats-Unis, une demande en paiement à l'encontre de la BCV d'un montant d'USD 9,7 millions au titre de subsequent transferee, au même titre que d'autres institutions financières en Suisse et à l'étranger. Il s'agit pour le Trustee Madoff de s'assurer que la partie des fonds (refund) versés par BLMIS au feeder fund Fairfield soit récupérable auprès des investisseurs finaux qui ont été remboursés dans les deux ans précédant la faillite de BLMIS. Cette procédure se superposant à la précédente, ni le risque financier ni le risque juridique ne se sont aggravés. En conséquence, et à l'instar de ce qui avait été publié dans le rapport annuel 2011, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire aux frais de défense juridique de la BCV.

8.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 8 mars 2013, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

9. Principes d'établissement des comptes consolidés

9.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 17 mai 1972 (OB) et aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2012.

9.2 Périmètre de consolidation

Les banques, sociétés financières et sociétés immobilières dans lesquelles la BCV détient directement ou indirectement la majorité des voix ou du capital font l'objet d'une intégration globale.

Les participations de 20 à 50% dans des sociétés ayant une activité financière et de services sont assimilées à des entreprises associées. Elles sont mises en équivalence (part aux actifs nets).

Les participations de moins de 20%, les sociétés d'importance mineure, les filiales ayant des activités autres que financières et les parts d'entreprises détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure sont exclues du périmètre de consolidation. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements appropriés.

9.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode anglosaxonne purchase. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum). Un éventuel écart de consolidation passif (survaleur) est affecté, selon sa nature, soit aux réserves issues du bénéfice, soit aux provisions.

Pour les participations acquises avant 1992, le 1^{er} janvier 1992 a été fixé comme date d'acquisition.

9.4 Principe de l'image fidèle

Les comptes du Groupe BCV reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation.

9.5 Date de clôture des comptes consolidés

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

9.6 Saisie régulière des opérations

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

9.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux coûts historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat.

La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de la période fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies en CHF	Unités	Cours au 31.12.12	Cours au 31.12.11
Euro	1	1.2068	1.2139
Dollar américain	1	0.9154	0.9351
Livre sterling	1	1.4879	1.4532
Yen japonais	100	1.0586	1.2154

9.8 Principes de présentation des rubriques individuelles

9.8.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants, les avoirs auprès des administrations postales et les avoirs en compte auprès de la Banque centrale; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

9.8.2 Créances résultant de papiers monétaires et créances sur les banques

Les créances résultant de papiers monétaires et les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

9.8.3 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires sont enregistrés au passif sous la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances sur la clientèle font l'objet d'analyses individuelles. Pour les créances compromises, des provisions sont constituées selon les principes exposés au chiffre 10.2 du chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques». Les intérêts en souffrance (intérêts et commissions échus de plus de 90 jours) ne sont pas comptabilisés au compte de résultat mais directement à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances jugées irrécupérables et celles constatées par une attestation d'insolvabilité sont amorties par le débit du compte correspondant de correctifs de valeurs; d'éventuelles récupérations sur des créances amorties sont créditées à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

9.8.4 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

La rubrique «Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce» comprend des positions en titres de participations, en titres de créance et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix des marchés sur lesquels ces titres ou métaux sont traités. Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par un marché liquide. Pour quelques positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Les gains et pertes réalisés provenant des achats et ventes de ces positions ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont enregistrés au «Résultat des opérations de négoce». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce».

9.8.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique figurent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les prêts partiariaires à des sociétés actives dans le domaine immobilier sont classés au bilan pour leur valeur nette, c'est-à-dire sous déduction des correctifs de valeur en relation, sous la rubrique «Immobilisations financières» (substance over form).

9.8.6 Participations

La rubrique «Participations» englobe les titres de participation d'entreprises qui ne sont pas consolidées, y compris les sociétés immobilières, et qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elle comprend également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes.

9.8.7 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) ainsi que les titres prêtés (Securities Lending) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux portefeuilles destinés au négoce, respectivement aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. Les montants en argent reçus provenant des encaisses sur la vente de ces titres ou reçus à titre de garanties de ces prêts sont portés au bilan sous «Engagements envers la clientèle» ou «Engagements envers les banques».

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ainsi que les titres empruntés (Securities Borrowing) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante.

Les montants en argent versés pour l'acquisition de ces titres ou remis en garantie pour ces emprunts sont enregistrés sous les rubriques «Créances sur la clientèle» ou «Créances sur les banques».

Les produits et charges d'intérêts relatifs à ces créances et engagements sont enregistrés au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (accrual method).

Les revenus et les charges liés aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisés dans le résultat de négoce lorsqu'il s'agit d'opérations pour propre compte, et dans le résultat des commissions lorsqu'il s'agit d'opérations effectuées pour la clientèle.

9.8.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour les matériels et logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés en charge du résultat de la période sous la rubrique «Amortissements sur l'actif immobilisé».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Si les facteurs ayant motivé un amortissement non planifié cessent d'exister, la Banque procède à une réévaluation afin de supprimer entièrement ou partiellement une dépréciation de valeur saisie dans des périodes précédentes.

9.8.9 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

9.8.10 Comptes de régularisation actifs et passifs

Ces postes comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus et les autres actifs et passifs transitoires.

9.8.11 Autres actifs – autres passifs

Ces rubriques enregistrent essentiellement les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés ainsi que les coupons, les impôts indirects et le solde des comptes de règlement.

9.8.12 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

Les dépôts de la clientèle, dont la dénomination comporte un lien avec la notion d'épargne, et les engagements consécutifs à des placements pour lesquels une restriction de retrait est prévue sont comptabilisés sous cette rubrique.

9.8.13 Autres engagements envers la clientèle

Tous les engagements envers la clientèle, à l'exception de ceux devant figurer sous la rubrique précédente, composent ce poste.

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique les produits structurés de participation de type «Certificats» qui représentent une fraction de «panier» d'actions ainsi que les produits d'optimisation de performance. Ils sont évalués globalement à la juste valeur et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce».

9.8.14 Obligations de caisse

Sous ce poste sont enregistrées les obligations de caisse émises par la Banque pour une durée de 2 à 8 ans; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

9.8.15 Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et emprunts

Cette rubrique comprend les propres emprunts obligataires émis par la Banque ainsi que les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est réparti sur la durée (accrual method).

Les produits structurés contenant une composante de «taux d'intérêt» et contribuant à fournir une source de financement font l'objet d'une séparation du ou des dérivés incorporés et du contrat hôte. Le contrat hôte est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la présente rubrique. Sont inclus dans cette famille les structurés de type «reverse convertibles» et de type «protection du capital», sur des sous-jacents «actions» et «indices d'actions».

Le ou les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce». Les intérêts courus sont enregistrés selon l'accrual method sous «Résultat des opérations d'intérêts».

9.8.16 Propres titres de créance

Les positions en propres titres de créance de la BCV (obligations de caisse, emprunts obligataires et emprunts produits structurés) sont compensées avec les positions passives correspondantes.

9.8.17 Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la directive Swiss GAAP RPC 16.

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Selon la norme, il existe un avantage économique si le Groupe a la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

A contrario, un engagement économique existe si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décide ou est contraint de participer au financement.

A chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Un engagement est porté au bilan dans les «Correctifs de valeurs et provisions»; l'avantage économique est comptabilisé dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel»; il en va de même pour les cotisations ajustées à la période.

9.8.18 Correctifs de valeurs et provisions

Des provisions et des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour tous les risques de perte tangibles et latents, selon le principe de prudence. Voir le chiffre 10.2.7 dans le chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques».

A l'exception des correctifs de valeurs en relation avec les prêts partiels à des sociétés actives dans l'immobilier qui sont compensés à l'actif, ces correctifs de valeurs sont inscrits au passif du bilan.

9.8.19 Impôts

Les impôts comprennent les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe ainsi que les attributions aux provisions pour impôts latents. Ils sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence.

9.8.20 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent.

9.8.21 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

9.8.22 Réserves issues du capital

Les réserves issues du capital comprennent les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés lors du rachat de propres titres de participation.

9.8.23 Propres titres de participation

Les positions en propres titres de participation (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement aux «Réserves issues du capital».

9.8.24 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice sont des fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les différences qui résultent de l'élimination des participations lors de la première consolidation, les bénéfices thésaurisés, les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères, les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

9.8.25 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan du Groupe à la juste valeur (fair value). Pour toutes les positions se traitant sur un marché liquide et efficient en ce qui concerne les prix, la juste valeur est déterminée par le prix du marché. Dans le cas où un tel marché ne serait pas présent, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation.

Les résultats (réalisés et non réalisés) sur les instruments financiers dérivés traités par le Groupe dans le cadre des opérations de négoce sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique «Résultat des opérations de négoce».

Le Groupe utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges» et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

9.9 Avoirs administrés (masse sous gestion)

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des directives d'établissement des comptes FINMA, englobe essentiellement tous les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, ainsi que les comptes à terme, les placements fiduciaires et toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs détenus exclusivement à des fins de transactions, pour lesquels le Groupe se borne à assumer la garde, ainsi que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, de prêts de titres (securities lending) sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes ne représentent pas un apport / retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme afflux net d'argent frais.

10. Principes d'évaluation et de gestion des risques

10.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

10.2 Risque de crédit

10.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit :

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds ;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie ;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives ;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing) ;
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de type financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de trade finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non-dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

10.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 10.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

10.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 10.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 10.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la

base de la probabilité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle II.

10.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

10.2.5 Créances compromises

Les créances compromises sont la somme des créances «non performantes» et des créances des contreparties «réputées en difficulté».

Une contrepartie est «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée. Les créances «non performantes» provisionnées sont compromises au sens du chiffre marginal 226b des Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes. Pour ces créances, la Banque considère qu'il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des pres-

tations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive. Ces créances ne sont pas compromises au sens du chiffre marginal 226b des Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes, car la Banque considère qu'il reste vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

10.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance non performante est en plus considérée «avec des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli :

- avances à terme et prêts hypothécaires : les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours ;
- crédits en compte courant : la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours ;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

10.2.7 Provisions pour risque de crédit

L'objectif des provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises. Les provisions pour risque de crédit incluent des provisions pour des risques liés spécifiquement à la contrepartie ainsi que des provisions pour risque pays.

Les provisions spécifiques pour risque de contrepartie sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les provisions pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays à risque.

10.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche Bâle II IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle II – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

10.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise donc la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portefeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portefeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité (grecques) sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book : delta, gamma, véga, thêta, rhô.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

10.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

10.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan :

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;
- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques :

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la duration des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99% sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de duration et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux.

10.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan, en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations

dynamiques. Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme de refinancement à long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire. La Banque effectue également des scénarios de stress du ratio de liquidité réglementaire.

10.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte :

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales :

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Bâle II, la Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard.

11. Périmètre de consolidation

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

11.1 Sociétés du Groupe intégrées globalement

			31.12.12	31.12.11
	Capital		Contrôle	Contrôle
	en millions		en %	en %
	d'unités			
Participations bancaires :				
Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains	CHF	28.4	99	85
TransOcean Bank & Trust, Ltd, Iles Caïmans	USD	1.5	100	100
Sociétés financières et immobilières :				
Franck Asset Management (Cayman) Ltd, Iles Caïmans	USD	0.0	100	100
Gérfonds SA, Lausanne	CHF	2.9	100	100
Gérfonds (Luxembourg) SA, Luxembourg	EUR	0.1	100	100
Initiative Capital SA, Lausanne	CHF	1.7	100	100
Sociétés pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	CHF	1.5	100	100

Principaux changements enregistrés dans le périmètre de consolidation en 2012

Le périmètre s'est réduit d'une société par rapport au 31 décembre 2011 suite à la liquidation de la filiale Unicable SA en liquidation, Prilly. De plus, à fin décembre 2012, la banque Piguet Galland a racheté ses propres actions en main de la Fondation d'intéressement Piguet Galland & Cie SA en vue de la liquidation de celle-ci. La part du Groupe dans la banque Piguet Galland & Cie SA passe ainsi de 85% à 99%.

12. Autres participations

12.1 Sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence

Le Groupe BCV ne détient pas de société évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

12.2 Autres participations non consolidées

			31.12.12	31.12.11
	Capital		Contrôle	Contrôle
	en millions		en %	en %
	d'unités			
Sociétés financières et de services communes aux banques cantonales				
Aduno Holding SA, Zurich	CHF	25.0	4.8	4.8
Caleas SA, Zurich	CHF	6.0	4.7	4.7
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich ¹⁾	CHF	825.0	13.6	13.6
Swisscanto Holding SA, Berne	CHF	24.2	7.3	7.3
¹⁾ dont non libérés CHF 660,0 millions				
Sociétés financières et de services communes aux banques suisses				
SIX Group SA, Zurich	CHF	19.5	2.5	2.5
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	CHF	10.0	3.2	3.2
Autres participations				
Argant SA en liquidation, Lausanne	CHF	2.0	100.0	100.0
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, Pully	CHF	1.1	–	–
Dynagest SA, Genève	CHF	1.0	15.0	15.0
Office vaudois de cautionnement agricole société coopérative (OVCA), Lausanne	CHF	1.4	–	–
Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) SA, Crissier	CHF	2.0	45.0	45.0
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey)	CHF	0.1	25.0	25.0

12.3 Positions essentielles en titres de participations figurant dans les «Immobilisations financières»

Sociétés cotées à la Bourse suisse				
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	CHF	42.0	4.8	4.8
Romande Energie Holding SA, Morges	CHF	28.5	3.4	3.4

13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

13.1 Créances résultant de papiers monétaires (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11
Créances comptables	0	0
Effets de change et chèques	26	28
Créances résultant de papiers monétaires	26	28

13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan (en millions de CHF)

	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total	
Créances sur la clientèle	571	1 418	3 105	5 094	
Créances hypothécaires	22 864			22 864	
<i>Immeubles d'habitation</i>	18 488			18 488	
<i>Immeubles commerciaux</i>	3 053			3 053	
<i>Artisanat et industrie</i>	1 295			1 295	
<i>Autres</i>	28			28	
Prêts	23 435	1 418	3 105	27 958	
	31.12.11	22 623	1 656	3 686	27 965
Engagements conditionnels	4	371	863	1 238	
Engagements irrévocables	201	14	890	1 105	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			94	94	
Crédits par engagement		31		31	
Hors bilan	205	416	1 847	2 468	
	31.12.11	215	377	2 100	2 692

	Créances brutes	Valeur de liquidation des sûretés	Créances nettes	Correctifs de valeurs individuels	
Créances compromises ¹⁾	400	- 156	244	166	
	31.12.11	449	- 159	290	200
Variation absolue	- 49	- 3	- 46	- 34	
Variation en %	- 11	- 2	- 16	- 17	

dont créances réputées en difficultés	96	- 43	53	20	
	31.12.11	106	- 21	85	28
Variation absolue	- 10	22	- 32	- 8	
Variation en %	- 9	105	- 38	- 29	

dont créances non performantes ²⁾	304	- 113	191	146	
	31.12.11	343	- 138	205	172
Variation absolue	- 39	- 25	- 14	- 26	
Variation en %	- 11	- 18	- 7	- 15	

¹⁾ Les créances compromises telles que définies par les Principes d'évaluation et de gestion des risques (voir chiffre 10.2.5 ci-avant) sont la somme des créances des contreparties réputées en difficulté et des créances non performantes, pour autant qu'elles soient provisionnées

²⁾ Les créances non performantes correspondent à la définition des créances compromises au sens du chiffre marginal 226b des Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes de la FINMA

13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Immobilisations financières et participations (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11
Titres de créance	411	372
<i>cotés (négociés auprès d'une Bourse reconnue)</i>	411	372
<i>non cotés</i>	0	0
Titres de participation	236	173
Métaux précieux	20	28
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	667	573
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	28	21

	Valeur comptable	31.12.12 Juste valeur	Valeur comptable	31.12.11 Juste valeur
Titres de créance	3 037	3 181	2 887	3 020
<i>titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	2 994	3 137	2 856	2 989
<i>titres portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse</i>	43	44	31	31
Titres de participation	45	92	62	113
<i>participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	12	12	10	11
Immeubles destinés à la revente	19	22	25	30
Prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier	0	0	1	1
Immobilisations financières	3 101	3 295	2 975	3 164
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	2 914	–	2 343	–

	31.12.12	31.12.11
Participations sans valeur boursière	52	88
Participations	52	88

13.4 Actif immobilisé (en millions de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2011	Changement d'affectation - Modification de périmètre	Investis- sements	Désin- vestis- sements	Amortis- sements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2012
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	–		–					–
Autres participations	186	– 98	88			– 36	0	52
Participations	186	– 98	88	0	0	– 36	0	52
Immeubles à l'usage du Groupe	395	– 107	288	1	2	– 2	– 8	281
Autres immeubles	307	– 110	197				– 6	191
Autres immobilisations corporelles	259	– 201	58		25		– 17	66
Programmes informatiques	142	– 57	85		49		– 51	83
Immobilisations corporelles	1 103	– 475	628	1	76	– 2	– 82	621
Goodwill	44	– 9	35		8	– 2	– 4	37
Valeurs immatérielles	44	– 9	35	0	8	– 2	– 4	37
Valeur d'assurance incendie des immeubles			663					676
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			151					153

13.5 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.12		31.12.11	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	246	378	408	444
Compte de compensation	103	0	97	0
Impôts indirects	5	26	10	29
Coupons / Coupons et titres échus	11	1	16	3
Comptes de règlement	19	39	14	30
Actifs et passifs divers	14	17	21	17
Autres actifs et autres passifs	398	461	566	523

13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.12		31.12.11	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	190	0	190	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 925	4 963	6 467	4 641
Autres	517	512	246	234
Actifs mis en gage	7 632	5 475	6 903	4 875

13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11
Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	311	191
Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	939	815
Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	941	696
<i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	941	696
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	332	804
<i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	0	402

13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

13.7.1 Engagements ressortant au bilan

	31.12.12	31.12.11
Autres engagements envers la clientèle	53	32
Emprunts obligataires	7	7
Total	60	39

13.7.2 Indications relatives aux plans de prévoyance

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert 31.12.12	Avantage / engagement économique			Cotisations ajustées à la période 2012	Charges de prévoyance comprises dans les «Charges de personnel»	
		31.12.12	31.12.11	Variation		2012	2011
Institutions de prévoyance patronales:							
Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾	36	0	0	0	0.0	0.0	0.0
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV ¹⁾	1	0	0	0	1.7	1.7	1.4
Institutions de prévoyance avec découvert:							
Caisse de pensions de la BCV ²⁾ et fondation collective	-7	0	0	0	33.9	33.9	33.9
Total	30	0	0	0	35.6	35.6	35.3

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique activable au bilan

²⁾ Le Conseil de fondation a arrêté un train de mesures visant à résorber le déficit de la Caisse de pensions BCV. Ces mesures n'impliquant aucune participation de l'employeur, il n'y a pas d'engagement économique à enregistrer à la date du bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2012.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

A fin 2012, il existe encore, pour les employés provenant de la Banque Franck Galland & Cie SA, un contrat d'affiliation à une fondation collective qui couvre plus que les exigences minimales de la LPP. Ce contrat ayant été résilié au 31 décembre 2012, ces employés ont été intégrés, à partir du 1^{er} janvier 2013, dans les institutions de prévoyance de la BCV.

13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance (en millions de CHF)

Taux	2013	2014	2015	2016	2017	2018 – 2020	31.12.12	31.12.11
jusqu'à 1,875%	28	31	11	8	2	5	85	122
2 – 2,875%	12	4	2	2	3	2	25	55
3 – 3,875%	13	2	3	3			21	32
Total	53	37	16	13	5	7	131	209

13.9 Emprunts à long terme (en millions de CHF)

Taux	Emis en	Valeur nominale	Echéance remboursement	Titres détenus en propres	31.12.12 En cours	31.12.11
2.500%	2010	200	25.03.20	42	158	
1.625%	2011	125	30.11.26	45	80	
Emprunts obligataires ¹⁾		325		87	238	253
Centrale de lettres de gage des BCS					4 963	4 641
Emprunts produits structurés					636	490
Emprunts à long terme					5 837	5 384
<i>dont emprunts subordonnés</i>		0		0	0	0

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

Emprunts à long terme par échéance	2013	2014	2015	2016	2017	2018 – 2029	Total	31.12.12 Taux moyens
Emprunts obligataires						238	238	2.2%
Centrale de lettres de gage des BCS	744	510	583	258	412	2 456	4 963	2.5%
Emprunts produits structurés	306	174	92	49	15		636	0.5%
Total	1 050	684	675	307	427	2 694	5 837	

	Etat à la fin de l'exercice 2011	Emissions Souscriptions	Rembour- sements	Variation nette des propres titres	Etat à la fin de l'exercice 2012
Emprunts obligataires	253			- 15	238
Centrale de lettres de gage des BCS	4 641	594	- 272		4 963
Emprunts produits structurés	490	736	- 531	- 59	636
Total	5 384	1 330	- 803	- 74	5 837

13.10 Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de périmètre	Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2011							2012
Provisions pour impôts latents	2				1		1	3
Risque de contrepartie	200	- 46		17	35	- 40	- 5	166
Risque pays	0				1		1	1
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit	200	- 46	0	17	36	- 40	- 4	167
Autres provisions	11	- 1		1	1	- 1	0	11
Correctifs de valeurs et provisions	213	- 47	0	18	38	- 41	- 3	181
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 7							- 6
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	2	0	6					175
Réserves pour risques bancaires généraux	7	0	4					704

13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers (en millions de CHF)

	A vue	Démon- çable	Echéant				Immobilisé	Total	
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Liquidités	4 735							4 735	
Créances résultant de papiers monétaires			1	25				26	
Créances sur les banques	1 412		440	100	55			2 007	
Créances sur la clientèle	367	1 693	1 488	453	660	433		5 094	
Créances hypothécaires	759	488	3 552	2 173	10 663	5 229		22 864	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	667							667	
Immobilisations financières	79		77	398	1 847	681	19	3 101	
Actif circulant	31.12.12	8 019	2 181	5 558	3 149	13 225	6 343	19	38 494
	31.12.11	4 227	3 069	6 646	2 906	13 384	6 122	26	36 380
Engagements résultant de papiers monétaires	2		1					3	
Engagements envers les banques	914		1 255	50	225			2 444	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	9	12 284	2					12 295	
Autres engagements envers la clientèle	12 829		1 106	366	522	85		14 908	
Obligations de caisse			12	41	71	7		131	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts			231	819	2 093	2 694		5 837	
Fonds étrangers	31.12.12	13 754	12 284	2 607	1 276	2 911	2 786		35 618
	31.12.11	13 064	11 620	2 308	856	3 026	2 784		33 658

13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes

13.12.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2012, les sept membres du Conseil d'administration, en fonction au 31 décembre 2012, ont reçu une rémunération brute de CHF 1 930 011, dont une rémunération variable, dépendante de la performance, de CHF 320 000 attribuée à son président. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces, en mars 2013, pour un montant de CHF 224 000, et le solde de CHF 96 000 sera versé en avril 2013 sous forme d'actions bloquées entre 3 et 10 ans selon le choix du bénéficiaire. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration (AVS/AC/LAA et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 393 469.

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les indemnités ont remplacé les jetons de présence. Pour les trois principaux comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination et le Comité Innovation et opportunités, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit : CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité ; les indemnités des deux autres comités correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'est élevée à CHF 146 667.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2012, les huit membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2012, ont reçu une rémunération brute de CHF 8 612 312, dont une rémunération variable, dépendante de la performance, de CHF 3 955 000. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces en mars 2013 pour un montant de CHF 2 768 500 et le solde de CHF 1 186 500 sera versé en avril 2013 sous forme d'actions bloquées entre 3 et 10 ans selon le choix du bénéficiaire. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale (AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 1 889 230.

Attribution d'actions au titre de l'exercice 2012*Membres du Conseil d'administration*

Au titre de l'exercice 2012, seul le président du Conseil d'administration recevra des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de sa rémunération variable, dépendante de la performance, et dont le nombre a été déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 22 mars 2013. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2012, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2012, recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération variable, dépendante de la performance et dont le nombre a été déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 22 mars 2013. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 1250 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 320 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 514. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours de Bourse et définit le nombre d'actions souscriptible par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2010-2012, seul un objectif sur cinq ayant été atteint aucune action n'a été attribuée aux membres de la Direction générale (voir chapitre 5, page 84).

Personnes proches

En 2012, aucune action n'a été attribuée aux proches (personnes vivant sous le même toit) des organes dirigeants.

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale et par le président du Conseil d'administration (mandat à la banque Piquet Galland & Cie SA) représentant la Banque au sein de conseils d'administration doivent être entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2012, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 348 354.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2012, comme pour l'ensemble du personnel. Pour les prêts à taux fixe (moyen – long termes), l'intérêt appliqué est majoré de 0,25% par rapport aux taux du marché.

Détention d'actions*Membres du Conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV.

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 9269 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2012, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 20 080 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2012 (en CHF)

	Olivier Steimer	Stephan A.J. Bachmann	Reto Donatsch	Beth Krasna	Pierre Lamunière	Luc Recordon	Paul-André Sanglard	Total	Rémunération moyenne hors Président
	Président	Vice-président	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre		
Honoraires	700 008	130 001	110 000	110 001	110 000	110 000	110 001	1 380 011	113 334
Indemnités comités		40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	140 000	23 333
Rémunération variable versée en espèces	224 000							224 000	0
Rémunération variable versée en actions ¹⁾	96 000							96 000	0
Autres	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	90 000	10 000
Total	1 050 008	180 001	140 000	140 001	140 000	140 000	140 001	1 930 011	146 667
Exercice précédent								1 868 362	136 381
Charges sociales	282 468	19 496	19 626	15 803	19 626	19 626	16 824	393 469	18 500
Exercice précédent								384 222	17 913

¹⁾ Nombre d'actions calculé en fonction du cours de Bourse du 22 mars 2013 (1^{er} jour de la période de souscription), arrondi à l'unité supérieure

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2012 (en CHF)

	Total		Pascal Kiener CEO	
	Actions (en unités)		Actions (en unités)	
Rémunération fixe		4 350 012		900 000
Rémunération variable versée en espèces		2 768 500		654 500
Rémunération variable versée en actions	¹⁾	1 186 500	¹⁾	280 500
Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 194 par action ²⁾	1 250	242 500	200	38 800
Stock options (aucun plan n'existe à la BCV)	0	0	0	0
Autres		64 800		6 000
Total		8 612 312		1 879 800
Exercice précédent		8 426 165		
Salaire variable long terme exercice 2010 – 2012				
Pas d'attribution d'actions dans le cadre de ce plan	0	0	0	0
Exercice précédent	1 739	827 764		
Total global		8 612 312		1 879 800
Exercice précédent		9 253 929		
Charges sociales		1 889 230		323 110
Exercice précédent		1 739 204		

¹⁾ Nombre d'actions calculé en fonction du cours de Bourse du 22 mars 2013 (1^{er} jour de la période de souscription), arrondi à l'unité supérieure

²⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 320) et le cours de Bourse du 30 avril 2012 (CHF 514)

Crédits aux organes (en CHF)

	Fonction	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.12 Exploité
Conseil d'administration					
Olivier Steimer	Président	3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Stephan A.J. Bachmann	Vice-président	0			0
Reto Donatsch	Membre	0			0
Beth Krasna	Membre	0			0
Pierre Lamunière	Membre	0			0
Luc Recordon	Membre	0			0
Paul-André Sanglard	Membre	0			0
Total		3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Exercice précédent		3 200 000	3 200 000	0	3 200 000
Direction générale					
Total		19 625 000	19 625 000	0	11 530 000
Exercice précédent		11 068 000	11 068 000	0	10 781 000
Jean-François Schwarz ¹⁾	Directeur général	8 850 000	8 850 000	0	1 005 000

¹⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

	Nominal	Couvert	Non couvert	31.12.12 Exploité
Total	6 000 000	3 000 000	3 000 000	0
Exercice précédent	24 600 000	19 000 000	5 600 000	18 600 000

Détention d'actions et d'options

		31.12.12	31.12.11
		Actions (en unités)	Actions (en unités)
Conseil d'administration			
Olivier Steimer	Président	7 769	8 074
Stephan A.J. Bachmann	Vice-président	600	600
Reto Donatsch	Membre	100	100
Beth Krasna	Membre	100	100
Pierre Lamunière	Membre	100	100
Luc Recordon	Membre	100	100
Paul-André Sanglard	Membre	500	500
Total		9 269	9 574
Direction générale			
Pascal Kiener	CEO	8 355	7 177
Thomas W. Paulsen	CFO	1 738	1 416
Bertrand Sager	Gestion crédit	2 042	1 566
Jean-François Schwarz	Entreprises	1 382	1 583
Gérard Haeberli	Private Banking	1 604	960
Markus Gygax	Retail	1 384	873
Stefan Bichsel	Asset Management & Trading	1 908	1 308
Aimé Achard	Services	1 667	1 642
Total		20 080	16 525

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détiennent pas d'options au 31 décembre 2012.

13.12.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2012

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2012.

Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions préférentielles identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

Aucun crédit n'était accordé au 31 décembre 2012 à d'anciens membres de la Direction générale aux conditions préférentielles des collaborateurs.

13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11
Créances sur la clientèle	34	18
Créances hypothécaires	14	23
Immobilisations financières	5	5
Créances	53	46
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6	5
Autres engagements envers la clientèle	292	176
Engagements	298	181

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger (en millions de CHF)

	31.12.12		31.12.11	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Liquidités	4 725	10	1 703	8
Créances résultant de papiers monétaires	26		28	
Créances sur les banques	1 223	784	1 515	1 613
Créances sur la clientèle	4 250	844	4 774	1 120
Créances hypothécaires	22 864		22 058	13
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	214	453	140	433
Immobilisations financières	2 388	713	2 390	585
Participations non consolidées	52		88	
Immobilisations corporelles	621		628	
Valeurs immatérielles	37		35	
Comptes de régularisation	197	1	203	3
Autres actifs	398		566	
Actifs	36 995	2 805	34 128	3 775
Total en %	93	7	90	10
Engagements résultant de papiers monétaires	3		6	
Engagements envers les banques	2 033	411	1 652	700
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	11 616	679	10 957	663
Autres engagements envers la clientèle	12 195	2 713	11 373	2 714
Obligations de caisse	131		209	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	5 437	400	4 895	489
Comptes de régularisation	230	1	214	1
Autres passifs	461		523	
Correctifs de valeurs et provisions	175		206	
Réserves pour risques bancaires généraux	704		704	
Capital social	86		86	
Réserves issues du capital	275		360	
Propres titres de participation	-11		-8	
Réserves issues du bénéfice	1 949		1 838	
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	1		20	
Bénéfice net total	311		301	
Passifs	35 596	4 204	33 336	4 567
Total en %	89	11	88	12

13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays (en millions de CHF)

	31.12.12		31.12.11	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Europe	2 255	6	3 013	8
<i>France</i>	567	2	570	2
<i>Royaume-Uni</i>	377	1	634	2
<i>Luxembourg</i>	360	1	356	1
<i>Pays-Bas</i>	274	1	418	1
<i>Allemagne</i>	165	0	422	1
<i>Autriche</i>	95	0	83	0
<i>Autres</i>	417	1	530	1
Etats-Unis, Canada	112	0	160	0
Amérique latine, Caraïbes	151	0	205	1
Asie	228	1	245	1
Autres	59	0	152	0
Actifs à l'étranger	2 805	7	3 775	10
Suisse	36 995	93	34 128	90
Actifs	39 800	100	37 903	100

13.16 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Liquidités	4 684	45	3	3	4 735
Créances résultant de papiers monétaires	24	2			26
Créances sur les banques	591	535	725	156	2 007
Créances sur la clientèle	3 449	341	1 269	35	5 094
Créances hypothécaires	22 862	2			22 864
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	168	166	310	23	667
Immobilisations financières	2 905	193	3		3 101
Participations non consolidées	52				52
Immobilisations corporelles	621				621
Valeurs immatérielles	37				37
Comptes de régularisation	191	5	2		198
Autres actifs	368	8	17	5	398
Positions portées à l'actif	35 952	1 297	2 329	222	39 800
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	13 369	5 439	11 342	2 296	32 446
Actifs	31.12.12	49 321	6 736	2 518	72 246
	31.12.11	41 590	6 444	2 340	62 278
Engagements résultant de papiers monétaires	3				3
Engagements envers les banques	1 007	315	975	147	2 444
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	12 208	87			12 295
Autres engagements envers la clientèle	11 101	1 679	1 776	352	14 908
Obligations de caisse	131				131
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	5 670	116	33	18	5 837
Comptes de régularisation	227	2	2		231
Autres passifs	419	27	7	8	461
Correctifs de valeurs et provisions	145	15	15		175
Réserves pour risques bancaires généraux	704				704
Capital social	86				86
Réserves issues du capital	275				275
Propres titres de participation	- 11				- 11
Réserves issues du bénéfice	1 949				1 949
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	1				1
Bénéfice net total	311				311
Positions portées au passif	34 226	2 241	2 808	525	39 800
Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	15 451	4 368	10 653	1 987	32 459
Passifs	31.12.12	49 677	6 609	2 512	72 259
	31.12.11	41 833	6 376	2 326	62 207
Position nette par devise	31.12.12	- 356	127	210	- 13
	31.12.11	- 243	68	232	71

14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

14.1 Instruments financiers dérivés ouverts (en millions de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	
Swaps	137	145	4 458	106	226	7 489	
Futures			105				
Instruments de taux	137	145	4 563	106	226	7 489	
Contrats à terme	28	44	4 059				
Swaps combinés d'intérêts et de devises	185	180	26 237				
Options (OTC)	13	12	2 798				
Devises et métaux précieux	226	236	33 094	0	0	0	
Futures			23				
Options (OTC)	40	34	616				
Options (exchange traded)			36				
Titres de participation / indices	40	34	675	0	0	0	
Total	31.12.12	403	415	38 332	106	226	7 489
	31.12.11	671	594	30 915	94	207	5 248

	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents
Récapitulation			
Instruments de négoce	403	415	38 332
Instruments de couverture	106	226	7 489
Total avant impact des contrats de netting	31.12.12	509	45 821
	31.12.11	765	36 163
Total après impact des contrats de netting	31.12.12	246	45 821
	31.12.11	408	36 163
Variation	absolue	- 162	- 66
	en %	- 40	- 15

15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

15.1 Produits d'intérêts (en millions de CHF)

	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Papiers monétaires	6.2	7.7	- 1.5	- 19
Banques	6.7	17.8	- 11.1	- 62
Clientèle ¹⁾	699.4	710.1	- 10.7	- 2
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	57.9	58.4	- 0.5	- 1
Autres produits d'intérêts	0.0	0.2	- 0.2	- 100
Total	770.2	794.2	- 24.0	- 3

¹⁾ Dès le 1^{er} janvier 2012, les indemnités pour remboursements anticipés de crédits ne sont plus enregistrées dans les revenus de commissions, mais dans les revenus d'intérêts et escomptes. En outre, les indemnités de plus de CHF 50 000 sont réparties sur la durée résiduelle du contrat. A des fins de comparaison, les chiffres 2011 ont été ajustés du reclassement de ces produits, sans ajustement de la répartition sur la durée du contrat

15.2 Charges d'intérêts (en millions de CHF)

Banques	12.0	12.8	- 0.8	- 6
Clientèle	69.4	86.7	- 17.3	- 20
Obligations de caisse et emprunts	141.9	149.4	- 7.5	- 5
Autres charges d'intérêts	27.6	12.2	15.4	126
Total	250.9	261.1	- 10.2	- 4

15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements (en millions de CHF)

Administration de valeurs	45.0	44.7	0.3	1
Courtages	58.6	63.6	- 5.0	- 8
Produits des émissions	11.0	11.5	- 0.5	- 4
Commissions de gestion	42.6	40.1	2.5	6
Activités de fonds de placement	120.8	126.5	- 5.7	- 5
Autres	3.9	5.4	- 1.5	- 28
Total	281.9	291.8	- 9.9	- 3

15.4 Commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

Trafic des paiements	26.9	25.1	1.8	7
Frais de comptes	16.1	15.8	0.3	2
Location de coffres-forts (safes)	2.4	2.3	0.1	4
Autres	33.7	29.9	3.8	13
Total	79.1	73.1	6.0	8

15.5 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

Commerce de devises et métaux précieux	85.4	91.9	- 6.5	- 7
Négoce de billets de banque	11.0	11.8	- 0.8	- 7
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	22.5	12.7	9.8	77
Charges de commissions de négoce	- 5.8	- 1.5	4.3	287
Total	113.1	114.9	- 1.8	- 2

15.6 Charges de personnel (en millions de CHF)

	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Rémunérations fixes et variables	259.1	262.4	-3.3	-1
Charges sociales	23.8	24.0	-0.2	-1
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	35.6	35.3	0.3	1
Autres frais de personnel	16.2	17.5	-1.3	-7
Total	334.7	339.2	-4.5	-1

15.7 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

Locaux	23.1	22.2	0.9	4
Informatique	76.4	77.2	-0.8	-1
Machines, mobilier, véhicules, etc.	4.1	4.3	-0.2	-5
Matériel de bureau	16.7	16.3	0.4	2
Télécommunication et ports	9.0	9.5	-0.5	-5
Communication, publicité, dons et cotisations	15.3	17.1	-1.8	-11
Informations financières	14.4	14.6	-0.2	-1
Honoraires	10.2	8.6	1.6	19
Frais d'émissions	6.9	7.6	-0.7	-9
Autres charges d'exploitation	13.2	14.9	-1.7	-11
Total	189.3	192.3	-3.0	-2

15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé (en millions de CHF)

Immeubles	13.5	13.4	0.1	1
Programmes informatiques	51.0	49.5	1.5	3
Autres investissements	17.2	17.0	0.2	1
Participations	0.3	0.0	0.3	n/a
Goodwill	4.2	4.0	0.2	5
Total	86.2	83.9	2.3	3

15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en millions de CHF)

Provisions pour risque de crédit	0.0	7.5	-7.5	-100
Provisions diverses	1.4	8.4	-7.0	-83
Autres pertes	2.5	3.9	-1.4	-36
Total	3.9	19.8	-15.9	-80

15.10 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Dissolution de provisions pour risque de crédit ¹⁾	4.4	11.9	-7.5	-63
Dissolution de provisions diverses	0.9	0.6	0.3	50
Autres produits exceptionnels	3.7	4.1	-0.4	-10
Total	9.0	16.6	-7.6	-46

¹⁾ La dissolution de provisions pour risque de crédit pour l'exercice 2012 correspond à la variation nette des correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit du tableau 13.10

15.11 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

Frais liés à la fusion de la Banque Piguet et de la Banque Franck Galland	0.0	7.8	-7.8	-100
Autres charges exceptionnelles	1.6	0.0	1.6	n/a
Total	1.6	7.8	-6.2	-79

15.12 Impôts (en millions de CHF)

Impôt fédéral direct	25.3	25.7	-0.4	-2
Impôts cantonaux et communaux	65.3	66.8	-1.5	-2
Impôts latents	1.4	-2.8	4.2	150
Total	92.0	89.7	2.3	3

15.13 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire (en millions de CHF)

	2012		2011	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	519.6	-0.3	532.4	0.7
Résultat des opérations de commissions	338.0	9.0	329.9	10.3
Résultat des opérations de négoce	104.2	8.9	101.2	13.7
Autres résultats ordinaires	30.4		29.0	
Produits	992.2	17.6	992.5	24.7
Charges de personnel	334.3	0.4	339.1	0.1
Autres charges d'exploitation	187.9	1.4	191.1	1.2
Charges	522.2	1.8	530.2	1.3

La répartition géographique des produits n'est pas représentative dans la mesure où des activités à l'étranger génèrent des produits en Suisse.

16. Autres informations

16.1 Etat des fonds propres réglementaires (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11
Fonds propres de base bruts	3 040	3 025
<i>dont capital social</i>	86	86
<i>dont réserves apparentes</i>	2 953	2 920
<i>dont intérêts minoritaires</i>	1	19
<i>dont instruments novateurs</i>	0	0
Eléments à porter en déduction des fonds propres de base:		
déduction réglementaire	- 53	- 69
autres éléments (goodwill, participations)	- 79	- 110
Fonds propres de base ajustés pris en compte (Tier 1)	2 908	2 846
Fonds propres complémentaires et supplémentaires	22	23
Autres déductions à imputer sur les fonds propres complémentaires, supplémentaires ainsi que sur l'ensemble des fonds propres	- 22	- 23
Fonds propres pouvant être pris en compte	2 908	2 846
Fonds propres exigibles		
Risque de crédit	1 025	1 122
Actifs sans contrepartie	68	69
Risque de marché	29	24
Risque opérationnel	142	140
Fonds propres exigibles selon BRI	1 264	1 355
Risque de crédit	215	233
Actifs sans contrepartie	136	140
Risque de marché	0	0
Risque opérationnel	0	0
Marge de conservatisme FINMA	351	373
Fonds propres exigibles selon FINMA	1 615	1 728
Surplus de couverture selon BRI	1 644	1 491
Surplus de couverture selon FINMA	1 293	1 118
Ratios BRI		
Ratio de fonds propres BRI - Tier 1 capital ratio	18.4%	16.8%
Ratio de fonds propres BRI - Total capital ratio	18.4%	16.8%
Ratios FINMA		
Taux de couverture FINMA	180%	165%
Ratio de fonds propres FINMA - Tier 1 capital ratio	14.4%	13.2%
Ratio de fonds propres FINMA - Total capital ratio	14.4%	13.2%

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche Bâle II IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord Bâle II. Il est disponible sur le site de la Banque: www.bcv.ch (relations investisseurs).

16.2 Informations par secteur d'activité

16.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million.

Le secteur d'activité **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des grandes entreprises, des collectivités publiques et de trade finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire ainsi que les filiales Piguet Galland & Cie SA, Gêrifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe la Direction générale, les Ressources humaines, le Département Stratégie et organisation, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance et Juridique), la Division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la Division Services (Gestion et infrastructure IT, Projets et évolutions IT, Infrastructures et services généraux, Opérations et Communication) ainsi que certaines activités pour compte propre et la filiale Initiative Capital SA.

D'une manière générale, les produits bruts y compris les produits à la commission sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique «Opérations d'intérêts» correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession).

Pour le Corporate Center, le produit net d'intérêts contient le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille. Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui rétrocède une partie de ces revenus aux autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres produits» sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature comptable.

Les charges d'exploitation sont réparties en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Dans la rubrique «Pertes sur débiteurs» sont imputées les pertes attendues par secteur d'activité. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est attribué au Corporate Center.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les produits, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité selon les normes réglementaires (FINMA), à 120%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

	Banque des particuliers		Banque des entreprises	
	2012	2011	2012	2011
16.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité (en millions de CHF)				
Bilan				
Créances sur la clientèle	218	199	4 020	4 551
Créances hypothécaires	7 462	7 200	8 777	8 602
Avances à la clientèle	7 680	7 399	12 797	13 153
Épargne et placements	7 075	6 803	1 039	942
Autres engagements	700	668	6 326	5 542
Obligations de caisse	54	84	7	10
Dépôts de la clientèle	7 829	7 555	7 372	6 494
Engagements hors bilan	63	92	2 090	2 260
Avoirs administrés (masse sous gestion) (y compris prises en compte doubles)	8 446	8 085	9 554	9 380

16.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)

Opérations d'intérêts	130.5	123.5	214.8	207.6
Opérations de commissions	57.5	51.3	58.9	58.2
Opérations de négoce	19.3	20.4	7.2	8.5
Autres résultats	2.0	1.9	4.7	4.7
Produit brut bancaire	209.3	197.1	285.6	279.0
Charges de personnel	-52.0	-52.6	-31.9	-31.8
Charges d'exploitation	-41.6	-40.8	-13.3	-14.1
Bénéfice brut	115.7	103.7	240.4	233.1
Amortissements	-18.1	-17.5	-3.5	-3.4
Facturation interne	-56.5	-56.1	-55.6	-55.7
Bénéfice brut après amortissements et facturation interne	41.1	30.1	181.3	174.0
Pertes sur débiteurs ¹⁾	-3.4	-4.3	-31.6	-35.0
Autres pertes et provisions	-1.8	-1.3	-0.1	-0.1
Produits et charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Impôts calculés ²⁾ et intérêts minoritaires	-7.9	-5.4	-32.9	-30.5
Bénéfice net	28.0	19.1	116.7	108.4

16.2.4 Indicateurs

Fonds propres moyens à 120% (en millions de CHF)	167	156	1 095	1 035
Ratios de rentabilité (%)				
ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne	24.6	19.3	16.6	16.8
ROE sur bénéfice net	16.8	12.3	10.7	10.5
Charges / produits ³⁾	80.4	84.7	36.5	37.7
Effectif moyen	410	427	191	195

Les chiffres 2011 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

¹⁾ Dans les secteurs d'activité sont imputées les pertes attendues sur débiteurs. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est enregistré au Corporate Center

Gestion de fortune		Trading		Corporate Center		Groupe BCV	
2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
631	677	1	1	224	466	5 094	5 894
6 399	6 041	0	0	226	228	22 864	22 071
7 030	6 718	1	1	450	694	27 958	27 965
4 178	3 871	0	0	3	4	12 295	11 620
6 802	6 802	742	562	338	513	14 908	14 087
67	112	3	3	0	0	131	209
11 047	10 785	745	565	341	517	27 334	25 916
69	83	14	10	232	247	2 468	2 692
63 378	59 224	0	0	359	408	81 737	77 097
118.8	112.3	1.4	0.9	53.8	88.8	519.3	533.1
228.0	230.2	0.1	-0.1	2.5	0.6	347.0	340.2
17.6	15.5	55.1	61.6	13.9	8.9	113.1	114.9
1.9	-1.8	0.0	0.0	21.8	24.2	30.4	29.0
366.3	356.2	56.6	62.4	92.0	122.5	1 009.8	1 017.2
-118.2	-121.9	-14.1	-14.0	-118.5	-118.9	-334.7	-339.2
-48.4	-45.6	-9.0	-9.3	-77.0	-82.5	-189.3	-192.3
199.7	188.7	33.5	39.1	-103.5	-78.9	485.8	485.7
-16.2	-15.1	-1.9	-2.1	-46.5	-45.8	-86.2	-83.9
-61.5	-59.9	2.2	3.4	171.4	168.3	0.0	0.0
122.0	113.7	33.8	40.4	21.4	43.6	399.6	401.8
-3.5	-4.5	-0.8	-0.7	12.9	33.6	-26.4	-10.9
-2.6	-10.1	0.1	0.0	0.5	-8.3	-3.9	-19.8
2.5	-7.2	0.0	0.0	31.3	26.9	33.8	19.7
-27.2	-20.9	-7.3	-8.7	-16.8	-23.2	-92.1	-88.7
91.2	71.0	25.8	31.0	49.3	72.6	311.0	302.1
254	262	55	42	1 689	1 737	3 260	3 232
48.0	43.4	61.4	95.8			12.3	12.4
35.9	27.2	46.8	73.4			9.5	9.3
65.6	66.9	40.2	35.2			60.0	60.1
599	630	63	65	710	730	1 973	2 047

²⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur

³⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne

16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	2008	2009	2010	2011	2012
Produit des intérêts et des escomptes ¹⁾	1 025.8	790.1	739.1	735.8	712.3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	43.1	51.2	59.2	58.4	57.9
Charges d'intérêts	- 562.2	- 327.0	- 273.8	- 261.1	- 250.9
Résultat des opérations d'intérêts	506.7	514.3	524.5	533.1	519.3
Produit des commissions sur les opérations de crédit ¹⁾	48.9	52.1	52.5	47.2	50.2
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	298.9	276.6	288.2	291.8	281.9
Produit des commissions sur les autres prestations de service ¹⁾	62.4	64.6	68.4	73.1	79.1
Charges de commissions	- 72.8	- 71.5	- 71.1	- 71.9	- 64.2
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	337.4	321.8	338.0	340.2	347.0
Résultat des opérations de négoce	37.0	98.6	97.9	114.9	113.1
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	24.9	14.9	26.0	10.7	5.9
Produit total des participations	5.0	7.8	3.9	5.5	4.8
<i>dont autres participations non consolidées</i>	5.0	7.8	3.9	5.5	4.8
Résultat des immeubles	12.5	11.2	10.3	10.4	11.3
Autres produits ordinaires	12.2	11.9	10.0	9.4	9.5
Autres charges ordinaires	- 7.8	- 4.9	- 14.8	- 7.0	- 1.1
Autres résultats ordinaires	46.8	40.9	35.4	29.0	30.4
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	927.9	975.6	995.8	1 017.2	1 009.8
Charges de personnel	- 310.3	- 316.4	- 325.5	- 339.2	- 334.7
Autres charges d'exploitation	- 194.3	- 189.2	- 190.2	- 192.3	- 189.3
Charges d'exploitation	- 504.6	- 505.6	- 515.7	- 531.5	- 524.0
Bénéfice brut	423.3	470.0	480.1	485.7	485.8
Amortissements sur l'actif immobilisé	- 76.8	- 79.0	- 77.6	- 83.9	- 86.2
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	- 16.1	- 18.0	- 5.2	- 19.8	- 3.9
Résultat intermédiaire	330.4	373.0	397.3	382.0	395.7
Produits extraordinaires	129.5	16.9	45.3	16.6	9.0
Charges extraordinaires	- 0.8	- 0.3	- 35.4	- 7.8	- 1.6
Impôts	- 101.4	- 88.2	- 93.1	- 89.7	- 92.0
Bénéfice net total	357.7	301.4	314.1	301.1	311.1
Intérêts minoritaires	- 1.4	- 0.8	- 0.9	1.0	- 0.1
Bénéfice net, part du Groupe	356.3	300.6	313.2	302.1	311.0

¹⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2008 à 2012 ont été ajustés suite au reclassement de certains produits

16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11	31.12.12
Liquidités	546	1 404	389	1 711	4 735
Créances résultant de papiers monétaires	95	88	1 935	28	26
Créances sur les banques	7 715	5 469	3 018	3 128	2 007
Créances sur la clientèle	5 551	5 542	5 247	5 894	5 094
Créances hypothécaires	17 283	18 770	20 254	22 071	22 864
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	607	397	478	573	667
Immobilisations financières	1 552	2 870	2 879	2 975	3 101
Participations non consolidées	82	81	87	88	52
Immobilisations corporelles	607	597	588	628	621
Valeurs immatérielles	6	5	4	35	37
Comptes de régularisation	240	219	198	206	198
Autres actifs	955	291	508	566	398
Actifs	35 239	35 733	35 585	37 903	39 800
Engagements résultant de papiers monétaires	0	4	1	6	3
Engagements envers les banques	2 335	2 065	2 016	2 352	2 444
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 539	9 842	10 885	11 620	12 295
Autres engagements envers la clientèle	13 062	13 563	12 879	14 087	14 908
Obligations de caisse	610	507	275	209	131
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	5 923	5 605	5 284	5 384	5 837
Comptes de régularisation	257	225	229	215	231
Autres passifs	942	403	522	523	461
Correctifs de valeurs et provisions	393	297	223	206	175
Fonds étrangers	32 061	32 511	32 314	34 602	36 485
Réserves pour risques bancaires généraux	704	704	704	704	704
Capital social	258	172	86	86	86
Réserves issues du capital	355	357	359	360	275
Propres titres de participation	-7	-7	-7	-8	-11
Réserves issues du bénéfice	1 497	1 681	1 801	1 838	1 949
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	13	14	14	20	1
Bénéfice net total	358	301	314	301	311
Fonds propres	3 178	3 222	3 271	3 301	3 315
Passifs	35 239	35 733	35 585	37 903	39 800

17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 103 à 139) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chif. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Beresford Caloia
Expert-réviseur

Lausanne, le 12 mars 2013

Données financières

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	31.12.12	31.12.11	Variation absolue	Variation en %
Liquidités		4 694	1 666	3 028	182
Créances résultant de papiers monétaires		26	28	-2	-7
Créances sur les banques		1 934	3 148	-1 214	-39
Créances sur la clientèle	5.8	4 936	5 655	-719	-13
Créances hypothécaires	5.2/5.8	22 527	21 815	712	3
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		668	573	95	17
Immobilisations financières	5.2/5.8	3 058	2 921	137	5
Participations		159	226	-67	-30
Immobilisations corporelles		553	564	-11	-2
Comptes de régularisation		188	199	-11	-6
Autres actifs	5.1	394	544	-150	-28
Actifs		39 137	37 339	1 798	5
Total des créances de rang subordonné		0	1	-1	-100
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		22	73	-51	-70
<i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i>		<i>5</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>400</i>
Engagements résultant de papiers monétaires		3	6	-3	-50
Engagements envers les banques		3 132	3 065	67	2
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.8/5.9	12 284	11 610	674	6
Autres engagements envers la clientèle	5.3/5.8	13 714	12 991	723	6
Obligations de caisse		131	209	-78	-37
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	5.3	5 837	5 384	453	8
Comptes de régularisation		214	195	19	10
Autres passifs	5.1	452	519	-67	-13
Correctifs de valeurs et provisions	5.4	159	193	-34	-18
Fonds étrangers		35 926	34 172	1 754	5
Réserves pour risques bancaires généraux	5.4	691	693	-2	-0
Capital social	5.5	86	86	0	0
Réserve légale générale		607	693	-86	-12
<i>dont réserve issue d'apports de capital</i>		<i>523</i>	<i>609</i>	<i>-86</i>	<i>-14</i>
Réserve pour propres titres de participation	5.4	10	8	2	25
Autres réserves		1 497	1 373	124	9
Bénéfice de l'exercice	7.1	320	314	6	2
Fonds propres	5.6	3 211	3 167	44	1
Passifs		39 137	37 339	1 798	5
Total des engagements de rang subordonné		0	0	0	0
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		2 058	2 030	28	1
<i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i>		<i>1 327</i>	<i>1 246</i>	<i>81</i>	<i>7</i>

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 151 à 156

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

	Notes ¹⁾	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Produit des intérêts et des escomptes ²⁾		704.2	727.1	- 22.9	- 3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		57.5	57.9	- 0.4	- 1
Charges d'intérêts		- 251.8	- 262.0	- 10.2	- 4
Résultat des opérations d'intérêts		509.9	523.0	- 13.1	- 3
Produit des commissions sur les opérations de crédit ²⁾		50.1	47.0	3.1	7
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		188.1	200.8	- 12.7	- 6
Produit des commissions sur les autres prestations de service		75.2	68.5	6.7	10
Charges de commissions		- 37.5	- 43.5	- 6.0	- 14
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		275.9	272.8	3.1	1
Résultat des opérations de négoce	6.1	104.7	106.7	- 2.0	- 2
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		5.8	10.7	- 4.9	- 46
Produit des participations		11.5	12.3	- 0.8	- 7
Résultat des immeubles		10.7	9.9	0.8	8
Autres produits ordinaires		10.0	9.8	0.2	2
Autres charges ordinaires		- 0.4	- 6.0	- 5.6	- 93
Autres résultats ordinaires		37.6	36.7	0.9	2
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		928.1	939.2	- 11.1	- 1
Charges de personnel		- 287.2	- 291.0	- 3.8	- 1
Autres charges d'exploitation		- 166.0	- 173.2	- 7.2	- 4
Charges d'exploitation		- 453.2	- 464.2	- 11.0	- 2
Bénéfice brut		474.9	475.0	- 0.1	- 0
Amortissements sur l'actif immobilisé		- 79.2	- 77.1	2.1	3
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.4	- 3.2	- 10.3	- 7.1	- 69
Résultat intermédiaire		392.5	387.6	4.9	1
Produits extraordinaires	5.4	16.7	16.3	0.4	2
Charges extraordinaires	5.4	- 0.4	0.0	0.4	n/a
Impôts		- 88.6	- 90.2	- 1.6	- 2
Bénéfice de l'exercice		320.2	313.7	6.5	2
Répartition du bénéfice					
Bénéfice de l'exercice		320.2	313.7		
Bénéfice au bilan		320.2	313.7		
Répartition du bénéfice	7.1				
- Attribution aux autres réserves		130.9	124.4		
- Attribution à la réserve légale générale		0.0	0.0		
- Distribution sur le capital social		189.3	189.3		
Autre distribution					
Distribution par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	7.2	86.1	86.1		

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 151 à 156

²⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2011 ont été ajustés suite au reclassement de certains produits (voir note du chiffre 15.1 des comptes du Groupe)

3. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11	Variation absolue	Variation en %
Engagements conditionnels	1 223	1 430	- 207	- 14
Engagements irrévocables	1 101	1 090	11	1
<i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i>	<i>155</i>	152	3	2
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	94	95	- 1	- 1
Crédits par engagement	31	45	- 14	- 31
Instruments financiers dérivés				
Valeurs de remplacement positives brutes	514	768	- 254	- 33
Valeurs de remplacement négatives brutes	641	800	- 159	- 20
Montants du sous-jacent	45 839	36 183	9 656	27
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	192	402	- 210	- 52

Autres engagements conditionnels

Responsabilité solidaire envers les filiales membres du groupe d'imposition TVA

4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Commentaires relatifs à l'activité et effectif

Voir sous le chiffre 7 des comptes du Groupe.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont présentés conformément au Code suisse des obligations, à la Loi sur les banques et à l'Ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2012.

4.3 Principes de présentation des rubriques individuelles

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (boucllement individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

4.3.1 Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Cette rubrique contient les positions en propres titres de participation évaluées et portées au bilan à la juste valeur.

4.3.2 Participations

Sont classés sous cette rubrique les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués, au plus, à leur valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires.

4.4 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Voir sous le chiffre 10 des comptes du Groupe.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

	31.12.12		31.12.11	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives / négatives)	248	374	412	443
Compte de compensation	98	0	92	0
Impôts indirects	5	22	10	26
Coupons / Coupons et titres échus	10	1	15	3
Comptes de règlement	19	39	14	30
Actifs et passifs divers	14	16	1	17
Autres actifs et autres passifs	394	452	544	519

5.2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

	31.12.12		31.12.11	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	190	0	190	0
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	6 925	4 963	6 467	4 641
Autres	512	512	234	234
Actifs mis en gage	7 627	5 475	6 891	4 875

5.3 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11
Autres engagements envers la clientèle	53	32
Emprunts obligataires	7	7
Engagements ressortant au bilan	60	39

5.4 Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux

Réserve pour propres titres de participation (en millions de CHF)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation	Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions	Etat à la fin de l'exercice
	2011							2012
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de défaillance (risque de contrepartie et risque pays)	195	- 46		16	34	- 40	- 6	159
Autres provisions	5	- 1		1	2	- 1	1	6
Correctifs de valeurs et provisions	200	- 47		17	36	- 41	- 5	165
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	- 7							- 6
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	1	9	3					159
Réserves pour risques bancaires généraux	693		- 2					691
Réserve pour propres titres de participation	8		2					10

5.5 Capital social (en millions de CHF)

	2012		2011	
	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	Valeur nominale totale
Capital-actions				
Action nominative, entièrement libérée	Nominal	CHF 10.00	CHF 10.00	
Etat au 1 ^{er} janvier	8 606 190	86	8 606 190	86
Pas de mouvement	0	0	0	0
Etat au 31 décembre	8 606 190	86	8 606 190	86
<i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i>		86		86

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	31.12.12			31.12.11		
	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	Taux de participation
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	57.6	66.95%	5 762 252	57.6	66.95%

5.6 Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

	Capital- actions	Réserve légale générale: réserve issue d'apports de capital	Réserve légale générale: autres réserves	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve pour propres titres de participation	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2010	172	0	779	694	7	1 093	340	3 085
Attribution aux autres réserves						159	- 159	0
Dividende 2009							- 181	- 181
Réduction de la valeur nominale de l'action ¹⁾	- 8	6						- 86
Variation de la réserve pour propres titres de participation				0	0			0
Répartition de la réserve légale		695	- 695					0
Résultat de l'exercice							310	310
Etat au 31 décembre 2010	86	695	84	694	7	1 252	310	3 128
Attribution aux autres réserves						121	- 121	0
Dividende 2010							- 189	- 189
Distribution par la réserve issue d'apports de capital		- 86						- 86
Variation de la réserve pour propres titres de participation				- 1	1			0
Résultat de l'exercice							314	314
Etat au 31 décembre 2011	86	609	84	693	8	1 373	314	3 167
Attribution aux autres réserves						124	- 124	0
Dividende 2011							- 189	- 189
Distribution par la réserve issue d'apports de capital		- 86						- 86
Variation de la réserve pour propres titres de participation				- 2	2			0
Résultat de l'exercice							320	320
Etat au 31 décembre 2012	86	523	84	691	10	1 497	320	3 211

¹⁾ Cette opération est détaillée dans le chapitre traitant de la Gouvernance d'entreprise, au chiffre 2.3

5.7 Rémunérations et crédits accordés aux organes

Le détail des rémunérations et crédits accordés aux organes figure au chiffre 13.12 des comptes du Groupe.

5.8 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

	31.12.12	31.12.11
Créances sur la clientèle	34	18
Créances hypothécaires	14	23
Immobilisations financières	5	5
Créances	53	46
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6	5
Autres engagements envers la clientèle	292	176
Engagements	298	181

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

5.9 Compte spécial de la Caisse d'Épargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2012	2011
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	338	381
a enregistré les mouvements suivants:		
excédent net des paiements durant l'exercice	-36	-43
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	0	0
soit une variation nette de	-36	-43
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à	302	338
<i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i>	<i>214</i>	<i>247</i>

	31.12.12	31.12.11	Evolution
Répartition et évolution par type de prestation			
Livrets et comptes Epargne nominatifs	182	197	-15
Livrets et comptes Epargne Senior	68	79	-11
Livrets Epargne au porteur	48	57	-9
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	4	5	-1
Total	302	338	-36

6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

6.1 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Commerce de devises et métaux précieux	77.2	83.6	-6.4	-8
Négoce de billets de banque	10.6	11.8	-1.2	-10
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	22.6	12.8	9.8	77
Charges de commissions de négoce	-5.7	-1.5	4.2	280
Total	104.7	106.7	-2.0	-2

7. Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 25 avril 2013, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes :

7.1 Répartition du bénéfice

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 320,2 millions, est réparti comme suit :

	Dividende en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Répartition (en millions de CHF)
Versement d'un dividende ordinaire de	22.00	8 606 190	189.3
Attribution à la réserve légale générale			0.0
Attribution aux autres réserves			130.9
			320.2

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 3 mai 2013.

7.2 Autre distribution

En outre, il est proposé de distribuer, par un prélèvement sur le compte d'apports de capital de la réserve légale générale (réserve issue d'apports de capital) un montant de CHF 86,1 millions :

	Montant en CHF par action nominative	Nombre de titres (en unités)	Distribution (en millions de CHF)
Versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital	10.00	8 606 190	86.1
			86.1

Si cette proposition est acceptée, la distribution sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 3 mai 2013.

8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 148 à 156) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

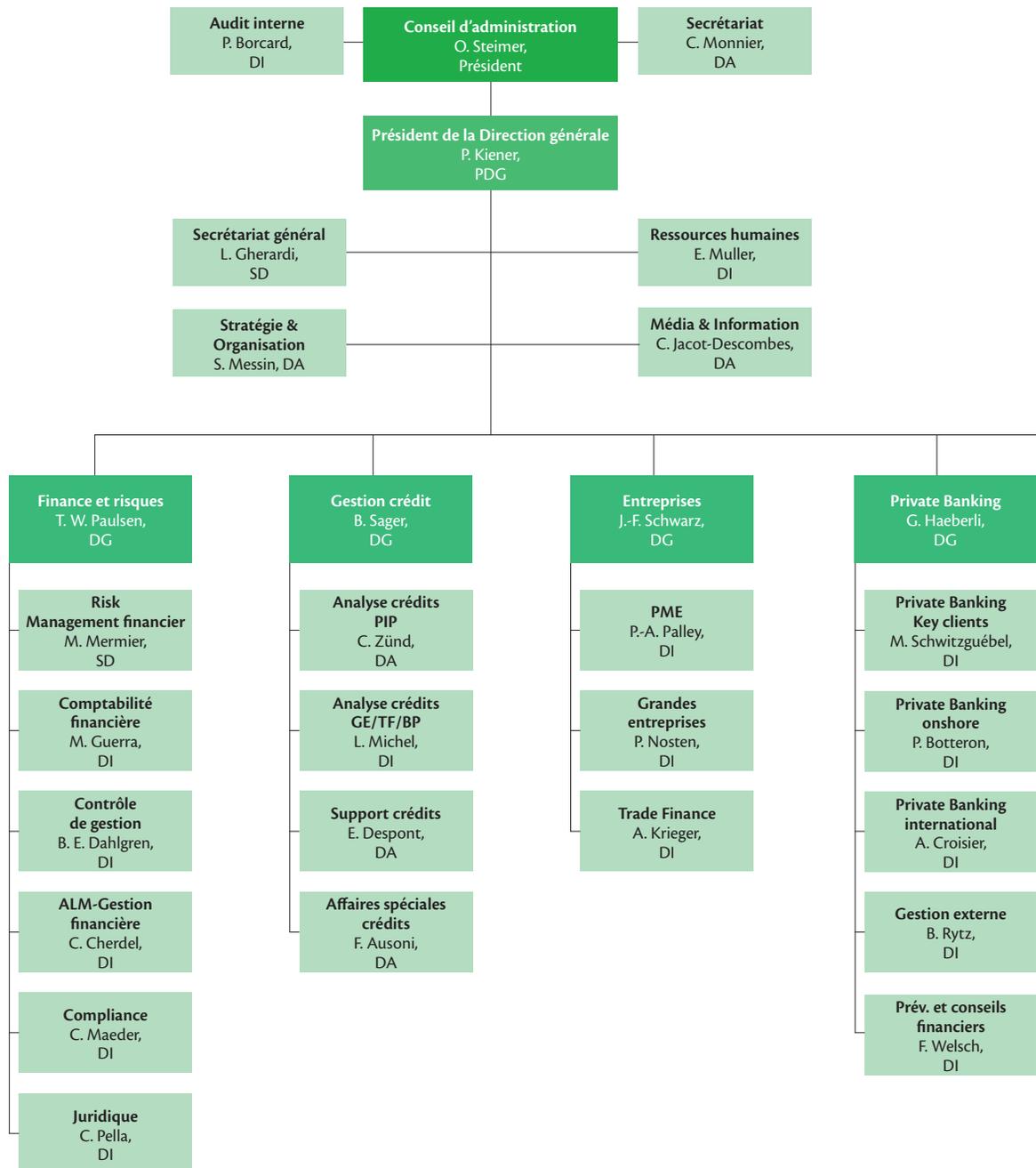
Beresford Caloia

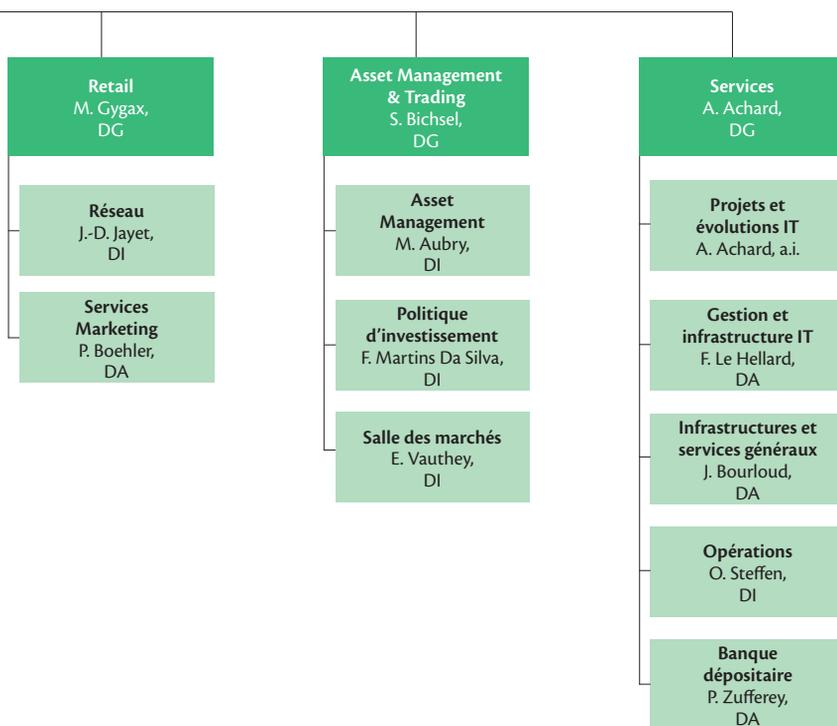
Expert-réviseur

Lausanne, le 12 mars 2013

Organigramme

Situation au 01.03.2013





DG: directeur(rice) général(e)

DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

Organisation du réseau

Situation au 01.03.2013



Responsables régionaux

Situation au 01.03.2013

Région Broye

Clientèle privée
Private Banking
PME

Francis Collaud
André Cherbuin
Fabrice Chollet

Région Morges

Clientèle privée
Private Banking
PME

Philippe Diserens
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais / Alpes vaudoises

Clientèle privée
Private Banking
PME

Eric Barroud
Vincent Mottier
Sébastien Roduit

Région Nord vaudois

Clientèle privée
Private Banking
PME

Steve Magnenat
Adrian Kocher
Bernard Mettraux

Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pascal Udry
Pierre-Yves Zimmermann
Alexandre Berthoud

Région Nyon

Clientèle privée
Private Banking
PME

Grégory Gay
Jean-Michel Isoz
Jean-Daniel Gebhard

Région Lausanne

Clientèle privée
Private Banking
PME

Thierry Magnin
Pascal Aubry
Henri-Pierre Monney

Région Riviera

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pierre-Alain Favre
Christophe Millius
Didier Muller

Région Lavaux

Clientèle privée
Private Banking
PME

Sébastien Rod
Olivier Engler
Cédric Ottet

Agences

Situation au 01.03.2013

Région Broye

Avenches

Rue Centrale 4
Case postale 47
1580 Avenches

Lucens

Avenue de la Gare 4 A
Case postale 69
1522 Lucens

Payerne

Rue du Temple 9
Case postale 64
1530 Payerne

Région Chablais / Alpes vaudoises

Aigle

Rue du Collège 2
Case postale 449
1860 Aigle

Bex

Rue Centrale 5
Case postale 62
1880 Bex

Château-d'Oex

Grand-Rue 82
Case postale 172
1660 Château-d'Oex

Les Diablerets

Les Ormonts 7
Case postale 27
1865 Les Diablerets

Leysin

Place du Marché
Case postale 83
1854 Leysin

Villars

Avenue Centrale 119
Case postale 7
1884 Villars

Villeneuve

Grand-Rue 1
Case postale 27
1844 Villeneuve

Région Gros-de-Vaud

Cheseaux-sur-Lausanne

Rue du Pâquis 1
Case postale 68
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Cugy

Centre commercial Migros
Route de Bottens 1
1053 Cugy

Echallens

Place de la Gare 7
Case postale 31
1040 Echallens

Moudon

Rue du Temple 10
Case postale 32
1510 Moudon

Penthalaz

Place Centrale 3
Case postale 7
1305 Penthalaz

Romanel

Marché Migros Romanel
En Félezin
1032 Romanel

Région Lausanne

Bellevaux

Route Aloys-Fauquez 116
Case postale 30
1000 Lausanne 8

Berrières

Avenue Berrières 42
Case postale 60
1000 Lausanne 22

Bussigny

Chemin du Parc 6
Case postale 44
1030 Bussigny

Chauderon

Place Chauderon 8
Case postale 300
1001 Lausanne

CHUV

Rue du Bugnon 46
Case postale 8
1011 Lausanne

Crissier

Centre MMM
Case postale 210
1023 Crissier

Ecublens

Chemin du Croset 3
Case postale 47
1024 Ecublens

Epalinges

Place de la Croix-Blanche 17
Case postale 119
1066 Epalinges

La Sallaz

Route d'Oron 2
Case postale 32
1000 Lausanne 10

Lausanne - Cour

Avenue de Cour 38 A
Case postale 163
1000 Lausanne 3

Lausanne - Gare

Place de la Gare 10
Case postale 192
1001 Lausanne

Ouchy

Avenue d'Ouchy 76
Case postale 22
1000 Lausanne 6

Prilly

Route de Cossonay 21
Case postale 48
1008 Prilly

Renens

Rue du Midi 15
Case postale 608
1020 Renens

UNIL

Internef - Dorigny
Case postale 125
1015 Lausanne

WTCL

Avenue Gratta-Paille 2
1018 Lausanne

Lausanne - St-François

Place St-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne

Région Lavaux

Chailly

Avenue de Chailly 10
Case postale 79
1000 Lausanne 12

Cully

Place de l'Hôtel de Ville 7
Case postale 16
1096 Cully

Lutry

Route de Lavaux 166
Case postale 265
1095 Lutry

Mézières

Rue du Théâtre 2
Case postale 41
1083 Mézières

Oron-la-Ville

Le Bourg 16
Case postale 103
1610 Oron-la-Ville

Pully

Rue de la Poste 8
Case postale 62
1009 Pully

Savigny

Place du Forum 2
Case postale 120
1073 Savigny

Région Morges

Allaman

Littoral Centre
A la forêt
1165 Allaman

Aubonne

Chemin du Mont-Blanc 2
Case postale 37
1170 Aubonne

Cossonay-Ville

Rue des Etangs 5
Case postale 35
1304 Cossonay-Ville

Denges

Route de Genève 107 B
Case postale 74
1026 Denges

Morges Hôtel-de-Ville

Place de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 144
1110 Morges 1

Morges - Charpentiers

Rue Centrale 12
Case postale 144
1110 Morges 1

St-Prex

Route de Rolle 2
Case postale 24
1162 St-Prex

Région Nord vaudois

Chavornay

Route d'Yverdon 2
Case postale 62
1373 Chavornay

Grandson

Place du Château 8
Case postale 28
1422 Grandson

Le Sentier

Grand-Rue 36
Case postale 62
1347 Le Sentier

Orbe

Place du Marché 9
Case postale 27
1350 Orbe

Ste-Croix

Rue Neuve 2
Case postale 17
1450 Ste-Croix

Vallorbe

Rue de l'Horloge 1
Case postale 36
1337 Vallorbe

Yverdon-les-Bains

Rue des Remparts 17
Case postale 256
1400 Yverdon-les-Bains 1

Région Nyon

Coppet

Place du Four
Case postale 30
1296 Coppet

Gland

Avenue du Mont-Blanc 14 A
Case postale 338
1196 Gland

Nyon

Rue Perdtemps 6
Case postale 1048
1260 Nyon 1

Rolle

Grand-Rue 60
Case postale 232
1180 Rolle

Signy

Centre Commercial
Rue des Fléchères 7A
Case postale 245
1274 Signy-Centre

Région Riviera

Blonay

Route du Village 7
Case postale 91
1807 Blonay

Chexbres

Grand-Rue
Case postale 113
1071 Chexbres

Clarens

Avenue Vinet 15
Case postale 51
1815 Clarens

La Tour-de-Peilz

Grand-Rue 38
Case postale 64
1814 La Tour-de-Peilz

Montreux

Grand-Rue 50
Case postale 1026
1820 Montreux

Vevey - Gare

Place de la Gare
Case postale 160
1800 Vevey 1

Vevey - Nestlé

Avenue Nestlé 55
1800 Vevey

Liste des œuvres



JEAN-LUC MANZ
(*1952)
Imbiss 6, 2007
Acrylique sur toile
223 × 168 cm
Acquisition: 2010



PIERRE KELLER
(*1945)
Mouvement III, 1970
Acrylique sur toile
120 × 80 cm
Acquisition: 2009



PIERRE KELLER
(*1945)
Mouvement II, 1970
Acrylique sur toile
120 × 80 cm
Acquisition: 2009



PIERRE KELLER
(*1945)
Mouvement I, 1970
Acrylique sur toile
120 × 80 cm
Acquisition: 2009



JEAN SCHEURER
(*1942)
Sans titre, 2003
140 × 140 cm
Acrylique sur toile
Acquisition: 2004



JACQUES BONNARD
(*1954)
Sans titre (détail), 2000
Crayons aquarellés sur papier
65 × 50 cm
Acquisition: 2003



JACQUES BONNARD
(*1954)
Sans titre (détail), 2000
Crayons aquarellés sur papier
65 × 50 cm
Acquisition: 2003



EMMANUELLE ANTILLE
(*1972)
Inner Stream X (détail), 2006
Tirage Ilfoflex sur papier, éd. 1/5
26 × 32,5 cm
Acquisition: 2006



ANNAÏK LOU PITTELOUD
(*1980)
Prototype (N.E.01), 2008
Tirage lambda sur papier, éd. 1/5
113,5 × 228 cm
Acquisition: 2008



BERNARD VOÏTA
(*1960)
Chaise (n°14) (détail), 2003
Tirage argentique baryté sur aluminium, éd. 3/5
41 × 36,5 cm
Acquisition: 2003



PIERRE KELLER
(*1945)
The Doors, YMCA Puerto Rico, 1983
Polaroid SX 70 collé sur alu
100 × 100 cm
Acquisition: 1983



PIETRO SARTO [PIETRO SCHNEIDER]
(*1930)
Vufflens, 1977
Huile sur bois
151 × 157 cm
Acquisition: 1979



JEAN OTTH
(*1940)
Pudeur N° 92 (détail), 1998
Monotype, impression jet d'encre
86,5 × 116 cm
Acquisition: 1999



DIDIER RITTENER
(*1969)
Recomposition-Artificial Object n°4, 2007
Verre brisé recomposé sur socle
90 × 100 × 70 cm
Acquisition: 2007



ROBERT IRELAND
(*1964)

Mutilations, 2002
Peinture acrylique sur carton découpé
100 × 70 cm
Acquisition: 2002



ROBERT IRELAND
(*1964)

Mutilations, 2002
Peinture acrylique sur carton découpé
100 × 70 cm
Acquisition: 2002



ROBERT IRELAND
(*1964)

Mutilations, 2002
Peinture acrylique sur carton découpé
100 × 70 cm
Acquisition: 2002



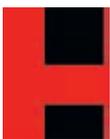
IGNAZIO BETTUA
(*1972)

Sans titre, 2000
Etope
160 × 160 cm
Acquisition: 2000



KÖRNER UNION
(*1999)

Défoncé aux urgences, 2007
Sapin massif et teinture pour bois
100 cm diamètre
Acquisition: 2008



FRANCIS BAUDEVIN
(*1964)

Sans titre (Genuine Parts) (détail), 2010
Acrylique sur toile
185 × 151 cm
Acquisition: 2011



FÉLIX VALLOTTON
(1865-1925)

Plat de métal (détail), 1920
Huile sur toile
65 × 81 cm
Acquisition: 1974



MAYA ANDERSSON
(*1942)

Objets de fondation, 1991
Acrylique sur toile
161,8 × 210 cm
Acquisition: 1992



ALAIN HUCK
(*1957)

Fraction II (détail), 2010
Fusain sur papier
151 × 246 cm
Acquisition: 2010



PIERRE SCHWERZMANN
(*1947)

Sans titre, 2010
Acrylique sur toile
180 × 180 cm
Acquisition: 2011



PHILIPPE DECRAUZAT
(*1974)

Sans titre, 2002
Acrylique sur toile
59,3 × 91 cm
Acquisition: 2002



SILVANA SOLIVELLA
(*1964)

Sans titre, 2011
Technique mixte sur toile
200 × 200 cm
Acquisition: 2011



GUSTAVE BUCHET
(1888-1963)

Verger (détail), 1912
Huile sur toile
38,3 × 46,3 cm
Acquisition: 2001



PIERRE CHEVALLEY
(1963-2009)

Sans titre, 1964
Huile et vinyle sur toile
135 × 135 cm
Acquisition: 1971

Liste des œuvres



DIDIER RITTENER
(*1969)
Pour toujours, est-ce assez? (détail), 2011
Mine de plomb sur papier
135,5 × 224,5 cm
Acquisition: 2011



SANDRINE PELLETIER
(*1976)
Passenger (détail), 2010
Miroir
50 × 40 cm
Acquisition: 2010



SANDRINE PELLETIER
(*1976)
British Lady (détail), 2010
Miroir
43 × 51 cm
Acquisition: 2010



IGNAZIO BETTUA
(*1972)
Sans titre, 2000
Etope
160 × 160 cm
Acquisition: 2000



GUSTAVE BUCHET
(1888-1963)
Nature morte (détail), 1930
Huile sur toile
60,5 × 73,5 cm
Acquisition: 1978



ALICE BAILLY
(1872-1938)
La Fantaisie équestre de la Dame Rose I, 1913
Huile sur toile
130 × 150 cm
Acquisition: 1968



FRANÇOIS BACION
(1828-1890)
Etude (détail), sans date
Huile sur toile
27 × 38,5 cm
Acquisition: 1965



KATHERINE MÜLLER
(*1957)
Constant Fear, 2003
Acrylique sur toile
162 × 162 cm chaque pièce
Acquisition: 2003



ANNE PEVERELLI
(*1963)
Sans titre, 2011
Acrylique sur toile
150 × 150 cm
Acquisition: 2011



FÉLIX VALLOTTON
(1865-1925)
Baraques goudronnées (détail), 1921
Huile sur toile
60 × 73 cm
Acquisition: 1974



STÉPHANE FRETZ
(*1966)
Le genou de Samson, 1996
Huile sur toile
175 × 110 cm
Acquisition: 1998

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale

Grégory Duong

Coordination graphique

Nicole Robertson

Rédaction

Jean-Pascal Baechler

Corinne Baffou

Grégory Duong

Daniel Küffer

Maxime Mermier

Christian Monnier

Réalisation graphique

Nicole Robertson

Photographies

Blaise Schalbetter

Oeuvres d'art

Collection d'art BCV

Impression

PCL Presses Centrales SA

Renens



Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone : 0844 228 228
Adresse Swift : BCVLCH2L
Clearing : 767
Internet : www.bcv.ch
e-mail : info@bcv.ch

